CAHIER DE RECHERCHE

SEPTEMBRE 1995 ■ N° 78

L'AIRE ET LA MANIÈRE

Construction et usage de la notion de site dans les procédures d'enquête

Patrick DUBÉCHOT
Marie-Odile GILLES
Michel LEGROS

Département "Évaluation des Politiques Sociales"

CRÉDOC
L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie

L'AIRE ET LA MANIÈRE

Construction et usage de la notion de site dans les procédures d'enquête

Patrick DUBÉCHOT
Marie-Odile GILLES
Michel LEGROS

Département Évaluation des Politiques Sociales

SEPTEMBRE 1995

142, rue du Chevaleret
75013 - PARIS

SOMMAIRE

Page

INTRODUCTION 4

Premier chapitre : DE LA DEMANDE D'ÉTUDE AUX INVESTIGATIONS DE TERRAIN : DÉFINIR ET CONSTRUIRE LE SITE 11

1. DU PROJET AU RAPPORT : ÉMERGENCE ET USAGE DE LA NOTION DE SITE DANS L'ENQUÊTE "JEUNES DE MOINS DE VINGT ANS SANS QUALIFICATION" 13

1-1. Le déroulement de l'enquête 13

1-2. Le site dans le déroulement de l'enquête 21

2. ENQUÊTE PAR SITE : ANALYSE DES MÉTHODOLOGIES D'ENQUÊTE 25

2-1. L'émergence du site dans les étapes de la mise en place 27

2-2. Les méthodes de sélection des zones d'observation et de recherche des populations 31

2-2-1. La détermination des zones d'observation 31
2-2-2. La recherche des lieux d'entretiens 33
2-2-3. Recherche et sélection des individus 35

2-3. Le concept de site développé dans les diverses études 36

2-3-1. Les différents espaces du site 36
2-3-2. Le sens du terme "site" selon les auteurs 37
2-3-3. Le site et son contexte 39

Conclusion 42

Deuxième chapitre : LES EFFETS DE SITES 44

1. ENQUÊTE SUR SITE ET CONSTRUCTION D'OBJET D'INVESTIGATION 46

1-1. Recours à la notion de site et construction des résultats d'étude 46

1-1-1. Site et description de population 46
1-1-2. La construction comparative des résultats 49

1-2. Enquêtes sur sites et choix des problématiques 51

2. LA CONSTRUCTION STATISTIQUE DE L'ENQUÊTE SUR SITE 53

2-1. Le site comme unité statistique 53

2-2. L'enquête par site est le principal recours à une mauvaise connaissance de la population à observer 55

2-3. Les contraintes statistiques de l'enquête par site 56

3. SITES ET CONSTRUCTION DE L'ENQUÊTE 57

3-1. L'influence du site dans le mode d'interrogation 57

3-2. L'utilisation du contexte du site 59

3-2-1. Le site instrument d'enquête 59
3-2-2. Le site instrument et objet d'étude 60
3-2-3. L'enquête par site et l'enquête sur site 61
3-2-4. Le site comme objet d'observation : l'exemple de l'enquête "jeunes/DSQ" 63

3-3. L'accès aux enquêtés selon les sites 64

3-3-1. Les modes d'accès 64
3-3-2. Sites géographiques et sites institutionnels : une certaine vision du site 65
3-3-3. Les sites obligés 66

4. INGÉNIERIE ET ENQUÊTE SUR SITE 67

4-1. Des équipes à coordonner 67

4-2. Le montage du protocole d'enquête 69

4-3. La rédaction du rapport de synthèse 69

4-4. Enquête sur site et déontologie 70

CONCLUSION — **ENTRE DURKHEIM ET WEBER : LA NÉCESSITÉ DU SITE OU POUR UN EMPIRISME CONTRÔLÉ** 72

BIBLIOGRAPHIE 76

ANNEXE 1 — **LES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ENQUÊTE SUR SITE AUXQUELS LE CRÉDOC A PARTICIPÉ DEPUIS 1990** 79

ANNEXE 2 — **ÉTUDES SUR SITES, MONO-SITE OU PLURI-SITES RÉALISÉES PAR LE CRÉDOC ENTRE 1990 ET 1995** 81

INTRODUCTION

Qu'il s'agisse des appels d'offres de recherches ou d'études effectués par la Mission Interministérielle Recherche-Expérimentation (MIRE) ou de ceux proposés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales, voire même de la plupart des travaux engagés à l'instigation du Comité Interministériel de l'Évaluation, de nombreux programmes proposent aux équipes d'études et de recherches de procéder à leurs investigations sur la base de sites. Cette idée d'aller enquêter à partir de lieux ou de territoires nommément désignés n'est pas nouvelle et l'on se souvient que le "Phénomène Bureaucratique" de Michel CROZIER doit une large part de sa substance à des informations recueillies sur des lieux bien précis. On pourrait ainsi multiplier les références aux sites dans l'histoire des sciences sociales où la description d'une situation ou d'un territoire a longtemps été à la base de toute investigation.

Sans être tout à fait nouveau, ce concept dont l'usage semble se généraliser ne manque pas de susciter de multiples interrogations tant dans la construction des méthodes d'enquête que dans l'ingénierie d'étude ou dans l'élaboration des résultats. Outre le fait que cette notion emprunte largement à la métaphore paysagère, force est de constater qu'elle est, même dans ce domaine, largement polysémique. Le site désigne, d'abord, un mode de construction d'une localisation. Il est est alors, étymologiquement, le "situs" d'où dérive l'idée de situation et de position, géographique ou sociale. Le site peut se définir par sa localisation sur un ensemble de coordonnées ou d'intersection de lignes. Cette acception, au sens propre, est encore utilisée par les militaires pour qui la ligne de site est la droite qui joint l'arme à son objectif au moment du tir. Mais le site est aussi, dans le sens commun, un paysage. Nous savons depuis les travaux d'Augustin BERQUE[1] que le paysage, avant d'être un contenu d'environnement, est d'abord une manière de poser le regard sur l'environnement et, de ce point de vue, les concepts de site et de paysage se redoublent en ce qu'ils sont, à la fois, des manières de désigner des lieux et ces lieux eux-mêmes. Le site se distingue simplement du paysage par une redondance dans la désignation. Le site est un lieu tellement exceptionnel qu'"il mérite le détour", et surtout justifie l'existence de guides et d'un appareil de signalisation. Ambivalent, le site est, à la fois, invitation à atteindre, et contenu atteint. Il est le chemin et le paysage.

---

[1] BERQUE A., Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse. F. Hazan éd. 1995, 192 p.

Lorsque les sciences sociales s'emparèrent du concept, elles marquèrent une rupture avec ce sens commun de deux manières différentes. La première consista à changer d'objet. Le site ne pouvait être un bon objet pour les sciences sociales qui visaient à partir de DURKHEIM à inventer des formes générales susceptibles d'atteindre à la connaissance. Le site fut alors renvoyé à sa fonction d'exemple, voire de matière première pour fournir ensuite de la généralisation. De cette époque date sans doute la réelle méfiance pour la démarche monographique en ce qu'elle s'attache davantage à singulariser l'objet d'étude qu'à le conceptualiser et à le problématiser. Dans le même temps, mais le mouvement n'était pas aussi éloigné que cela du précédent, les chercheurs surent en partie s'abstraire de cette ambivalence, en ne conservant que la partie "paysagère" du concept. Ainsi, dans le domaine de l'archéologie, un site est un lieu de fouilles. La mise à l'écart de l'ambivalence n'est peut-être que partielle si l'on se dit que le site archéologique est aussi un lieu d'exception où la fonction du regard est de favoriser la connaissance. Mais l'archéologie, et le constat est voisin pour l'ethnologie qui utilise également le terme, use du site comme d'un atelier de production de savoirs, où mieux encore comme d'un laboratoire pour y tester des hypothèses et reconstruire du réel. En usant plus fréquemment du concept de "terrain", les ethnologues mettent peut-être moins l'accent sur la désignation du lieu et davantage sur le processus de recherche qui se déroule sur le lieu.

Les appels d'offres dont il était question au début de ce texte ne renvoient pas à des productions dans le champ de l'archéologie, rarement dans celui de l'ethnologie mais plutôt à un assemblage entre la sociologie, la psychologie sociale et l'économie, oeuvrant parfois aussi aux confins de l'histoire des mentalités et d'une anthropologie de la vie quotidienne. La notion de territoire qui renvoie davantage à un découpage politique ou administratif d'une surface habitée aurait peut-être été plus adaptée pour désigner le champ de ces travaux. Le territoire est aussi l'étendue sur laquelle s'exerce une autorité, une juridiction. Enfin, mieux encore que de territoire, il aurait peut-être fallu parler d'aire comme surface de vie organisée, si la connotation éthologique de ce terme ne s'était renforcée ces dernières années.

Dans le domaine des sciences sociales, cette approche par le lieu renvoie depuis longtemps à une méthode d'enquête dont la monographie villageoise constitue un des fleurons. Depuis LE PLAY en passant par "les community studies" américaines, jusqu'à l'important investissement réalisé par le CNRS entre 1977 et 1981 dans le cadre du programme Observation du Changement Social, les travaux se sont accumulés sur des sites -le plus souvent des localités- afin d'y décrire ce qui s'y passe et de saisir le social en changement. Si les travaux de LE PLAY ne font plus guère référence de nos jours, en dehors du champ de la démographie, en

revanche, " Middletown" de Robert et Heleen LYND[1], publié en 1929, constitue encore une source d'inspiration. L'intérêt de Middletown est multiple pour qui s'intéresse aujourd'hui aux enquêtes sur site. Tout d'abord, le projet des LYND de retenir la ville de MUNCIE (Indiana), outre le fait qu'il s'agissait bien, à l'époque, d'une ville moyenne de 36 000 habitants, était d'utiliser pour leur étude une ville, sans particularité aucune, dans une région du Middle-West, au climat tempéré, et dont les activités tertiaires et industrielles étaient particulièrement bien équilibrées. Pour les auteurs, Middletown était une ville moyenne au sens statistique du terme. Si l'on admet ce postulat, alors, la méthode de l'"in-depth study", l'étude en profondeur doit permettre au delà de MUNCIE de parler des USA dans leur totalité.

Dans cette démarche, choisir un site revient à sélectionner un résumé de la totalité que l'on veut étudier. Le site a alors vocation à parler de la totalité dont il essaie de construire une représentativité sous la forme d'un modèle réduit. Plus que construite, cette ressemblance est postulée. La vérification constitue d'ailleurs un des volets de l'investigation, le second volet consiste à répondre aux interrogations propres au projet de recherche. Ainsi, la diversité des approches de la notion de site ne fait que conforter cette double dimension du site : être examiné pour lui-même et pour sa place dans un ensemble. La singularité du site renvoie à son aspect éminemment généralisable. Mieux encore, on peut penser ici que le site n'a d'intérêt que parce qu'il concentre la totalité des mécanismes sociaux. Sa singularité extrême en fait le lieu de toutes les généralisations possibles, le lieu d'inscription de toutes les différences. Si la forme de la monographique semble conservée, la logique de production de connaissances est profondément différente.

A la suite de Middletown, les travaux de cette nature se sont multipliés et de WARNER publiant "Yankee City series" en 1941 à Herbert GANS étudiant le West-end, une banlieue de Boston au début des années soixante, jusqu'au programme du CNRS mentionné plus haut, une forte tradition d'investigations sur le local existe dans les sciences sociales. On pourrait faire l'hypothèse que les travaux réalisés ces dernières années et dont il est fait mention dans ce cahier de recherche viennent s'inscrire dans ce courant. Le fait que l'on passe souvent de la localité au département ne constitue pas une rupture, mais plutôt un élargissement du champ. On peut en effet admettre l'hypothèse que le département, au même titre que toute autre unité territoriale, constitue une structure sociale et peut être analysé en ces termes. S'il s'avèrait que le découpage territorial auquel nous convient ces travaux ne relève pas d'une telle logique, alors il faudrait admettre que le territoire n'est pas utilisé pour ce qu'il représente mais plutôt comme

[1] LYND R., MERREL LYND H., Middletown. A study in Modern American Culture, 1929, New-York, réédition HBW 1956.

une sorte de prétexte pour reconstruire des différences à l'intérieur d'une globalité qui trouve son explication en dehors du site même. On peut penser que le territoire est toujours un prétexte, soit pour tester une hypothèse soit pour accéder, à partir de la confrontation des résultats obtenus sur plusieurs sites, à un degré plus grand de généralité. Mais le détour par le terrain, élément central de toute étude et recherche, depuis Claude BERNARD, tout du moins, peut accorder à ce terrain une centralité plus ou moins grande. C'est de cette centralité dont il sera essentiellement question dans ce texte. Selon le niveau d'explication retenu, le choix du site oscille entre un total pragmatisme -le site est retenu, par exemple et en ne caricaturant qu'assez peu, en fonction du domicile de l'enquêteur-, une construction statistique ou la recherche d'une adéquation avec le schéma théorique de l'étude. Dans le cas où la conception du site apparaîtrait comme essentiellement statistique, il faudrait assimiler les enquêtes sur site aux enquêtes par échantillonnage stratifié dans lesquelles la sélection des espaces géographiques n'est qu'un préalable à la sélection des populations dans ces mêmes espaces, sans oublier les enquêtes aréolaires, ou par grappe, dans lesquelles la sélection d'un espace géographique est le prélude à une enquête exhaustive.

Il est plutôt rare actuellement qu'une demande d'étude n'aboutisse pas à retenir un ou plusieurs sites pour conduire les investigations nécessaires pour répondre à la commande. Il arrive même que le recours à une procédure utilisant le site soit définie préalablement à la commande et fasse partie du contrat de départ proposé par le commanditaire. Il faudrait aussi rapprocher le développement des études par suite de la mise en œuvre à partir du début des années quatre vingt de la réforme de décentralisation. Celle-ci conduit chaque unité territoriale à développer ses propres logiques d'intervention. L'étude sur site, surtout lorsquelle touche les politiques publiques et particulièrement les politiques sociales ne ferait-elle que participer à une forme de régulation visant à connaître, à défaut de maîtriser, les écarts entre les différentes unités territoriales ?

Les études réalisées ces dernières années par le CREDOC, et plus spécifiquement par son département Evaluation des politiques sociales, au delà des enquêtes entrant dans le cadre des réponses aux appels d'offres mentionnés ci-dessus, se référent assez régulièrement à ce concept de site désignant des espaces assez mal déterminés, conceptuellement du moins. Ces espaces d'investigations peuvent prendre la forme d'un territoire, d'une aire, et très souvent d'un lieu institutionnel -une structure, un dispositif, un organisme, un établissement-. Si les précautions méthodologiques suffisent d'ordinaire à identifier les sources de biais dans le recueil des informations et le plus souvent à les écarter, ces précautions n'apportent pas de réponses à ces limites conceptuelles. Suffit-il, par exemple, qu'il y ait une approche et une référence

géographique pour que l'on puisse utiliser le terme de site? Les lieux géographiques ou institutionnels à partir desquels sont réalisées les études sont-ils imposés par le commanditaire ou sélectionnés à partir d'un certain nombre de critères? En quoi l'étude considérée est une étude comparative et quel rôle jouent les "sites" dans cette comparaison? Les questions pourraient être multipliées. Les unes, par une approche plus conceptuelle, interrogent la notion de site, les autres, plus pragmatiques, posent la question des méthodes de sélection, d'analyse des données et de construction des résultats.

Lorsque dans une enquête par quotas, un même enquêteur interroge, par facilité ou parce qu'aucune consigne ne le lui interdit explicitement, quatre ou cinq personnes dans le même quartier ou dans le même immeuble, peut-on déjà parler d'enquête sur site ? Il semble a priori que l'on ne puisse accepter une telle position qui reviendrait à ne considérer le site que comme un rassemblement sporadique de personnes enquêtables. Mais le même groupe de personnes doté d'une quelconque dynamique interne, le fait, par exemple, que tous ses membres appartiennent à une même association ou partagent les mêmes valeurs, suffit-il pour constituer au moins l'esquisse d'un site ? Pour définir le site, les personnes rassemblées sur un même territoire doivent-elles être dotées de ce qu'on pourrait appeler un mode de structure interne au groupe ou cette structuration peut-elle ne figurer dans le regard de celui qui analyse le groupe ?

Autrement dit, et sans doute de manière plus triviale, la notion de site n'est-elle qu'une commodité pour enquêteur soucieux d'éviter une dispersion de ses pas, et dans ce cas, le site est réduit à sa plus simple expression ou alors, le site génère-t-il des phénomènes sociaux qui doivent être analysés en dehors des individus? Enfin, peut-on considérer que le site suppose une structuration du territoire suffisamment forte que toute étude qui ferait l'impasse sur son existence se priverait d'un mode de description du réel ?

Avant d'analyser la portée heuristique de la notion de site dans la réalisation des enquêtes, nous avons choisi d'abord d'analyser les modalités de construction du site. Ces modalités sont à regarder dès le moment où s'élabore le projet d'enquête chez les commanditaires des études et des recherches. Le site peut être un choix de départ, il n'est parfois qu'une commodité. La première partie de ce cahier de recherche a pour objectif, d'analyser les phases de préparation d'enquête qui aboutissent à la construction des sites. Cette construction est d'abord étudiée au plan de la méthode mais également au plan du sens. Il s'agit de répondre aux deux questions imbriquées : comment passe-t-on d'une demande d'étude au choix d'un site ? Et ce cheminement qui conduit au site est-il porteur de signification ou ne s'agit-il que d'une simple construction transitoire ?

La seconde partie examine les implications du concept de site sur la conduite de l'étude et de la recherche. Il ne s'agit plus de décrypter les raisons implicites du choix d'un site mais d'essayer de comprendre en quoi le fait d'adopter une approche par site peut induire des spécificités dans le déroulement de l'étude. Dans cette seconde partie, cinq aspects sont plus particulièrement analysés. Le premier porte sur le rapport entre le choix du site et les méthodes d'investigations. Le second examine la question de la recomposition des résultats dans les enquêtes sur sites. Un troisième thème aborde la place et l'usage des statistiques dans l'approche par site, un quatrième thème replace le site dans une construction plus sociologique et le dernier thème aborde la spécificité des problèmes posés par le management des enquêtes sur site.

Un résumé des méthodes utilisées dans une série d'études servant de support à cette réflexion figure en annexe.

PREMIER CHAPITRE

DE LA DEMANDE D'ÉTUDE AUX INVESTIGATIONS DE TERRAIN : DÉFINIR ET CONSTRUIRE LE SITE

En 1989, à la demande de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Éducation Nationale, le CRÉDOC a réalisé une étude portant sur "les jeunes de moins de vingt ans non qualifiés". Cette étude n'est pas la première utilisant au CRÉDOC, de manière explicite, le concept de site, il s'agit toutefois de la plus ancienne réalisée par un membre de l'actuel département Evaluation des Politiques Sociales, dans lequel une large partie de ces études sur site ont été conduites depuis 1989. La facilité d'un appel à la mémoire pour retrouver des indications non consignées dans le rapport nous a incités à relire cette enquête puis à en confronter les principaux éléments méthodologiques à quinze autres études effectuées dans le même département entre 1989 et 1995. Notre objectif était de sélectionner des études susceptibles, a priori, de présenter les caractéristiques des enquêtes par site. Les critères principaux de sélection retenus pour constituer cet échantillon ont été la référence à un territoire géographique à un moment de l'enquête et la présence d'un enquêteur auprès d'une population située sur ce territoire. Cette population pouvait, par ailleurs, bénéficier ou non de l'aide d'un dispositif social territorialisé. L'objectif de cette première phase était, à partir d'une définition très extensive de la notion de site d'enquête, d'essayer de comprendre comment pouvait s'élaborer de manière concrète cette notion dans le déroulement des différentes procédures qui, de la négociation initiale à la remise d'un rapport, constituent la trame du déroulement d'une étude. Si l'on suit le découpage de CAPLOW[1], toute étude peut se décomposer en quatre périodes : la phase de conception, la réalisation du terrain, l'exploitation des informations, la rédaction du rapport de synthèse. A chacune de ces phases, la notion de site est présente a des degrés divers. Cette notion sera d'abord recherchée et analysée dans l'enquête "Jeunes de moins de vingt ans non qualifiés", la seconde partie de ce chapitre sera ensuite l'occasion d'appliquer ces premiers résultats à l'ensemble des autres études réalisées depuis 1989 dans le département Évaluation des Politiques Sociales du CRÉDOC, études où la notion de site est affirmée avec plus ou moins de force. Le recours à la notion de site n'est pas propre au CRÉDOC et des exemples seront également pris dans d'autres programmes d'étude et de recherche.

---

[1] CAPLOW Th., L'enquête sociologique, coll. U2, Armand Colin, Paris, 1970 et rééditions suivantes, 268 p.

1 - DU PROJET AU RAPPORT : ÉMERGENCE ET USAGE DE LA NOTION DE SITE DANS L'ENQUÊTE "JEUNES DE MOINS DE VINGT ANS SANS QUALIFICATION"

1-1. Le déroulement de l'enquête

On peut suivre, pas à pas, à la manière dont un ethnologue tiendrait son journal de terrain, le déroulement de cette enquête, des premières discussions avec le commanditaire jusqu'à la remise du rapport final. A chaque étape, la notion de site apparaît, rendant possible ultérieurement l'appréhension transversale de ce concept.

Cette étude ne commence pas par un courrier ou la lecture du bulletin officiel des annonces des marchés publics mais par une demande de rencontre entre un responsable de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) du Ministère de l'Éducation Nationale et un directeur de recherche du CRÉDOC. L'objectif de départ était relativement simple. La DEP souhaitait disposer d'informations sur les itinéraires et les comportements des jeunes sortis récemment de l'école sans qualification. L'objectif était également de dégager l'éventuelle spécificité d'une mesure propre à l'Éducation nationale : les Cycles d'Insertion Professionnelle Par Alternance (CIPPA).

Les premiers échanges avec le service qui allait devenir le commanditaire de l'étude portèrent d'abord sur la définition précise de la population enquêtée. Les jeunes rencontrés devaient avoir de 16 à 19 ans et être, au moment de l'enquête, dans un Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance. Il était convenu que des jeunes seraient également interrogés en dehors de ce dispositif afin de disposer, non pas d'un véritable groupe témoin, mais plutôt d'une population de référence.

Si, au cours de cette phase d'échanges avec le commanditaire, en préalable même à la signature de la convention d'étude, l'idée de procéder à des investigations sur des territoires est apparue assez vite, il aurait pu en être autrement. Deux raisons, peu explicitées dans la négociation, ont fait pencher la décision vers le choix d'une approche territoriale.

Cette étude aurait pu, en effet, se construire sans aucune référence à des sites. Pour sélectionner les individus à enquêter, il aurait alors fallu utiliser un fichier des jeunes en CIPPA. Il n'existait pas. Peut-être aurait-il été possible d'en construire un. Dans ces conditions, nous aurions été amenés à présenter un dossier à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Mais ce n'est pas ce choix qui a émergé des échanges entre le Ministère et le CREDOC. Les arguments ne manquaient pas pour éviter un tel choix : la difficulté de la procédure et sa longueur en auraient été les principaux. En fait, comme il n'y avait pas de fichier existant, "naturellement" l'étude s'est orientée vers une démarche de recherche de la population concernée par le dispositif.

Le Ministère disposant d'informations globales sur les populations jeunes prises en charge par ce dispositif, la possibilité d'une enquête par quota aurait pu aussi être envisagée. En réalité, ce débat n'a été qu'esquissé en raison du type d'information souhaité par le Ministère. Les représentants de ce dernier étaient, en effet, très soucieux d'obtenir des informations plutôt brutes portées directement par une parole. Un consensus s'est opéré dès cette phase de la négociation entre les représentants du Ministère et du CRÉDOC sur le fait qu'il fallait procéder à des entretiens dits "semi-directifs". Cette forme d'entretiens dans lesquels la personne interrogée dispose pour répondre à chaque question d'une marge de parole restreinte, comme si elle devait fournir une réponse à une question ouverte, possède une certaine capacité de séduction en ce qu'elle fait apparaître un matériel exploitable et retransmissible sans grande médiation tout en ne s'écartant pas du thème de l'entretien tel qu'il peut être prédéfini.

Dans l'hypothèse de la réalisation de ce type d'entretien, la question de la localisation des personnes interrogées intervient peu. Il faut simplement privilégier une dispersion la plus grande possible des personnes à interroger selon les variables socio-démograhiques propres aux enquêtés et en fonction des différentes structures organisationnelles dans lesquelles se retrouvent les personnes à interroger. Cette procédure est usuellement appliquée lorsqu'il s'agit d'interroger de 20 à 80 personnes, chiffres ordinairement utilisés dans ce type d'enquête. Or, dans cette enquête, les représentants du Ministère ont souhaité, très rapidement, disposer d'un volume relativement important d'informations et le chiffre de 400 a été rapidement évoqué.

Ce volume important posait à l'époque un problème de gestion de terrain. Le CRÉDOC ne disposait pas alors, comme c'est le cas depuis 1993, d'un service Terrain capable de prendre en charge la gestion du recueil d'informations. S'agissant d'un nombre élevé d'enquêtes, il aurait été concevable de sous-traiter la réalisation de ce terrain auprès d'un organisme spécialisé

disposant d'un réseau d'enquêteurs répartis nationalement. Le choix de la technique d'entretien dite "semi-directive" nécessitait une passation par un personnel plus spécialisé et plus à même d'effectuer les relances auprès des enquêtés tout en notant les informations sur le guide d'entretien. Ce type d'entretien était ordinairement effectué par des étudiants en sciences sociales ou des professionnels du secteur social capables de conduire des entretiens dans la durée et d'effectuer les relances à bon escient et de manière autonome.

La solution à ce problème consistait à recruter des enquêteurs propres au CRÉDOC et à faire effectuer la plus grande part des entretiens par les chargés d'études et de recherche. Le fait de retenir les personnes interviewées dans un périmètre localisé minimisant les frais de déplacements et optimisant les délais d'organisation était d'abord une réponse à ce problème organisationnel. A partir de là, l'idée de sélectionner une zone d'observation s'imposait quasi-naturellement même si ce "naturel" pouvait résulter d'une construction par défaut.

Lorsque l'idée de ne plus rechercher des jeunes sur l'ensemble du territoire a été admise, alors les débats avec le commanditaire se sont focalisés sur la manière de choisir ce territoire et, comme bien entendu, il ne peut exister un critère unique de choix d'un territoire, un accord s'est fait pour en sélectionner plusieurs.

Au cours de la phase de préparation de cette enquête, trois moments ont structuré les échanges autour du choix des zones d'observation. Il convient de les examiner avec attention parce qu'ils ont un impact important dans la méthodologie de l'enquête. Ces trois moments peuvent se définir à partir de trois interrogations :

- qui détermine les critères de choix des zones d'observation ?
- comment ces zones d'observation sont-elles localisées ?
- comment les contraintes liées à la commande agissent-elles sur ce choix ?

Les zones d'observation -terme utilisé dans cette étude- avaient été pressenties par la Direction de l'Évaluation et de la Prospective et la Direction des Lycées et des Collèges (DLC). Quelques mois auparavant, une étude avait été réalisée auprès de jeunes scolarisés dans différentes académies. Le découpage de base dans lequel se pense toute territorialisation est bien entendu celui de l'organisme commanditaire de l'étude. Ici, l'Éducation Nationale impulsait, par conséquent, un découpage en terme d'Académie. Le choix du critère de découpage obéit dans ce cas à une logique institutionnelle propre au contractant.

Cependant les caractéristiques et les critères de choix des zones d'observation définitives ont été élaborés conjointement par les représentants des Services de l'Education nationale et par les chercheurs du CREDOC. Parmi ces critères figurait la volonté d'enquêter dans des académies nettement différenciées par des caractéristiques propres à l'institution -la taille de l'académie, le nombre de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, etc-, mais aussi des critères socio-économiques -la localisation (urbaine/rurale), le taux de chômage, etc-. A partir de ces critères la D.E.P. et la D.L.C. ont sélectionné cinq zones d'observation : Amiens, Caen, Créteil, Grenoble, Lille. L'élément déterminant pour constituer le premier échantillon a été le recensement des CIPPA dans les académies. Ce dispositif était implanté de façon très inégale selon les régions. Des académies à dominante rurale du Sud et de l'Est de la France n'avaient pratiquement aucun cycle de ce type. En revanche, les CIPPA étaient fortement développés dans plusieurs académies du nord de la France. Deux académies se situaient dans des zones rurales où les CIPPA étaient peu implantés et trois autres en zones urbaines dans lesquelles ils étaient nombreux, et où les taux de sortie du système scolaire sans qualification étaient particulièrement forts.

Les zones d'observation de cette étude correspondent donc à des académies. Dans le souci d'éviter une trop grande dispersion des sites d'enquêtes, sous peine de perdre toute compréhension de l'environnement économique et institutionnel des jeunes interrogés, la délimitation territoriale a été réduite : au sein de chaque académie, un second découpage a été effectué par district scolaire. Ces districts avaient été déterminés par les personnes en charge de l'étude au ministère, principalement sur des critères de faisabilité -accord des chefs d'établissements-, et essentiellement par un système de réseaux de relations. Dans la configuration de cette étude, le site correspondait davantage au découpage districal qu'au découpage par académie. L'homogénéité recherchée des zones d'observations n'est effective que dans le district. Dans les limites territoriales de celui-ci ont été interrogés des jeunes en CIPPA et des jeunes hors-CIPPA.

Finalement, le souci d'une représentativité nationale des lieux enquêtés a été assez peu présent dans la procédure qui devait aboutir à un choix des sites enquêtés. Les commanditaires de l'étude avaient certainement comme préoccupation de ne pas enquêter une population trop éloignée des caractéristiques des jeunes de même âge et de même niveau de formation. Mais cet aspect n'était pas un impératif et la sélection s'est faite sur d'autres critères. La Direction des Lycées et Collèges et la D.E.P. avaient lancé, quelques mois auparavant, une opération d'évaluation pédagogique en CIPPA dans six académies et ces directions avaient souhaité situer l'enquête dans ces académies déjà sensibilisées. Cinq d'entre elles ont été retenues pour

l'enquête du CREDOC. Cette sélection correspondait davantage à une logique institutionnelle plutôt qu'à une logique statistique : prolonger des travaux de recherche déjà engagés dans ces académies. Elle était aussi le résultat d'une connaissance par les commanditaires des contextes locaux.

Cette phase de détermination des zones d'observation constitue ce que l'on pourrait dénommer le temps du choix institutionnel. Dans le cas de cette étude, les zones d'observation avaient donc été choisies par des instances externes à l'organisme d'étude. Trois critères principaux avaient déterminé son choix :

- la volonté de disposer de zones d'observation en secteur urbain et rural,

- le fait qu'une enquête avait été réalisée quelques mois auparavant dans certaines zones d'observation correspondant au découpage administratif du ministère en question,

- la présence dans ces zones d'observation choisies des dispositifs à étudier.

Le rapport de l'étude CIPPA n'explicite pas les modalités de choix des zones d'observation de la première étude. Il apparaît en effet que le choix des zones peut répondre à deux logiques distinctes mais nullement contradictoire et exclusive l'une de l'autre. Les principes méthodologiques des plans d'enquête voudraient que le tirage des zones d'observation se fasse, soit de façon aléatoire à partir d'une liste exhaustive, soit au sein d'une typologie de zones déterminée par des critères définis (urbain-rural, présence de CIPPA ou pas, taux de sorties de jeunes non qualifiés dans l'académie...). Cette logique s'inscrit dans une démarche scientifique. Cependant, dans la réalité, le choix des zones s'est fait aussi à partir d'un certain nombre de paramètres influents :

- La facilité à mettre en place l'étude parce qu'on disposait localement d'un réseau de relations susceptible de se mobiliser et de faciliter la démarche d'étude.

- La connaissance préalable des caractéristiques scolaires et socio-économiques de certaines zones,

- La poursuite de travaux engagés dans ces zones d'observation.

Finalement, dans cette étude, la logique de réseau a davantage joué que la logique de typologie. La sélection des zones d'observation s'est construite à partir d'une enquête précédemment réalisée dont les académies correspondaient aux critères de l'étude CREDOC. Le choix de ces académies permettaient de mobiliser des chefs d'établissement connus des deux services du ministère. Cette sélection, loin d'être aléatoire a été conditionnée par un ensemble de paramètres et notamment des données subjectives et des conditions de faisabilité.

Le choix du territoire d'investigation ne constitue qu'une première étape sur la route qui conduit aux enquêtés. Les zones d'observation fixées -les districts scolaires- choisies, les lieux d'enquête n'étaient pas pour autant déterminés.

A l'intérieur de chaque académie, devaient être interrogés des jeunes en CIPPA et des jeunes hors de ce dispositif, de même âge, de même niveau scolaire, qui n'étaient pas encore insérés professionnellement.

Pour cela, il était nécessaire de prendre en compte deux variables dans la procédure de sélection des lieux à enquêter : le type de jeunes à interviewer et l'environnement urbain ou rural. En effet, les deux échantillons de jeunes ne pouvaient être rencontrés dans les mêmes lieux et par ailleurs, la densité de l'équipement en établissements et autres structures d'insertion n'était pas la même en secteur rural qu'en secteur urbain.

Le cas de figure le plus simple était celui des jeunes ruraux rencontrés dans un collège accueillant un CIPPA. Dans les académies à dominante rurale, les CIPPA étant peu nombreux, la sélection du site ne se posait pas. En revanche dans les académies importantes à dominante urbaine, un choix s'imposait. Ce problème a été résolu par un enchaînement de contacts téléphoniques et de rencontres. Le choix des établissements scolaires accueillant des CIPPA avait fait l'objet d'une négociation entre les rectorats de chaque académie retenue et les personnels de la D.E.P. en charge de cette étude, pour définir les sites (districts scolaires) correspondant aux critères (caractéristiques socio-démographiques de la population et caractéristiques de l'environnement). La connaissance des chefs d'établissement, les conditions de réalisation de l'enquête, sa faisabilité sur le lieu ont parfois orienté le choix des recteurs. Puis, une fois la sélection de l'établissement faite, les chargés d'étude et de recherche ont été amenés à rencontrer les chefs d'établissement et les formateurs des CIPPA pour présenter l'enquête et préciser les modalités de déroulement des entretiens : la durée des entretiens, les conditions de passation, les critères de sélection des jeunes interrogés. L'échantillon des élèves

devait prendre en compte trois variables : le niveau scolaire, l'âge et le sexe. Cette sélection devait permettre de constituer un échantillon le plus proche possible des jeunes en CIPPA au moment de l'enquête. Comme il n'était pas possible de se référer à des données nationales récentes, le cadrage de l'échantillon a été fait par rapport aux résultats de l'enquête de la D.E.P.

La situation était sensiblement la même pour les jeunes hors du dispositif CIPPA. Les structures d'accompagnement des politiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont moins nombreuses dans les académies à dominante rurale. La question de la sélection des lieux d'enquêtes se posait donc dans les agglomérations. La présence de nombreux dispositifs sur le territoire d'une même académie nécessitait une sélection des structures et des organismes à enquêter.

Pour une partie de ces dispositifs, notamment, les différents types de stages d'insertion sociale et professionnelle, le CREDOC est allé rencontrer les Directions Régionales à la Formation Permanente (DRFP), instance locale et relais du commanditaire dans la zone d'observation. Après avoir éliminé les structures qui ne correspondaient pas aux critères de l'étude, la sélection s'est organisée à partir des relations institutionnelles entre ces instances régionales et les organismes de formation pressentis comme lieux d'enquête.

Le CREDOC avait pour tâche également de prendre contact avec les organismes ou les services dont les missions d'insertion sociale et professionnelle s'exerçaient en dehors de l'Education nationale : les Missions locales, les PAIO. Pour rencontrer des jeunes hors des circuits de l'insertion, les chargés d'études avaient contacté des travailleurs sociaux (assistantes sociales, éducateurs). Ce travail de recherche de lieux d'enquête non institutionnalisés ou moins institutionnalisés était certainement le plus délicat à mener et nécessitait une bonne connaissance des réseaux et un sens du contact auprès de professionnels souvent réticents aux enquêtes.

Dans cette enquête le site matérialisé par le district scolaire avait nécessité deux approches distinctes pour sélectionner les lieux d'enquêtes. L'une conduite par le commanditaire, l'autre par le CREDOC pour trouver, dans les limites districales des structures ou des services, dans lesquels il était possible d'interroger des jeunes hors CIPPA.

Tableau n°1 :

ENQUÊTE "JEUNES NON QUALIFIÉS" : EFFECTIFS PAR ZONE D'OBSERVATION

	Amiens	Caen	Créteil	Grenoble	Lille	Total
lieux d'enquête : CIPPA	3	2	4	2	3	14
Hors-CIPPA	4	3	6	3	4	20
Effectifs interrogés	79	56	117	59	89	400
Répartition en %	*20*	*14*	*29*	*15*	*22*	*100*

CREDOC/Enquête sur sites, 1995

L'échantillon des jeunes hors-CIPPA, constitué à partir de structures et d'organismes divers, devait être contrôlé de manière à ne pas introduire de biais si l'on voulait ensuite comparer les deux populations. Le choix des lieux d'enquête et la sélection des individus à enquêter dans ces lieux étaient en partie déterminés par ce souci. L'échantillon a dû être contrôlé en cours d'enquête et un traitement partiel des cent cinquante premiers entretiens de jeunes hors-CIPPA a été réalisé pour pouvoir ensuite constituer des quotas en fonction des critères principaux de l'étude : l'âge, le sexe, le niveau scolaire, la zone géographique.

Dans cette étude la logique comparative de l'état à un moment "T_0" de deux populations n'ayant pas bénéficié du même dispositif s'inscrivait dans la démarche évaluative du dispositif CIPPA. Dans une telle démarche, le contexte géographique, socio-économique, institutionnel de l'interrogation devenait essentiel. Si les jeunes du dispositif présentaient des caractéristiques très proches, celles des jeunes hors dispositif étaient totalement hétérogènes. Il était donc nécessaire d'homogénéiser cet échantillon en sélectionnant les personnes interviewées sur des critères définis initialement. Dans cette étude la diversité des structures et des organismes a constitué une difficulté et les lieux d'enquête ont dû être multipliés pour atteindre une représentation la plus proche possible de la population du dispositif CIPPA.

L'étape d'accès à la population enquêtée et de réalisation des entretiens s'est déroulée différemment dans les deux échantillons. Cependant, pour accéder aux jeunes, dans toutes les situations, les chargés d'étude du CREDOC ont eu obligatoirement un temps de rencontre avec le ou les responsables des structures ou des services. En dépit de la différenciation des sites il

est apparu que les itinéraires d'accès aux jeunes étaient pratiquement les mêmes quelle que soit la zone d'observation. Pour rencontrer les jeunes en CIPPA, il y avait nécessairement un entretien préalable avec le chef d'établissement, parfois le formateur responsable du CIPPA. Ce temps de contact avec les formateurs était indispensable pour deux raisons. La première relevait de la quête d'informations liées à l'objet de l'étude. C'était l'occasion d'obtenir des informations complémentaires sur le déroulement du CIPPA, sur les parcours de certains jeunes. La deuxième raison relevait davantage d'une stratégie de gestion de l'enquête. Il fallait aussi obtenir des renseignements sur les structures et les dispositifs existant dans le district pour aller interroger les jeunes hors-CIPPA. C'était une façon d'entrer dans le réseau de relations des formateurs qui facilitaient ensuite les contacts avec les autres structures de type PAIO, Mission locale, organismes de formation ou services sociaux.

1-2. Le site dans le déroulement de l'enquête

A la fin des deux premières étapes définies par CAPLOW : conception de l'étude et réalisation du terrain, on peut déjà s'interroger sur la pertinence du concept de site. On constate que quatre décisions successives ont dû être prises pour pouvoir réaliser cette étude.

La première portait sur la définition des objectifs de l'étude. A ce stade, le site n'apparaît pas dès le point de départ mais plutôt par défaut, lorsqu'il s'agit de construire concrètement le mode d'accès aux personnes à interroger. Les autres décisions à prendre portaient ensuite sur la détermination des zones d'observation, zones qui seront baptisées sites dans d'autres enquêtes ultérieures.

Le critère est alors principalement géographique et relève d'un découpage administratif déterminé préalablement et de manière extérieure à l'enquête en cours. Ce critère qui est apparu pour des raisons plutôt d'ordre pratique sera ensuite légitimé de deux manières différentes. La première est liée à l'idée de dispersion. Choisissant des zones d'observation dissemblables, on évitait le biais d'interroger des personnes vivant dans des contextes trop proches et on évitait de créer artificiellement une population totalement homogène. Le seconde, presque contradictoire avec la première, vise au contraire à homogénéiser la population sur une variable spécifique : la zone géographique d'habitat. L'objectif pourrait être alors de répartir la population interrogée sur une variable géographique tout en s'assurant de la présence d'un nombre suffisamment important de personnes interrogées pour chacune des positions de la variable. L'absence de

toute recherche de représentativité fait de cette démarche plutôt une démarche de commodité pour les traitements ultérieurs. On aurait pu penser aller plus avant en construisant le critère géographique de manière plus raisonnée et en dépassant la seule opposition urbain-rural. Le seul fait que cette démarche n'ait pas été tentée renvoie bien le concept de site à son seul rôle de facilité d'accès au terrain d'enquête.

La troisième décision à prendre portait sur la sélection des lieux d'enquête. Il s'agissait, alors de décider de la meilleure façon d'opérer pour sélectionner des lieux précis d'enquête, puis de rencontrer des personnes dans ces lieux. Dans les deux cas, la démarche a consisté à utiliser une procédure itérative faisant appel aux réseaux locaux d'interconnaissance tout en restant dans le champ des dispositifs institutionnels. Cette dernière démarche fait insensiblement glisser le site de son acception géographique à une conception plus institutionnelle. Pour cette dernière acceptation, le site serait un point particulier d'application d'un dispositif sur un territoire donné. Dans cette enquête, il s'agissait d'un CIPPA, mais on pourrait imaginer, pour d'autres programmes que le site soit une agence locale de l'ANPE, un service extérieur d'un Ministère, etc. Le territoire se dilue alors dans l'institution.

A ce stade, l'autonomie du concept de site paraît bien ténue. Certes, le critère géographique reste une variable importante même si son intérêt est reconstruit a postériori sur un modèle de légitimation. La volonté de préserver une certaine unité géographique, ici le district scolaire, renforce également le poids de la notion de site dans cette enquête. A contrario, le choix du commanditaire de ne pas privilégier une construction visant une représentativité nationale ne fait que conforter l'accent mis sur le local. Il faudrait se garder toutefois d'assimiler systématiquement absence de représentativité nationale et enquête sur site, il n'y a là qu'une relation présumée et non une corrélation systématisable.

Pour respecter les étapes formulées par Théodore CAPLOW, après la définition de l'objet de l'étude et la réalisation du terrain, viennent successivement le temps de l'exploitation des données et celui de la synthèse des informations recueillies sous la forme d'un rapport final. L'exploitation des informations recueillies n'utilise pas l'approche par site comme élément structurant. Deux approches sont successivement utilisées pour présenter les informations. La plus longue décrit les conditions de vie et les aspirations des jeunes interrogés. L'environnement familial, la vie quotidienne à l'intérieur de la famille, les activités des jeunes, leur passé scolaire et leurs aspirations sont successivement décrits et commentés par les auteurs du rapport. La seconde démarche, plus courte, compare les jeunes interrogés en CIPPA aux autres rencontrés hors des CIPPA. Une troisième démarche, peu développée, a consisté dans

cette étude à croiser les principales informations relatives aux opinions avec une série de variables que l'on pourrait qualifier de socio-démographiques : pays d'origine, sexe, niveau scolaire, situation dans le dispositif d'insertion.

Dans l'ensemble du rapport, 51 tableaux sont présentés. Seulement deux concernent une répartition par sites. Le premier intégré dans la présentation de la méthode présente, par académie, la répartition des effectifs interrogés, le second présente, également par académie, la présence ou non du père de l'adolescent ou de son beau-père. Quelques différences apparaissent assez nettement mais elles ne sont pas commentées.

Construite sur une problématique comparabiliste -les jeunes des CIPPA sont-ils différents des autres jeunes non qualifiés et, si la réponse est positive, quelles sont les différenciations ?- L'étude sur les jeunes non qualifiés n'utilise pas la répartition des jeunes selon les différents territoires autrement que comme un moyen d'accès à cette population.

En fait, dans cette étude, les zones d'observations et les sites ne sont pas l'objet central de la comparaison. Ils constituent une des variables de l'analyse des différences de comportement des jeunes, de leur degré d'insertion. Cette enquête proposait bien une sélection des espaces géographiques, non pas tant pour être comparés entre eux, que pour disposer d'une représentation large de différentes situations possibles (l'urbain ou le rural en était un des aspects principaux).

Dans ce sens, cette logique de sélection peut être assimilée à une enquête par échantillonnage stratifié : des espaces géographiques ont été sélectionnés à partir d'un certain nombre de critères, puis à l'intérieur de ces espaces, des populations furent sélectionnées sur d'autres critères.

Dans les petites académies, l'enquête pouvait être assimilée à une enquête aréolaire dans laquelle tous les jeunes en CIPPA de l'académie étaient interrogés. La sélection des structures qui constituait la seconde étape est alors inutile. En revanche dans les grosses académies, nous étions confrontés à une logique de stratification, puisqu'il était nécessaire de sélectionner les sites (districts scolaires) puis, éventuellement les établissements accueillant un CIPPA. Pour les jeunes hors-CIPPA, quel que soit l'espace géographique de référence, l'exhaustivité était impossible vu le nombre de services, structures relevant du domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Le site n'est alors qu'un échafaudage, un outil transitaire.

Cette enquête peut-elle entrer alors dans la catégorie des enquêtes par site? La réponse est positive du point de vue statistique si l'on s'en tient à l'hypothèse que dans une enquête sur site la logique mise en oeuvre ne répond pas à un souci de représentativité du territoire. Dans cette enquête l'objectif était d'obtenir deux populations comparables, sans référence à un échantillon national initial -qui n'existait pas-. La logique comparative induit l'existence de deux espaces d'enquêtes : les jeunes en CIPPA, les jeunes hors CIPPA. Le site -le district académique- permettait dans ce contexte de constituer une unité géographique dans laquelle on observait plusieurs profils d'enquêtés dans un même contexte socio-économique, institutionnel. L'utilisation du site se fait a minima, presque par défaut.

2 - ENQUÊTES PAR SITE : ANALYSE DES MÉTHODOLOGIES D'ENQUÊTES

La première partie de ce texte avait pour objectif, à partir d'une étude - les jeunes non qualifiés- d'analyser le déroulement et les étapes d'une étude assez nettement représentative d'enquêtes faisant appel à une approche par site. Cette première analyse d'une étude permet, non pas de construire un modèle d'enquête par site, mais de dégager les premiers critères pouvant servir de base de lecture et d'analyse d'autres études. Ce travail de déconstruction/reconstruction méthodologique devait conduire à vérifier la pertinence de l'utilisation de la notion de site et d'en enrichir le sens. Il sera temps alors de confronter ces résultats à ceux obtenus par l'analyse d'autres programmes auxquels le CRÉDOC a pu participer mais sans en être le pilote.

Pour conduire cette réflexion, l'analyse des divers plans d'enquêtes s'organise selon trois axes qui reprennent les étapes précédemment dégagées de l'enquête précédente. Le premier s'intéresse aux conditions d'élaboration et de préparation de ces plans et cherche à comparer le déroulement des études dans leurs principales phases. Le second axe s'attache à l'un des points essentiel, la définition et la détermination des zones enquêtées -zones d'observation, sites, et autres lieux enquêtés- et décrit les méthodes de sélection de ces sites retenus pour les enquêtes. Enfin, le troisième se propose d'analyser l'utilisation du concept de site dans la production des résultats.

Dans toutes ces études, à un moment ou à un autre, la question du choix d'un "terrain" d'enquête, au sens géographique du terme s'est posée. Cet élément a constitué le seul critère de sélection des quinze études, sans présager si telle ou telle étude répondrait aux critères qui permettraient de dire si l'étude constitue en réalité une enquête par site ou non.

Liste des études analysées

Titres des études (*)	abrégés (**)
1 - D. BAUER, P. DUBECHOT : Les moins de vingt ans sans qualification. Conditions de vie et attitudes vis-à-vis des dispositifs d'insertion. avril 1989.	JNQ
2 - P. CROUTTE, A. ILIAKOPOULOS, M. LEGROS Panel RMI-CREDOC : Points de départ. présentation des résultats de la première vague d'enquête auprès d'un échantillon représentatif des allocataires du RMI, avril 1991.	Panel/RMi
3 - M. LEGROS, S. BINARD : De l'éducation des élèves au management des établissements (proviseurs, principaux et adjoints), avril 1991.	Etablissements
4 - D. BAUER, O. CHARRIER, P. DUBECHOT, B. MARESCA : Histoires individuelles et situations d'illettrisme, septembre 1991.	Illettrisme
5 - D. BAUER, P. DUBECHOT : Entre l'école et l'emploi : les transitions incertaines, septembre 1991.	Transitions
6 - I. ALDEGHI : Chômeurs au fil du temps, novembre 1991.	Chômeurs
7 - P. DUBECHOT, M. GOUTORBE : RMI Justice. Le social et le judiciaire : une conciliation difficile, avril 1992.	RMI/Justice
8 - I. ALDEGHI, D. BAUER, M. LEGROS : Le recours à l'ANPE dans les stratégies de recherche d'emploi. Logique d'usage, opinions et attentes, décembre 1992.	ANPE
9 - P. CROUTTE, O. CHARRIER : Les sortis du RMI dans le Val-de-Marne, décembre 1992	RMI/VdM
10 - P. CROUTTE, M. GOUTORBE : Les allocataires du RMI dans le Territoire-de-Belfort : demande de soins et offre sanitaire, décembre 1992.	RMI/Belfort
11 - P. CROUTTE, R. ROCHEFORT : Le sentiment de solitude chez les personnes âgées de 60 ans et plus, mai 1993.	Solitude
12 - D. BAUER, P. DUBECHOT, M. LEGROS : Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte, juillet 1993.	ASE/PJJ
13 - P. DUBECHOT, I. GROC, G. POQUET : Evaluation de la Politique d'Action sociale, culturelle, sportive et de loisirs en faveur des agents des administrations de l'Etat. Mai 1994	Action/Etat
14 - M-O GILLES, M. LEGROS : Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté", février 1995.	Grande pauvreté
15 - P. DUBECHOT, I. GROC : Insertion professionnelle et effets de quartiers, avril 1995.	Jeunes/DSQ

(*) Les études sont classées par ordre chronologique
(**) Pour faciliter et alléger la lecture du texte des termes abrégés pour désignent les études.

2-1. L'émergence du site dans les étapes de la mise en place

S'intéresser aux objectifs des études, aux modalités de décision quant au nombre et au type d'entretiens à réaliser pourrait a priori ne pas correspondre à l'objet de cette recherche. Cependant les conditions dans lesquelles s'élaborent ces choix constituent aussi un ensemble d'éléments susceptibles d'éclairer le concept de site.

Les informations qui permettent de construire le programme d'enquête ne sont pas toujours clairement identifiées au démarrage des études. Elles ne sont pas toujours immédiatement fournies par le commanditaire. L'objectif initial peut être l'évaluation d'un dispositif, l'analyse de la situation ou du comportement d'une population passée par un dispositif. On constate que l'objectif initial contenu dans la commande est rarement simple. Il est complexe, c'est-à-dire qu'il peut combiner à la fois une demande d'évaluation d'un dispositif et un objectif de connaissance des situations et des comportements des populations utilisatrices de ce dispositif (études JNQ, RMI-Justice, Panel-RMI, Jeunes/DSQ). Certaines études -comme ASE-PJJ, l'Action/Etat-, répondent davantage au second type d'objectifs, mais s'inscrivent dans une logique d'évaluation et constituent une étude parmi d'autres, chargée d'apporter un éclairage particulier sur le dispositif à évaluer. Quelques études, malgré tout, répondent à un objectif de connaissance des populations (Les jeunes entre l'école et l'emploi, La grande pauvreté, Chômeurs au fil du temps) et s'inscrivent fréquemment dans une logique de comparaison des comportements et des situations selon les zones d'observation. Parfois, derrière cette recherche de connaissance, deux autres objectifs sont sous-jacents. Le premier est de tester la validité d'une politique qui se traduit par un ensemble de dispositifs. Le second est, à partir des résultats, de s'engager dans une démarche prospective.

Les études examinées ont donc très majoritairement comme objectif un apport de connaissances, soit à propos d'une population, soit sur un dispositif. Ce dernier peut être clairement identifiable dans quelques études : les CIPPA, le RMI, l'ASE, la PJJ. A l'intérieur de ce premier groupe, encore faudrait-il distinguer, les dispositifs restreints et parfaitement cernables (CIPPA, RMI), des dispositifs qui ne sont pas réellement des dispositifs, mais davantage un ensemble de structures et de services qui forment un dispositif unifié (ASE, PJJ, Administration pénitentiaire) dont la complexité institutionnelle et organisationnelle rend délicate toute délimitation du champ de l'enquête.

D'autres études se proposent d'étudier des politiques parfois parfaitement identifiées (Action sociale de l'Etat en direction de ses agents) mais aussi des politiques plus vastes comme la lutte contre l'exclusion (Grande pauvreté), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes (Transitions, Illettrisme), qui relèvent de programmes d'action multiples.

Les quinze études ont beaucoup de points communs car elles s'inscrivent presque toutes dans une logique d'évaluation des politiques sociales et de connaissance des populations défavorisées ou en difficulté. Cependant, il est possible d'introduire quelques nuances dans les priorités accordées à l'intérieur de chacune de ces études.

Parmi ces quinze enquêtes retenues pour cette analyse, un tiers a pour objet central une population. L'étude ambitionne des connaissances relatives à cette population en termes d'opinion, de comportement ou d'état à un moment donné. Un second tiers est constitué d'études évaluatives d'un dispositif pour lesquelles la méthodologie conduit à interroger des populations. Enfin, les dernières présentent à la fois un objectif de connaissance d'une population et un objectif d'évaluation d'un dispositif.

Tableau n° 2

La place de l'échantillon dans l'étude

La place des populations étudiées	Études concernées	Nombre d'enquêtes concernées
Objet central	Illettrisme, RMI-Justice, Transitions, Chômeurs, Solitude,	5
Elle est étudiée pour évaluer le dispositif	ASE-PJJ, Etablissements, Panel-RMI, Action/Etat, Jeunes/DSQ	5
Elle participe à l'évaluation du dispositif ou de la politique sociale	JNQ, Grande Pauvreté, ANPE, RMI/VdM, RMI/Belfort	5

CREDOC/Enquêtes sur site, 1995

Selon les cas de figure proposés précédemment, le champ de l'enquête est défini par le commanditaire, ou dans la première étape de l'étude conjointement avec le bureau d'étude. L'échantillon enquêté doit également être, s'il n'est pas d'emblée délimité par le commanditaire, structuré de la manière suivante :

- par un critère précis : les individus appartiennent à un dispositif clairement identifié (jeunes en CIPPA, détenus dans l'enquête RMI-Justice, allocataires du RMI, chômeurs inscrits à l'ANPE),

- par plusieurs critères socio-démographiques : les individus bénéficient d'un ensemble de prestations ou de dispositifs d'une même politique et leur difficulté d'insertion sociale et professionnelle est au coeur de l'étude,

- à côté des populations ciblées, il est demandé de comparer cette population à une population ne bénéficiant pas du dispositif étudié, n'habitant pas le quartier étudié...

Ces études présentent un caractère complexe, combinant plusieurs logiques aux contours mal définis, à la fois différentes mais proches. Les études évaluatives si différentes soient-elles sur le plan méthodologique, relèvent d'une même logique et présentent dès lors bien des points de convergence, comme l'utilisation de lieux géographiques ou institutionnels pour base d'étude. De la priorité accordée aux dispositifs, aux politiques ou aux populations, par les commanditaires, le choix de l'un ou de l'autre -site géographique ou approche institutionnelle- dépend en grande partie des attentes du commanditaires et des méthodes d'investigation proposées.

La question du nombre et de la nature des entretiens constitue le dernier élément qui pèse dans le choix d'une méthodologie par site. Les différences selon les études varient principalement selon le positionnement initial du commanditaire et la nature de l'étude envisagée.

Pour certaines études, le commanditaire a déjà déterminé le cadre, les zones d'observation, le nombre et la nature des entretiens. Il fournit les diverses informations dans un cahier des charges à l'organisme d'étude qui se trouve alors dans une position de prestataire d'un service (Action/Etat, Illettrisme). Il lui revient de mettre en place un plan d'enquête

correspondant au cadre fourni. Dans quelques rares études, le nombre d'entretiens a été un objet d'interrogation méthodologique entre les deux parties (RMI-Justice, Chômeurs). Parfois, dans certains dispositifs d'évaluation, une instance -un comité de pilotage- est constitué et se situe comme interlocuteur des chargés d'étude et de recherche- (Panel-RMI, Grande pauvreté, Action/Etat). Cette instance a une fonction de contrôle de la réalisation de l'étude, mais constitue aussi un lieu d'échange et de réflexion sur la méthode employée, voire même sur les objectifs de l'étude. Enfin, on rencontre une dernière attitude lorsque les commanditaires laissent aux chercheurs le soin de déterminer le nombre et la nature des entretiens en fonction de la demande (Transitions, RMI-Justice).

En ce qui concerne le nombre d'entretiens à réaliser, la nature de l'étude est également un facteur déterminant. Les études purement qualitatives sont finalement peu fréquentes. Dans ces études la population est au centre de l'étude et le site occupe une place secondaire (sauf dans RMI/Justice). La majorité des commanditaires cherche à combiner à la fois l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif. Le nombre d'entretiens peut varier de 400 (JNQ, Illettrisme...) avec des entretiens semi-directifs à près de deux mille par questionnaire en face-à-face (Panel/RMI). Les zones d'observations et les sites occupent dans ces études une place centrale.

Tableau n° 3

La nature des entretiens selon les études

Nature de l'étude	Études concernées	Nombre d'enquêtes concernées
Études qualitatives avec entretiens semi-directifs	Chômeurs, transitions, RMI/justice	3
Études quantitatives avec une dominante qualitative: entretiens semi-directifs	JNQ, Illettrisme,	2
Études quantitatives avec questionnaires fermés en face-à-face et quelques questions ouvertes	Panel/RMI, Grande pauvreté, ASE/PJJ, Action/Etat, Jeunes/DSQ, ANPE, RMI/VdM, RMI/Belfort, Solitude	9
Enquêtes téléphoniques	Etablissements,	1

CREDOC/Enquêtes sur sites, 1995

2-2. Les méthodes de sélection des zones d'observation et de recherche des populations

2-2-1. La détermination des zones d'observation

Cette phase décisive dans l'élaboration du plan d'enquête se présente différemment selon les commanditaires. Elle constitue "le temps du choix institutionnel". Cette sélection s'élabore généralement, selon trois situations-types. Dans la première situation, le commanditaire fournit de zones en fonction de ses critères propres (Illettrisme, Action/Etat). Dans une seconde situation-type, la plus fréquente, la décision institutionnelle du choix des zones d'observation se prend à partir d'un travail de méthodes et de techniques d'échantillonnage élaboré par le CREDOC sur des critères définis par le commanditaire (Panel/RMI, Grande pauvreté). Dans la dernière, ce choix s'effectue sur une base plus empirique et pragmatique grâce à un réseau de relations existant ou constitué pour la circonstance (Transitions, Chômeurs).

Le choix des zones peut répondre à deux logiques distinctes mais nullement contradictoires et exclusives l'une de l'autre. Une logique technicienne et une logique pragmatique. La première s'inscrit dans une démarche scientifique et utilise des méthodes d'échantillonnage. Dans ce cas, l'échantillon est déterminé soit à partir d'une construction typologique, soit à partir de fichiers existants ou bien construits pour l'occasion. Mais, parfois, le choix des zones se fait aussi à partir d'un certain nombre de paramètres influents, très pragmatiques :

- facilité à mettre en place l'étude à partir d'un réseau de relations en local, susceptible de se mobiliser et de faciliter la démarche d'étude,

- certaines zones sont incontournables dans un échantillon, parce qu'elles font référence à quelque représentation collective de tel ou tel problème.

Tableau n° 4

La méthode de sélection de la zone d'observation

Le décideur	Études concernées	Nombre d'enquêtes concernées
Choix du commanditaire seul	JNQ, Illettrisme, Action/Etat,	3
Méthode d'échantillonnage	Grande Pauvreté, ASE-PJJ, Etablissements, Panel-RMI, ANPE, RMI/VdM, RMI/Belfort, Solitude, Jeunes/DSQ	9
Négociation avec le commanditaire	RMI-Justice, Transitions, Chômeurs,	3

CREDOC/Enquêtes sur sites, 1995

Les études dites qualitatives, avec peu d'entretiens sont exemplaires. Ainsi, dans l'étude "Chômeurs au fil du temps", le choix des sites s'est effectué dans une logique très pragmatique. Le commanditaire s'intéressait au secteur rural. Les sites ont été négociés en tenant compte de la connaissance que possédaient les uns ou les autres des caractéristiques du bassin d'emploi. La mise en oeuvre d'autres études, est conditionnée par les conditions de faisabilité de l'enquête et parfois l'accessibilité au lieu d'enquête (Justice/RMI, ASE/PJJ, Grande pauvreté) où le réseau de relations en local (ASE/PJJ) constitue l'élément déterminant pour la réussite de l'enquête.

Enfin, le déroulement de l'enquête entraîne parfois des modifications en cours et le choix initial peut être modifié ou aménagé. En règle générale, il s'agit de compléter l'échantillon par une nouvelle zone d'observation (Illettrisme, Justice/RMI).

Finalement, à regarder l'ensemble de ces études, la logique de réseau a peut-être davantage joué que la logique de typologie. Cette situation est certainement due aux objets des différentes études -les populations en difficulté d'insertion-. Si des zones d'observations apparaissent régulièrement dans ces études citées -Nord, Pas-de-Calais, Meurthe-et-Moselle, Bouches-du-Rhône, Isère- pour ne retenir que les départements, c'est que ces zones réapparaissent quel que soit le mode de tirage parce qu'elles présentent des caractéristiques récurrentes en matière d'insertion sociale et professionnelle, mais aussi de taille.

Tableau n° 5

La dimension géographique de la zone d'observation

Délimitation de la zone d'observation	Études concernées	Nombre d'enquêtes concernées
Territoire national	Solitude,	1
Un ou des départements	Action/Etat, ASE-PJJ, RMI-VdM, RMI-Belfort, Grande Pauvreté, Panel/RMI	6
Un site communal	Jeunes/DSQ, ANPE	2
Autres type de découpages : académies : bassin d'emploi : découpage spécifique :	JNQ, Illettrisme, Etablissements, Transitions, Chômeurs, RMI/Justice,	6

CREDOC/Enquêtes sur sites, 1995

Les zones d'observations correspondent le plus fréquemment à des départements. A ce niveau territorial, ce sont plutôt les commanditaires qui agissent sur leur réseau pour trouver les lieux d'enquête (RMI/Justice, ASE/PJJ, Action/Etat...).

2-2-2. La recherche des lieux d'entretiens

Les zones d'observation fixées, les sites et les lieux d'entretiens ne sont pas pour autant déterminés. Dans cette phase, il est nécessaire de distinguer plusieurs situations selon les enquêtes. Les études mentionnées sont construites fréquemment dans une logique évaluative. Il n'est donc pas étonnant de constater que dans la majorité des enquêtes, les lieux des interviews soient des structures ou des services chargés de mettre en place des politiques sociales.

Tableau n° 6

La nature du lieu de l'entretien

Nature du lieu d'enquête	Études concernées	Nombre d'enquêtes concernées
Un service ou une structure	RMI-Justice, Action/Etat, JNQ, Illettrisme, RMI/Belfort, ANPE	6
Le domicile, un lieu de rencontre extérieur ou une structure	Grande Pauvreté, Transitions, Jeunes/DSQ, Panel/RMI, Chômeurs, RMI/VdM	6
Le domicile	ASE/PJJ, Solitude	2
Par téléphone	Etablissements,	1

CREDOC/Enquêtes sur sites, 1995

Comme nous l'avons déjà vu dans l'enquête JNQ, dans une même étude il est possible de se trouver confronté à deux types de situations. Dans la première, il faut utiliser des lieux relevant d'un dispositif ou d'une politique d'action sociale ou de formation. Les personnes sont dans un lieu "captif", et elles sont donc facilement interrogeables. Dans la deuxième situation, il faut trouver les personnes à interviewer et dans ce cas, il est nécessaire de trouver des lieux pour les rencontrer. Dans cette seconde situation, la difficulté consiste à identifier ces lieux -donc à bien connaître le dispositif, mais aussi la population concernée-, à les repérer sur le territoire du site, puis à entrer en contact avec les responsables de manière à obtenir l'autorisation d'utiliser le lieu et de rencontrer les personnes à interviewer. Ce travail de recherche des lieux d'entretiens devient très complexe lorsqu'il n'y a pas de structure intermédiaire et qu'il faut trouver les personnes directement.

Dans l'enquête ASE/PJJ, il fallait retrouver les personnes à partir de listes sur lesquelles figuraient des adresses datant de quatre ou cinq ans. Dans cette situation, il s'agit de mobiliser des réseaux d'intervenants sociaux, des réseaux institutionnels, des réseaux familiaux et de voisinage pour atteindre la personne. Dans l'enquête Grande pauvreté, des personnes ont été rencontrées dans des lieux ouverts comme les gares ou le métro. Ces lieux constituent alors des sites. Et s'il est difficile d'évoquer la notion de site lorsque l'entretien se déroule au domicile de

la personne -si le site n'est pas un territoire restreint déterminé en amont, et c'est le cas de l'ASE/PJJ-, en revanche dans l'enquête Grande pauvreté, des catégories de sites ont été construites à partir des lieux dans lesquels ont été rencontrées les personnes : métro et gares, habitats précaires et caravanes, structures d'accueil et d'hébergement...

2-2-3. Recherche et sélection des individus

La recherche des individus intervient en fait, dans le cadre du site déjà retenu. Dans tous les cas de figure, que ce soit un département, un organisme ou un lieu (le métro, une gare) le site est décidé en amont.

Dans les enquêtes, où l'on doit trouver des jeunes hors des structures liées à des dispositifs, il n'y a aucune garantie que toutes les personnes -d'un stage ou accueillies dans la structure ou le service- correspondent aux critères retenus dans les objectifs de l'enquête. Dans les études à visée comparative, d'autres lieux sur le même site doivent alors être recherchés pour compléter le déficit du précédent. Le déroulement de cette étape peut même amener le commanditaire ou le bureau d'étude à revoir l'étape précédente du choix du site. Dans l'enquête Illettrisme, un site nouveau a dû être choisi pour compléter les cinq autres pour ces raisons de déficit de personnes correspondant aux critères de l'étude dans les premiers sites.

Une des caractéristiques d'une enquête par site, serait l'existence de trois étapes. La première s'attacherait à délimiter un territoire large -la zone d'observation-, la seconde aboutirait à un site qui pourrait être géographique ou institutionnel dans lequel devraient avoir lieu les entretiens et enfin une troisième étape s'attacherait à interroger la population, qu'elle soit "captive" dans une structure ou qu'il soit nécessaire de la retrouver.

2-3. Le concept de site développé dans les diverses études

2-3-1. Les différents espaces du site

A partir des études présentées, il est possible de distinguer différentes approches du site. Dans certaines études, le site correspond à une entité géographique, dans d'autres il correspond à une entité institutionnelle.

Dans certaines enquêtes, les découpages territoriaux correspondent à une construction dont l'objectif est d'accéder aux populations à enquêter. Le site géographique ne présente pas d'intérêt direct avec l'étude. Dans les études évaluatives le site est plus fréquemment attaché à un dispositif ou à une politique. Dans ce cas le site se matérialise par une structure ou un service (CIPPA). Parfois le dispositif est éclaté en plusieurs types de lieux ou de services sans que l'on puisse en désigner un particulièrement (ASE/PJJ). Le site se situerait donc entre la zone d'observation qui recouvre un large territoire et les lieux d'enquêtes que sont les structures, les services ou le domicile des personnes.

Cependant, dans certaines études, les lieux d'entretiens sont aussi les sites enquêtés parce qu'il n'y a pas d'entité locale pour combler l'espace entre la zone d'observation et les lieux d'enquête. L'exemple de l'ASE/PJJ est significatif. La zone d'observation qui était le département, constituait aussi le lieu des entretiens. Les services de l'ASE ou de la PJJ ne constituaient pas une entité observée dans le contexte particulier du département. Ils ont participé, contribué à la démarche de recherche des jeunes. Le lieu d'enquête était le domicile des personnes à interroger. Cette configuration se retrouve dans d'autres études, mais pour la plupart, au moins une partie de l'échantillon est rencontrée dans des structures d'accueil, de formation... (c'est le cas des études Grande pauvreté, Transitions).

Tableau n° 7

Les différents territoires des enquêtes

la zone d'observation	Etudes	le site géographique ou institutionnel	les lieux d'entretiens
National	Solitude,	National	Domicile
Un ou des départements	Action/Etat, ASE-PJJ, RMI-VdM, RMI-Belfort, Grande Pauvreté Panel/RMI	Services ministériels Département Département Département Structures et lieux de vie circonscriptions CAF	Lieux de travail Domicile Domicile Service social Structures et lieux de vie domicile
Une ou des villes	Jeunes/DSQ, ANPE	Quartiers Agences	Domicile ou extérieur Agence
Autres découpages : académies : bassin d'emploi : découpage spécifique :	JNQ, Illettrisme, Etablissements, Transitions, Chômeurs, RMI/Justice,	CIPPA et district scolaire Académie Académie Bassin d'emploi Bassin d'emploi Région	CIPPA+structures+extérieur Structures Téléphone Structure, domicile, extérieur. Domicile Service, structure

CREDOC/Enquêtes sur sites, 1995

2-3-2. Le sens du terme "site" selon les auteurs

Dans l'étude JNQ le terme "site" n'était pas encore utilisé. Effet de mode, vocabulaire introduit par un chercheur ? Cette notion de site apparaîtra un peu plus tard pour d'autres études.

Le terme "site" est utilisé pour la première fois -parmi les quinze études sur lesquelles s'appuie cette recherche- lors de l'étude Illettrisme en septembre 1991. Auparavant, les termes "zone d'observation", "terrain d'enquête" (JNQ, 1989) étaient utilisés. Les sites considérés dans l'étude Illettrisme étaient des villes ou plus exactement des bassins d'emploi dans lesquels deux types d'enquêtes se déroulaient parallèlement. La Direction de l'Evaluation et de la Prospective du ministère de l'Education nationale faisait passer des tests aux personnes en stage, et le CREDOC les interrogeait ensuite. La première définition de la notion de site apparaît

en novembre 1991, dans les travaux d'I. ALDEGHI (Chômeurs au fil du temps). Trois espaces sont distingués dans ce rapport. Le terrain d'enquête de l'étude recouvre l'ensemble des zones d'observation utilisées pour l'étude. Le site enquêté est envisagé comme un espace particulier au sein des zones d'observation:

> *"Il a été choisi trois zones différentes comme terrain d'enquête. Ces trois zones correspondent en fait à cinq sites"*. Chômeurs au fil du temps

Les zones d'observations sont déterminées par un ensemble de critères socio-économiques. Chaque zone correspond en fait à un élément de la typologie construite :

- une zone, ville ouvrière aux industries anciennes et en crise,

- une zone de banlieue d'une grosse agglomération dans laquelle ont été distingués deux sites : une commune "huppée" et une commune "classes moyennes",

- une zone rurale dans laquelle a été distingué un groupe de communes du "rural profond" et un groupe de communes à l'économie dynamique.

Le site constitue donc un champ restreint de la zone d'observation. Il est déterminé par des critères complémentaires à ceux définissant déjà la zone d'observation. Dans cette étude les espaces définis sont géographiques. Dans d'autres études, le site correspond à une structure ou un dispositif implantés dans une zone géographique. Ce terme recouvre, aussi, parfois, des constructions différentes dans lesquelles la référence n'est pas un espace géographique mais un lieu, un type de structure, un dispositif.

Dans l'étude Grande pauvreté, réalisée en 1994, le cahier des charges du programme prévoyait d'interroger les personnes en présomption de grande pauvreté sur dix zones géographiques différentes. Ces zones géographiques étaient des départements ou des villes. Mais, si des départements ou des villes peuvent, plus que d'autres, rassembler des populations en présomption de pauvreté, l'échelle d'une ville et a fortiori d'un département était trop grande. Il a donc été décidé de retenir dans chacune des zones géographiques des lieux particuliers, ou sites. Ils ont été définis comme des "regroupements, temporaires ou non, de personnes isolées ou de familles en situation de présomption de grande pauvreté". Trois types de lieux ont été retenus :

- des lieux institutionnels ou associatifs pouvant accueillir ces personnes (CHRS, CCAS, associations caritatives...),

- des îlots topographiques où vivent les personnes (habitat le plus dégradé au sein des DSQ, habitats précaires, ...),

- des lieux de passage et de transit, hors de tout dispositif social (services d'urgence santé, centres de soins, asile de nuit, métro, gares...)

Ainsi onze types de sites ont été sélectionnés et pour chacun d'eux plusieurs lieux ou structures ont servi de lieux d'enquête : par exemple pour le site CHRS, 6 lieux d'enquête ont été sélectionnés dans 5 zones d'observation ou zones géographiques.

2-3-3. Le site et son contexte

Parmi les études présentées dans ce travail, il faut distinguer deux situations d'utilisation du site. Dans le premier cas, le site est un moyen de réaliser l'étude, alors que dans le second, le site est objet d'étude, ou un des objets de l'étude.

Parmi les études proposées dans cette recherche, très peu placent le site comme objet central de la problématique initiale en dehors de la Grande pauvreté, Jeunes/DSQ. Rares aussi ont été les études dont les sites sont devenus objets d'étude -et de comparaison- au vu des résultats de l'enquête (Chômeurs).

Le type même des enquêtes "sur site" est évidemment la monographie. Le site géographique est bien au coeur de l'analyse. Mais c'est un modèle d'enquête que n'accompagne aucune comparaison avec quelqu'autre lieu et par cela même se trouve en dehors de l'objet de ce cahier de recherche. Cette logique monographique imprègne des études telles que RMI/VdM, RMI/Belfort, Action/Etat, RMI/Justice. Cependant, les deux dernières études ne peuvent être écartées des enquêtes par sites tel qu'elles ont été définies plus haut. Dans l'étude Action/Etat, le choix des sites enquêtés a été fait sans aucun mode de sélection. Les ministères présents sur le territoire ont été choisis en fonction de leur importance en personnels ou bien en fonction de leur spécificité (le peu de personnel, service du ministère qui n'existait pas ailleurs). Le commanditaire avait choisi les départements et les bureaux d'études ont ensuite déterminé eux-

mêmes les administrations interrogés. La contrainte du commanditaire était d'effectuer une trentaine d'entretiens semi-directifs et de faire passer une centaine de questionnaires. On retrouve, dans cette étape, l'un des aspects des enquêtes par site : l'absence de méthode d'échantillonnage. Dans l'étude RMI/Justice, le site géographique correspondait tout à fait au site géographique prétexte. S'il faut évoquer une logique de site dans cette étude, elle serait davantage dans l'aspect institutionnel du choix des personnes à interroger. En effet, les entretiens se sont déroulés pour moitié en prison et hors de la prison, dans les services de probation et d'assistance aux libérés de l'Administration pénitentiaire. Le choix des lieux enquêtés s'appuyait à la fois sur des critères objectifs (le type de lieu : maison d'arrêt ou centrale, l'importance des effectifs de prisonniers, une prison en zone urbaine et en zone rurale, etc.), mais aussi sur le réseau de relation des responsables de l'étude au sein du ministère.

Tableau n° 8 :

Les études par site de l'échantillon

	Etudes	**Nombre**
Ne correspond à aucun critère de site	Etablissements, Solitude,	2
Logique de représentativité (le site prétexte)	Panel/RMI, ANPE, ASE/PJJ,	3
Logique monographique	RMI/VdM, RMI/Belfort, Action/Etat	3
Le site instrumentalisé	JNQ, Illettrisme, RMI-Justice, Transitions	4
Les sites constitués	Chômeurs, Grande pauvreté, Jeunes/DSQ	3

CREDOC/Enquêtes sur sites, 1995

Au regard de cette typologie, on constate que la moitié des études présentées, si l'on met à part les études monographiques, ne correspondent pas à la définition de l'enquête par site.

Avant de proposer une définition de ce que pourrait être une enquête par site, il est possible de montrer en quoi, une enquête qui ressemble à une enquête par site, n'en est pas une en définitive. L'étude ASE/PJJ peut servir d'exemple :

- première étape : le choix des départements s'est fait par une méthode d'échantillonnage : à partir de cinq ou six critères, une typologie des départements a été construite. Cinq classes ont été constituées. Dans chacune des classes, deux départements ont été choisis par le Comité de Pilotage de l'Instance d'évaluation. Des contacts ont été pris avec ces départements pour étudier les conditions de faisabilité. Cinq départements ont été retenus,

- deuxième étape : le choix des lieux d'enquête. En fait, dans cette étude cette étape n'existe pas. Nous devions retrouver les personnes cinq ans après leur sortie des dispositifs, à partir de fichiers ou de listes reconstituées et fournies par les Directions départementales de l'Aide Sociale à l'Enfance, ou par les Directions départementales de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ou par des établissements ou services de ces Directions,

- troisième étape : le choix des personnes à interroger. Le choix des individus s'est effectué à partir des fichiers constitués selon une procédure de sélection aléatoire.

CONCLUSION

Proposer une caractérisation précise de l'enquête par site n'est chose aisée. Toutes ces études ont été élaborées et construites par des personnes différentes, à des périodes différentes et avec des objectifs variés. Il est possible de clarifier cette notion d'enquête par site à partir de critères suffisamment larges pour pouvoir trouver des éléments communs à l'ensemble des pratiques d'enquête étudiées.

L'enquête par site, pourrait se caractériser par quatre critères :

- critère n°1 : ce qui constitue la caractéristique d'une enquête par site, c'est l'existence d'une entité primaire -géographique- (le choix des zones d'observation) et/ou secondaire -institutionnelle- (le choix d'un lieu ou de lieux d'enquête) et/ou tertiaire -individuelle- (le choix des personnes enquêtées),

- critère n°2 : il faut que, parmi les trois étapes de sélection -territoire/institution/individu-, le choix pour l'une des étapes fasse apparaître une logique qui ne répond pas seulement à un souci de représentativité statistique ou qui ne met pas en oeuvre des méthodes de choix statistique,

- critère n°3 : l'absence de fichiers pour sélectionner les individus enquêtés est un point essentiel puisqu'il détermine une méthode de recherche des individus davantage liée à la bonne connaissance des réseaux et des populations,

- critère n°4 : les études évaluatives dans lesquelles figurent des objectifs de comparaison de bénéficiaires ou non d'une politique ou d'un dispositif- induisent certainement le mieux la notion de site observé.

Les deux premiers constituent les critères fondamentaux, sans lesquels, une enquête ne peut être considérée comme une enquête par site. Le troisième est lié au premier et surtout rappelle que l'un des éléments importants de l'enquête sur site est aussi la recherche des enquêtés en dehors de tout fichier établi. L'absence du quatrième critère ne présente pas de caractère sélectif, mais il permet d'inclure, parmi les enquêtes par site, certaines enquêtes qui ne répondraient pas aux critères précédents, mais dont la logique comparative fournira toute pertinence à être classées parmi les enquêtes par site.

DEUXIÈME CHAPITRE

LES EFFETS DE SITES

Les études citées dans le précédent chapitre utilisent à des degrés divers, le concept de site. Si, pour certaines, le site n'est qu'un simple habillage des modalités d'enquête, dans d'autres cas, il constitue un échafaudage qui permet d'accéder aux personnes, véritables sujets et objets de l'étude et d'aider à la compréhension de la situation des enquêtés. Dans d'autres cas encore, plus rares il est vrai, le site peut avoir une consistance plus importante. Il conjugue alors, le plus souvent, une dimension géographique et une dimension institutionnelle. Sa cohérence n'est plus seulement territoriale, elle est aussi liée au partage par les acteurs sociaux d'une même scène et d'une même pièce. On voit ainsi qu'il est possible de classer les différentes études mentionnées précédemment selon la proximité de leur rapport à la notion de site. Cette démarche n'aurait pas un grand intérêt si l'usage du site n'avait pour seule fonction que de permettre une organisation rationnelle de la collecte de données. Au-delà de cet aspect, il semble que le fait d'opter pour une enquête sur site ait de multiples conséquences. La première de ces conséquences porte sur les modalités de construction de l'objet d'étude et sur les problématiques d'investigation. De ce point de vue, il semble que le choix d'une enquête sur site conduise de manière quasi mécanique à privilégier un certain type d'approche. La seconde conséquence porte sur le rapport entre l'enquêteur et l'enquêté. Nous pensons, là encore, que ce rapport n'est pas identique dans le cas d'une enquête sur site et dans le cas d'une autre forme d'enquête. La troisième conséquence du choix de la solution site doit être analysée au regard de la construction statistique de l'objet de l'étude. Enfin, la gestion d'une enquête sur site est assez différente d'une enquête dont le protocole conduit à interroger une succession d'individus. Il est probable qu'il existe une ingénierie d'étude spécifique à l'enquête sur site.

1 - ENQUÊTE SUR SITE ET CONSTRUCTION D'OBJET D'INVESTIGATION

Toute enquête doit aboutir à la production de résultats. Le passage par le site a-t-il une influence sur les modalités de production des résultats et sur la nature même de ces résultats ? Telle est la première question à laquelle les principales études mentionnées précédemment permettent d'apporter une réponse. La seconde question porte sur les liaisons entre choix d'enquête par site et problématique. Autrement dit, existe-t-il des problématiques induites par le choix d'une démarche d'investigation sur site ou inversement le choix du site induit-il une problématique spécifique ?

Enfin, on peut se demander quel découpage spécifique introduit le concept de site dans la réalité sociale et confronter ce découpage à la notion de territoire fortement développée dans les études sociales au cours des dernières années.

1-1. Recours à la notion de site et construction des résultats d'étude

Dans les différentes enquêtes mentionnées au chapitre précédent mais également dans d'autres études effectuées par d'autres organismes[1], les résultats de l'étude aboutissent à une description de population, à l'obtention de comparaisons et d'agrégation d'individus ou de situations semblables et parfois à la modélisation de situations. L'intérêt du recours au site est assez différent selon la perspective adoptée.

1-1-1. Site et description de population

La majorité des enquêtes mentionnées plus avant conduit comme produit final ou comme produit intermédiaire à décrire une population à partir d'un ensemble de variables dont la grille ci-jointe constitue souvent un base d'organisation.

---

[1] Voir par exemple les programmes MIRE, les études et recherches de la CNAF ...

De manière transversale, les domaines siuvants de la vie sociale font l'objet d'une investigation systématique :

- la formation,
- l'activité professionnelle,
- la situation et la vie familiale,
- le logement,
- la santé,
- la consommation,
- les ressources/

Dans chacun de ces domaines, les questionnaires de ces études abordent principalement trois thèmes. Le premier vise à décrire l'état des personnes. Cet état est ordinairement appréhendé sous deux aspects :

- la mesure du capital à un moment donné. Par capital il faut comprendre l'ensemble des ressources disponibles dans chacun des domaines. Il peut ainsi s'agir aussi bien du type de logement que l'appréciation de l'état de santé de la personne ou du niveau de ses ressources ;

- cet état est également apprécié dans sa stabilité dans le temps. Cette approche permet d'analyser des parcours institutionnels et des trajectoires de vie.

Le second thème porte sur la notion de compétences sociales. Il s'agit là des capacités acquises par les individus dans les différents domaines et leur permettant de se situer et de fonctionner dans un environnement social. Parmi ces capacités, on s'intéresse souvent à l'anticipation et à la sociabilité.

Enfin, le troisième thème ordinairement utilisé dans ces enquêtes porte sur la description des actions ou des mesures, le plus souvent en termes de politiques sociales, dont ont pu bénéficier les personnes interrogées dans les enquêtes. Parmi ces mesures, on note que sont souvent pris en compte les thèmes suivants :

- l'acquisition de savoirs ou de savoir-faire,
- l'apport de ressources en nature ou en espèces,
- les accompagnements mis en place par les professionnels du social,
- les opinions sur l'apport et l'intérêt de ces mesures.

Dans cette prise d'information, il apparaît que la notion de site n'est que faiblement abordée. Elle se réduit le plus souvent à une information sur la localisation des personnes interrogées. Cette localisation se fait sous deux formes :

- l'appartenance à un site précis lorsque celui-ci est repéré dans le cadre de la procédure d'échantillonnage. Il peut s'agir alors d'un département, d'une commune, voire d'un site plus institutionnel : centre d'hébergement, établissement social, bassin d'emploi, quartier d'habitat ;

- la prise d'information sur ce site : taille, localisation, type d'urbanisation. Ce recueil d'information obéit presque toujours à une démarche d'habitude ou de précaution dont témoigne souvent la place des variables dans le signalétique de la personne interrogée.

Depuis plusieurs enquêtes, l'idée d'associer à ces variables descriptives simples, des variables dont l'objectif serait de qualifier le contexte de la personne interrogée dans le cadre des études sur site apparaît de plus en plus comme une nécessité pour donner un contenu au concept de site. Ces variables peuvent prendre deux formes différentes. La première est liée aux inter-relations que peut entretenir la personne avec son environnement et la seconde porte sur la qualification fine du site. Dans le premier cas, on peut parler de variables contextuelles de proximité (VCP). Dans le second cas, il faudrait plutôt parler de variables contextuelles de site (VCS).

La sociabilité peut constituer un bon exemple des variables contextuelles de proximité. Ordinairement la sociabilité est mesurée par le nombre de contacts que peut avoir une personne avec son entourage familial, amical, voire professionnel. Cet indicateur ne mesure pas la sociabilité en fonction du degré de proximité spatiale : contact dans la même cage d'escaliers, contacts dans le même immeuble, le même quartier, la même ville. Cette approche est voisine de celle qui tend à mesurer la densité des réseaux sociaux locaux.

Les variables contextuelles de site cherchent à décrire non pas le comportement de la personne ni la modulation de ce comportement selon la spatialisation mais plutôt à décrire le milieu dans lequel se trouve la personne rencontrée. Cette information peut être traitée comme une opinion et dans ce cas l'information est obtenue à partir d'une interrogation directe de la personne ou comme un fait, et là, le plus souvent l'information doit être reconstruite à partir d'indication extérieure à la personne. Dans le cas de la sociabilité on s'intéressera, par exemple, à la présence d'associations, à l'existence de fêtes ou d'occasion de rencontres dans le quartier.

L'objectif est alors de disposer de trois groupes d'information :

Variable individualisée	Sociabilité comme comportement individuel Recherche d'échange par la personne
+	
Variable contextuelle de proximité	Sociabilité différenciée spatialiement Les échanges dans la cage d'escaliers...
+	
Variable contextuelle de site	Potentiel de sociabilité du milieu Les fêtes dans la cité ...

Ce qui s'applique à la sociabilité peut bien évidemment être utilisé pour d'autres concepts. Cette approche est actuellement testée dans un questionnaire portant sur l'insertion des jeunes adultes par les entreprises intermédiaires, les régies de quartier...

1-1-2. La construction comparative des résultats

Le fait d'organiser une enquête sur la base de différents sites offre, et c'est le véritable intérêt de la méthode, des possibilités de construire des résultats de manière comparative. Cette comparaison peut être effectuée en utilisant une approche individualiste mais également en recourant à une méthode holistique.

Dans le cas d'une approche individualiste, chaque individu interrogé, quel que soit son site d'appartenance pèse d'un poids semblable et les informations recueillies sont agrégées de façon à fournir un fichier commun. Cette démarche est rarement utilisée dans les enquêtes sur site lorsque les comités de pilotage de ces enquête confient à des équipes différentes de

chercheurs, le soin de travailler chacun sur un site propre. Le souci d'autonomiser les problématiques et les difficultés à faire adopter des protocoles semblables conduisent le plus souvent à ne pas pouvoir mettre en place des solutions de ce type. Dans le cas du programme conduit par le Ministère du Logement relatif au logement des personnes défavorisées[1], un essai de concaténation a été tenté et si les informations ont pu servir d'éclairage, leur manque d'homogénéité n'a pas permis de reconstruire un véritable portrait chiffré de la situation de logement des plus démunis dans les neuf départements.

Cette difficulté peut-être tournée de deux manières différentes. La première consiste à confier à un opérateur unique le recueil des informations transversales aux différents sites.

Ce protocole a été utilisé dans le cadre du programme d'évaluation des politiques d'insertion par l'économique initié en 1995. Dans le cadre de ce programme, quatre équipes différentes réalisent des monographies de site dans quatre départements : Côte-d'Or, Drôme, Loire-Atlantique et Seine-Saint-Denis. Le CRÉDOC est chargé de l'enquête auprès de 150 adultes entrés dans les dispositifs d'insertion dans chacun des départements. La sélection des personnes à interroger, la conduite des entretiens et l'exploitation des informations relevent des chargés d'étude et de recherche du CRÉDOC, les résultats globalisés par site sont retransmis aux différentes équipes.

Le second protocole envisageable pour tourner la difficulté mentionnée plus haut consiste à élaborer collectivement une grille de recueil d'information et un protocole de passation de cette grille. Chaque équipe travaillant sur un site déterminé utilise la grille conformément au protocole définit préalablement assurant ainsi une réelle homogénéité des informations. Le traitement peut alors être centralisé sans difficultés particulières. On peut également imaginer de réaliser le traitement des informations dans chaque site en effectuant une globalisation dans un second temps. Dans le cas ou le traitement des informations porte sur des informations qualitatives, il importe, dans le cas d'un traitement séparé de veiller à la cohérence des thèmes retenus pour le dépouillement des entretiens.

Dans tous les cas de figure évoqués ci-dessus, le support de base de l'information reste constitué par des données recueillies auprès des individus : bénéficiaires d'une politique, habitants, salariés ... présents sur le site à un moment précis. Il est possible de construire une approche différente optant pour un passage par le stade de la monographie. Dans cette

---

[1] Sous la direction de René BALLAIN et de Francine BENGUIGUI, Loger les personnes défavorisées, Paris, La Documentation Française, 1995, 423 p.

hypothèse le site est traité comme une unité. A soi seul, il constitue une totalité, objet de l'investigation. Si les populations sur le site présentent un intérêt du point de vue de l'analyse, se sont surtout les relations que leurs composantes entretiennent entre elles, et les jeux d'acteurs, pour reprendre une perspective organisationnelle qui seront étudiées, décrites et synthétisées. Si l'on adopte un point de vue plus économique, on regardera les différences entre les flux d'entrées sur le site et les flux de sorties.

Les résultats peuvent alors être simplement juxtaposés ou faire l'objet d'une présentation typologique. La synthèse peut s'effectuer d'un double point de vue. Tantôt, elle s'efforcera de rechercher et de caractériser les groupes de sites présentant des similitudes et des différences, tantôt, dépassant totalement le point de vue du site, elle reconstruira un modèle idéal-typique de fonctionnement ou de structure des sites. Dans ces derniers cas, la production d'une monographie s'estompe au profit d'une présentation des transversalités qui d'un site à l'autre valident ou infirment les systèmes d'hypothèses.

1-2. Enquêtes sur sites et choix des problématiques

Dans la plupart des programmes d'études auxquels il est fait référence dans ce texte, la problématique ne constitue pas un point de départ mais plutôt un point de passage. Répondant à une commande précise, l'étude trouve son point de départ dans la formulation de la question du commanditaire. Nous avons indiqué dans la premieère partie qu'il se pouvait même que ce dernier ait avancé suffisamment sa réflexion pour formuler des demandes portant sur la méthode. La demande d'enquête sur site peut apparaître dès ce stade, soutenue ou non par une problématique. Il arrive aussi que l'absence d'intervention du commanditaire laisse une autonomie réelle à l'organisme d'étude dans le choix de la méthode. Que le choix d'une investigation sur site précède, accompagne ou succède la commande, on peut faire l'hypothèse que le recours au site n'est pas anodin et qu'il est lié à la posture d'investigation, au paradigme de recherche pourrait-on dire également. Si la liaison est aussi profonde, il est bien certain qu'elle atteint aussi le niveau, plus superficiel, que constitue le choix de la problématique.

Lorsque le choix d'une enquête par site s'explique par défaut, c'est-à-dire lorsqu'il répond à un souci de rationalisation de la démarche d'enquête, de réduction des coûts ou de plus grande facilité d'accès aux enquêtés, ou par choix délibéré, la démarche d'étude revient à centrer sa construction sur l'individu et ses caractéristiques. Ce point de vue est loin d'être négligeable

et toute l'étude des représentations, des attitudes et des comportements lui est lourdement redevable. Si ses avantages et ses intérêts sont bien connus, ses défauts le sont aussi et la critique de l'individualisme méthodologique a suscité de nombreux travaux. Appliqués aux études à caractère évaluatif, auxquelles il est fait mention dans ce texte, ce principe conduit à surepréssenter les facteurs individuels dans la mesure des effets. Cette démarche a conduit, par exemple, à propos de l'insertion des jeunes à construire et à valoriser un concept comme "l'employabilité". Ce concept que l'on retrouvait fortement utilisé dans les travaux du CERC relatifs à l'évaluation du Revenu Minimum d'Insertion est construit à partir des capacités et de la situation de la personne :

- formation initiale,
- formation professionnelle,
- emplois antérieurs,
- qualifications acquises en milieu professionnel,
- situation actuelle,
- durée du chômage ...

Ces variables peuvent être complétées d'une manière ou d'une autre mais elles finissent par être agrégées en un indicateur. On peut postuler qu'il suffit de renforcer l'une ou l'autre de ces caractéristiques pour accroître l'employabilité. Dans un autre domaine, et sans que le terme ait, nous semble-t-il été employé, on pourrait parler de "logeabilité". C'est sans doute sous-estimer le rôle des interactions dans la construction des situations sociales. L'employabilité est aussi affaire d'offre et de demande sur un marché du travail nettement délimité dans l'espace et segmenté en matière de secteurs d'activité -l'approche individualiste ne permet pas de reconstruire cette pespective- heuristiquement plus riche.

La seconde posture d'étude conduit justement à adopter un point de vue plus globalisant et à tenter d'analyser le site dans sa totalité. Les problématiques peuvent être multiples, purement sociologiques, souvent organisationnelles, privilégiant l'examen de la structure, voire économiques analysant un marché, un bassin d'emploi ou un secteur industriel. Dans cette perspective, le site est constitué par la diversité et le regroupement des interactions entre les agents (problématique économique) ou les acteurs (problématique sociologique ou historique). Cette démarche illustrée par Michel CROZIER dans les deux premières parties de son ouvrage "Le phénomène bureaucratique" nécessite autant la prise d'information sur des situations que directement sur les individus qui vivent ces situations. La prise d'information se fait davantage par le regard et la codification de situations, à la manière dont procèdent les éthnologues.

L'entretien avec les personnes sur le site ne porte plus uniquement sur la description de leur trajectoire mais sur l'interpétration qu'ils peuvent donner de la place qu'ils occupent dans le site. Ce site peut d'ailleurs être totalement territorial ou croiser une dimension territoriale et une dimension institutionelle.

2 - LA CONSTRUCTION STATISTIQUE DE L'ENQUÊTE SUR SITE

2-1 - Le site comme unité statistique

Deux possibilités d'exploitation sont envisageables lors d'une enquête sur site. La première consiste à considérer les données dans leur ensemble, c'est à dire à les agglomérer sur l'ensemble des sites. La deuxième consiste à traiter les données site par site. En fait, ces deux méthodes d'exploitation opposent une lecture globale à une lecture fragmentée des résultats.

Dans le premier cas, l'ensemble des données est agrégé. Le site devient une variable parmi d'autres, et permet alors de caractériser la population au même titre que les autres variables socio-démographiques (âge, sexe, situation familiale, type du logement, ...). Ce type d'exploitation est utilisé pour les enquêtes dans lesquelles le site n'est pas directement en liaison avec l'objectif de l'enquête. Le site n'est alors qu'un artifice pour construire l'échantillon et n'a pas de signification en tant que tel.

Dans l'enquête pauvreté CRÉDOC-CES par exemple, il s'agissait de déterminer le taux de couverture d'une série de politiques publiques sur les populations défavorisées. Les personnes ont été interrogées sur une partie du territoire français (10 départements ont été choisis de manière à représenter l'ensemble du territoire métropolitain). Sur ces zones géographiques, 48 lieux de présomption de pauvreté ont été selectionnés (gare, zone caravane, garnis, centre d'hébergement...), sur chacun desquels environ 16 personnes ont été interrogées. Les 48 lieux de présomption de pauvreté ont été regroupés en 11 types de site, tels les gares, les centres d'hébergement d'urgence, les centres d'hébergement longue durée,.... L'exploitation a porté sur l'ensemble des 750 interviews réalisées. Le type de site où la personne a été rencontrée par l'enquêteur a été considéré comme une variable illustrative, de même que la situation face au travail, le sexe, l'âge, la situation face au logement... Ces variables ont permis d'analyser les variations de taux de pénetration des mesures dans différents groupes de population. En réalité, le site dans cette enquête a seulement pour vocation de s'assurer de la

diversité des situations rencontrées mais n'a pas de signification propre. Il est d'ailleurs fortement corrélé au logement au moment de l'enquête. Ainsi, les personnes rencontrées dans les zones caravanes sont toutes en habitation de fortune. C'est pourquoi la variable "type de site" a en fait été peu utilisée dans l'analyse.

Dans la deuxième méthode d'exploitation, les données sont divisées en plusieurs échantillons, qui sont exploités simultanément. Il peut y avoir autant de sous-échantillons que de sites, mais il est aussi envisageable de regrouper des sites ayant des caractéristiques communes et de réduire ainsi le nombre de sous-échantillons. Cette méthode d'exploitation est privilégiée lors d'enquêtes comparatives. Le site considéré dans l'échantillonnage n'est plus un artifice de construction mais est associé au thème de l'enquête.

Dans l'enquête jeunes-DSQ par exemple, le premier niveau de stratification a consisté à choisir cinq régions. Dans un deuxième temps, deux quartiers ont été selectionnés, l'un ayant fait l'objet d'une mesure de Développement Social des Quartiers, l'autre présentant les mêmes caractéristiques socio-démographiques mais n'ayant jamais été en DSQ. Puis un échantillon de jeunes de 18 à 30 ans a été interrogé dans chacun des quartiers selectionnés. L'exploitation de l'échantillon aggloméré n'avait pas d'intérêt dans cette étude, qui devait mesurer l'effet des mesures spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes menées dans les quartiers ayant signé une convention de DSQ. Par contre, plusieurs exploitations partielles ont été menées. La première oppose les quartiers DSQ aux autres. L'exploitation en parrallèle de ces deux sous-échantillons permet de comparer l'effet sur l'emploi des jeunes des mesures particulières mises en place dans les quartiers DSQ. La deuxième exploitation oppose les quartiers DSQ entre-eux. Cette étude permet de mettre en exergue les spécificités de ces quartiers.

Ces deux modes d'exploitation ne sont pas incompatibles, et peuvent même s'avérer complémentaire. C'est le cas dans des études qui cumulent les caractéristiques évoquées plus haut, c'est à dire dont le découpage en site a un sens en relation avec l'objectif de l'étude, et dont l'échantillon total a une certaine cohérence et n'est pas seulement la mise en commun d'une succession d'échantillons différents.

2-2. L'enquête par site est le principal recours à une mauvaise connaissance de la population à observer

Lors de la conception d'un échantillon, tous les éléments de la population mère doivent avoir une " chance ", c'est à dire une probabilité non nulle, si possible connue, de faire partie de l'échantillon. C'est cette caractéristique qui permet par la suite d'extrapoler les résultats de l'échantillon à l'ensemble de la population mère. L'idéal est donc de posséder une liste exhaustive de cette population mère, c'est à dire une liste sans omission mais aussi sans double compte. A partir d'une telle liste et parfois même seulement d'une partie, il est alors possible d'utiliser des méthodes de sondage aléatoire, soit simple, soit stratifié, soit par grappe. S'il existe de nombreuses différences entre ces trois méthodes, elles ont en commun le fait d'assurer le contrôle de la probabilité d'appartenance à l'échantillon de chaque élément de la population mère et donc de permettre le calcul des intervalles de confiance associés.

Le fichier correspondant à la population mère n'existe pas toujours ou n'est pas forcément disponible. Dans ce cas, les méthodes aléatoires sont inutilisables. Cependant, il est possible d'opter pour des méthodes plus empiriques, appelées méthodes à choix raisonnés. Elles sont appelées ainsi car leur ambition est de faire " comme si " on appliquait des méthodes aléatoires. La plus usitée est la méthode des quotas. Elle part du principe que si l'échantillon est représentatif selon un série de variables observables, il sera aussi représentatif selon les autres variables non observables. Cette méthode est moins satisfaisante que les méthodes aléatoires dans la mesure où il n'est pas possible de calculer les véritables intervalles de confiance. Néanmoins on les estime par ceux obtenus avec un tirage aléatoire simple, puisque l'enquête par quotas fait tout pour s'en rapprocher.

Mais s'il n'est pas nécessaire de posséder la liste exhaustive de la population-mère pour appliquer cette méthode, elle nécessite tout de même de connaître la répartition de cette population selon les variables qui déterminent les quotas.

Or les populations sur lesquelles enquête le département Evaluation des Politiques Sociales sont souvent mal connues, dans le sens où il n'existe pas d'informations statistiques sur leurs principales caractéristiques. Il est donc impossible d'utiliser l'enquête par quotas et encore moins les enquêtes par tirage aléatoire.

L'enquête par site, telle qu'elle a été définie dans ce cahier de recherche, permet de pallier ce manque d'informations, qui empêcherait toute constitution d'échantillon. En effet, elle mixe les méthodes d'enquêtes par stratification avec des méthodes de selection empiriques. A la différence des enquêtes par choix raisonnés, ces méthodes empiriques ne cherchent pas à rendre représentatif l'échantillon par rapport à la population-mère. Mais elles ont pour ambition de donner une chance à tous les éléments de faire partie de l'échantillon, c'est à dire de ne pas omettre des groupes entiers d'éléments ayant les mêmes caractéristiques. Vu la part d'arbitraire qui intervient dans l'échantillonnage des enquêtes par site, il est nécessaire de bien connaître la population-mère avant de faire la selection, pour s'assurer de la diversité des situations rencontrées et ne pas ommettre une part complète.

Le champ de l'enquête pauvreté CRÉDOC-CES est constitué des plus défavorisés. Il n'existe aucune statistique nationale précise sur les caractéristiques des plus défavorisés. C'est pourquoi la méthodologie décrite ci-dessous nous est apparue comme la meilleure solution pour constituer un échantillon. Les unités primaires, les départements, ont été selectionnés par stratification. Les unités secondaires, les lieux de présomption de pauvreté, ont été choisis de manière empirique. Une liste exhaustive des endroits où l'on rencontre les personnes les plus défavorisées a été établie, avec l'aide d'associations caritatives et de personnes qualifiées. C'est à partir de cette liste qu'une dizaine de type de sites ont été déterminés. Une fois les 48 sites déterminés, les personnes rencontrées ont été choisies aléatoirement.

Dans l'enquête jeunes-DSQ, les quartiers DSQ ont été définis par stratification. Mais les quartiers hors DSQ ont été choisis empiriquement, en concertation avec des partenaires locaux connaissant la typologie des communes concernées.

2-3. Les contraintes statistiques de l'enquête par site

Les contraintes statistiques sont intimement liées au fait que l'on ne sait rien de la représentativité de l'échantillon par rapport à la population mère.

Le manque d'informations sur la représentativité rend hasardeux l'extrapolation des informations à l'ensemble de la population-mère. Néanmoins, le comparaison avec des données nationales permet le cadrage de l'échantillon.

Du fait de l'introduction de méthodes de selection empiriques, il est impossible de calculer les intervalles de confiance de l'échantillonnage constitué. Il est même difficile d'essayer de les estimer. Il faut donc se limiter à des tendances globales qualitatives.

Enfin, les comparaisons au sein même de l'échantillon sont pertinentes et constituent le plus souvent l'interêt de ces enquêtes. Ainsi, l'enquête jeunes DSQ permet de comparer des jeunes de quartiers DSQ et hors DSQ.

3 - SITES ET CONSTRUCTION DE L'ENQUÊTE

Dans le premier chapitre, nous avons constaté que le site enquêté n'était pas utilisé de la même façon selon les études. Les enquêtes retenues pour cette seconde partie se distinguent les unes des autres par la place du site dans le déroulement de l'étude et son rôle dans le traitement des données. Par ailleurs, les modes d'interrogations au sein de ces enquêtes sont variés. Comment se détermine le choix du mode d'interrogation? Est-il contenu dans la commande et dès lors, détermine-t-il la place et le rôle du site dans l'étude? Le mode d'interrogation est-il décidé en fonction de l'objet de l'étude ou des conditions locales d'enquêtes? Il est possible de fournir quelques éclairages à ces interrogations autour de la fonction que le site est amené à remplir selon les études. Les réponses à ces questionnements constituent l'objet de ce premier thème méthodologique.

3-1. L'influence du site dans le mode d'interrogation

Dans les études par sites retenues, le mode d'interrogation se caractérise par la réalisation en d'entretiens en face à face. L'étude "Etablissements" réalisée par entretiens téléphoniques ne peut être qualifiée d'enquête par sites car elle ne correspond pas aux critères que nous avons fixés. Aucune étude réalisée par questionnaire totalement fermé ne figure également parmi les huit études retenues comme modèles d'enquêtes par sites. En fait deux modes d'interrogation sont utilisés. Il est difficile de dire que dans les enquêtes par sites un mode d'interrogation est privilégié plutôt qu'un autre. Malgré tout, on peut noter que cinq études ont été réalisées en utilisant des guides d'entretiens. L'outil questionnaire mixte, combinant une majorité de questions fermées avec quelques questions ouvertes est utilisé dans deux études.

Et enfin, dans l'une des études les deux formules, questionnaires et guide, ont été utilisées pour interroger deux populations différentes: le guide pour les acteurs politiques ou chargés de la mise en oeuvre de cette politique et un questionnaire pour les bénéficiaires des mesures.

Lors de l'étude Illettrisme, les personnes en charge du suivi de l'étude ont été attentives à ce que le guide soit un véritable guide d'entretien et non pas un questionnaire ouvert. Ces choix sont généralement fait très rapidement dans la phase de préparation de l'étude (première étape). Plusieurs types de situations existent dans ce domaine. Dans la première le commanditaire de l'étude, dès l'appel d'offre ou la commande, indique le nombre de personnes qu'il souhaite voir interroger et la forme de l'interrogation. Dans la seconde, il n'y a aucune indication chiffrée et le nombre de personnes à interroger, la forme de l'interrogation sont proposés par le bureau d'étude en fonction du plan d'enquête prévu pour la réalisation de l'étude.

Tableau n° 9

Mode d'interrogation selon les enquêtes par site

ETUDES	ENTRETIENS		
	Nature	**Nombre**	**Durée moyenne**
Chômeurs	guide	60	2 h
RMI/Justice	guide	68	1 h 30
Transitions	guide	100	1 h 15
Illettrisme	guide	398	1 h 15
JNQ	guide	400	1 h 30
Action/Etat	questionnaires + guide	130	quest : 40 mn guide : 1 h
Jeunes/DSQ	questionnaire mixte plutôt fermé	400	1 h 15
Grande pauvreté	questionnaire mixte très fermé	756	1 h

CREDOC/Enquêtes sur sites, 1995

Curieusement, les guides d'entretiens ont été utilisés pour les enquêtes les plus anciennes. Pour JNQ et Illettrisme, malgré le nombre important d'entretiens à réaliser, le commanditaire voulait des entretiens avec un guide. A l'évidence, aujourd'hui les choix méthodologiques s'orienteraient davantage vers les questionnaires. Cette situation interroge certainement le champ des représentations des critères de validité d'une étude par sites. Le nombre de personnes interrogées semble constituer l'un de ces critères. Un autre est certainement le "recueil de la parole du bénéficiaire". Le bureau d'étude est amené dès lors à concilier de multiples paramètres difficilement conciliables : la quantité de personnes interrogées, le souhait des commanditaires de recueillir malgré tout les perceptions et autres opinions des bénéficiaires, et cela dans un cadre financier bien souvent étroit.

Dans l'étude Action/sociale les deux formules, questionnaires et guide, ont été utilisées pour interroger deux populations différentes: le guide pour les acteurs politiques ou chargés de la mise en oeuvre de cette politique et un questionnaire pour les bénéficiaires des mesures. La prise en compte du contexte local, des politiques mises en oeuvre dans ce contexte a fait l'objet de modes d'interrogation différenciés.

Ces différences dans les modes d'interrogation ne permettent cependant pas de dire qu'il y aurait un mode d'interrogation mieux adapté aux enquêtes par sites. Mais il est peut-être nécessaire de s'interroger sur l'utilisation du contexte du site. Par ailleurs, le choix d'un mode d'interrogation au départ de l'enquête n'apparaît pas influer sur le choix des sites. Malgré tout, l'accès au site est certainement un facteur qui peut intervenir dans le choix du mode d'interrogation, le choix du site conditionne-t-il le mode d'interrogation?

3-2. L'utilisation du contexte du site

3-2-1. Le site instrument d'enquête

Le protocole de l'étude sur l'illettrisme prévoyait de réaliser simultanément deux démarches. La première consistait à effectuer un test de niveau scolaire. La seconde portant sur les mêmes personnes prévoyait la passation d'un questionnaire par le CRÉDOC. Les résultats ont été traités et analysés sur l'ensemble des sites et aucune académie ou bassin d'emploi lui

correspondant n'a fait l'objet d'un traitement spécifique ou d'analyse comparative avec les autres sites. Le site est utilisé comme lieu d'enquête. Il ne présente d'intérêt en lui-même que parce qu'il est susceptible de fournir une population enquêtée répondant à un certain nombres de critères, qui dépendent de la structure d'un échantillon plus large, départemental, régional ou national.

Dans ce cas de figure, on interroge une personne, mais on ne s'intéresse pas à l'environnement dans le site et à ses effets (Illettrisme,RMI/Justice). Dans cette dernière étude le site -la juridiction- est une entité administrative. L'objet de l'étude était l'étude et l'analyse des justiciables par rapport à un dispositif -le RMI-. Le lieu, géographique ou institutionnel, de l'entretien n'était pas une variable déterminante dans l'analyse.

Dans l'enquête JNQ, le rôle du site -le district scolaire- était, comme précédemment, de fournir l'espace géographique d'interrogation des enquêtés. Mais, dans cet espace, ont été interrogés deux types d'individus, les uns dans un dispositif, les autres hors du dispositif. L'analyse des situations différenciées de ces deux populations faisait intervenir à la fois leur position institutionnelle -in et out du dispositif-, mais aussi une prise en compte du facteur géographique particulièrement sur la distinction urbain/rural. Dans ce type d'étude le site est instrumentalisé, mais il participe partiellement à l'analyse des données recueillies.

3-2-2. Le site instrument et objet d'étude

Dans les trois études Action/Etat, menées par le CREDOC, le département, qui constituait la zone géographique d'observation a été pris en compte dans l'analyse de l'action sociale de l'Etat. Cette démarche s'inscrit dans une logique monographique dans laquelle s'inscrivait la commande. Les sites institutionnels -les ministères concernés-, ont fait l'objet d'investigations diverses -politiques d'action sociale mises en oeuvre, réalisations, opinions sur les politiques et les réalisations, les besoins...- dans lesquelles les dimensions géographiques -le contexte départemental- et institutionnelles -l'environnement administratif- constitutaient des éléments importants de l'étude.

Dans l'étude Action/Etat, la dimension institutionnelle, et donc le site était au centre de l'étude. L'objectif de certaines études -Transitions, Grande pauvreté- est de recueillir à la fois des données sur les personnes, les itinéraires, mais aussi de recueillir des éléments contextuels

succeptibles d'éclairer les positions des personnes et leur cheminement. La dimension géographique est une variable importante dans l'étude -même si elle ne figure pas dans l'énoncé des objectifs-, mais le regard est avant tout porté sur les individus.

Les études comparatives forment un troisième type d'études dans lesquelles le site constitue ou participe à l'objet de l'étude. Dans ces études l'interrogation porte à la fois sur la personne, mais aussi sur les interactions du contexte dans lequel est implanté un dispositif ou dans lequel est mis en oeuvre une politique. Parmi ces études, quelques unes avaient dès le départ une ambition comparative. Pour Jeunes/DSQ, il s'agissait d'examiner les effets d'un dispositif sur une population et pour cela de regarder la position ou l'état -l'insertion professionnelle dans cette étude- au moment de l'enquête dans un lieu pourvu du dispositif et de comparer les résultats à un lieu dans lequel il n'y a aucun dispositif. D'autres études -ANPE, Chômeurs- ont pour objectif principal une connaissance des populations, de ses comportements ou d'une politique selon le lieu d'implantation. Sans objectif claire de comparaison, il s'agit plutôt d'analyser les effets de sites à propos de quelques critères préalablement définis : le genre, l'âge, le niveau de qualification...etc.

3-2-3. L'enquête par site et l'enquête sur site

Parmi l'ensemble des études réalisées et que nous venons d'évoquer il est nécessaire de différencier les sites qui sont juste un prétexte à enquête, des sites pour lesquels les constructions locales peuvent avoir un sens.

Cette interrogation doit être posée parce que l'un ou l'autre de ces vocables est utilisé pour désigner le type d'enquête conduite. Or faire la distinction entre "par" et "sur", c'est aussi émettre l'hypothèse que dans le premier cas, le site est un moyen de réaliser l'étude, alors que dans le second le site est objet d'étude, ou un des objets de l'étude. Parmi les études présentées dans ce travail, des distinctions s'opèrent à partir de cette hypothèse.

Peu d'études réalisées ont eu le site comme objet central de la problématique initiale en dehors de la Grande pauvreté, Jeunes/DSQ. Les sites pour lesquels les constructions locales peuvent avoir un sens se trouvent principalement dans les enquêtes dont la logique comparative nécessite une diversité de site et une analyse du contexte local.

Mais le site peut apporter du sens à partir du moment où il est intégré dans l'analyse des résultats et fournir des éléments de comparaison avec d'autres lieux, d'autres populations, même si la comparaison n'apparaît pas comme préoccupation centrale. Dans l'enquête JNQ, le site permettait la distinction entre deux catégories de population : l'une passée par un dispositif l'autre non. Dans l'étude Chômeurs le site est devenu objet d'étude au vu des résultats de l'enquête. Les différences constatées entre les sites ont fait émerger l'élément géographique comme variable indispensable dans l'analyse des résultats.

Les études comme Action/sociale, dans lesquelles il y a un site unique -études monographiques- s'inscrivent dans une perspective particulière. Le site géographique est bien au coeur de l'analyse. Elles sont productrices de sens au plan strictement local -la région, le département, la ville-, mais le territoire en soi, n'intervient pas dans le traitement de l'enquête et la production des résultats; c'est un modèle d'enquête que n'accompage aucune logique comparative avec quelqu'autre lieu.

L'utilisation du site géographique, la manière dont il intervient dans le déroulement de l'étude -au moment de l'enquête, dans les résultats-, mais aussi la logique dans laquelle il est utilisée -logique de représentatitvité- indiquent la fonction qui lui est accordé. Les enquêtes"par sites" se différencieraient dès lors par une fonction différente du lieu géographique. Le site devient un outil à la disposition du commanditaire et des chargés d'études pour réaliser l'étude. Parfois il est choisi parce qu'il permet de proposer un lieu d'enquête répondant à certains critères qui permettraient d'avoir une bonne couverture des configurations contextuelles en prenant des zones géographiques aux caractéristiques distinctes, voire opposées -rural/urbain, taux de chômage plus ou moins élevé...etc.-. Les enquêtes JNQ, Illettrisme en son des illustrations.

Les enquêtes "par site" se sont aussi toutes les enquêtes pour lesquelles, le site est avant tout un prétexte pour rencontrer les populations à interroger. Le sens du site va très vite s'effacer dans la logique de l'étude, le site en lui-même n'est pas observé, n'est pas au coeur des résultats. Dans ces études, la logique du grand nombre de sites a justement pour ambition de réduire les biais introduit par des contextes particuliers liés aux caractéristiques des sites.

Les "sites prétextes" sont finalement le cas de figure le plus fréquent dans les études du Département EPS. L'enquête par site constitue avant tout un instrument de réalisation d'enquête auprès de populations variées, dont la plupart du temps, l'objectif reste une analyse des

conditions de vie et des comportements. Le site n'est qu'un prétexte à structurer géographiquement l'enquête et l'échantillon.

Tableau n° 10

Sites prétextes ou sites observés dans les études EPS

	Etudes	Nombre
Les sites prétextes	Illettrisme, Chômeurs, RMI/Justice, Grande pauvreté,	4
Les sites avec du sens	JNQ, Transitions, Action/Etat, Jeunes/DSQ	4

CREDOC : Enquêtes sur sites, 1995

3-2-4. Le site comme objet d'investigation : l'exemple de l'enquête Jeunes/DSQ

Le site trouve sa justification dans un certain nombre d'enquêtes qui visent à comparer des populations bénéficiant d'un même dispositif sur des zones d'observation différentes. En introduisant l'hypothèse que le contexte géographique a des effets sur le comportement ou les difficultés des populations étudiées, ce site d'enquête prend une importance prédominante dans le développement et l'organisation des résultats.

Dans l'étude Jeunes/DSQ dont le titre exact est "Insertion professionnelle et effets de quartiers", l'un des objectifs était de mesurer l'impact des opérations Développement Social des Quartiers sur l'insertion professionnelle des jeunes adultes habitant ces quartiers. Pour mesurer cet impact, des entretiens ont été réalisés auprès de jeunes adultes habitant des quartiers présentant les mêmes caractéristiques et sélectionnés sur les mêmes critères, mais qui ne bénéficiaient pas de programme DSQ. Dans cette étude nous disposions donc de deux types de sites : les quartiers DSQ et les quartiers sans DSQ.

Dans cette étude, le commanditaire voulait enquêter dans quatre grandes régions fortement urbanisées -Nord-Pas de Calais, Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes- et dans une région -la Lorraine- moins urbanisée. Le choix des quartiers en revanche a fait l'objet d'une sélection à partir de trois critères principaux : taux de pénétration des mesures d'emploi dans les

communes, taux de chômage, situation géographique du quartier et taille du quartier. Les jeunes ont été interrogés par les enquêteurs du CREDOC dans les quartiers retenus, sur la base d'un contact direct obtenu au domicile, dans la rue ou dans tout autre lieu public.

La comparaison entre différentes zones d'observation constitue évidemment une critère essentiel dans la qualification d'enquête par site. La zone d'observation, le lieu d'enquête sont alors objets d'étude eux-mêmes et constituent avec la population et le dispositif étudiés, une entité observable.

3-3. L'accès aux enquêtés selon les sites

3-3-1. Les modes d'accès

Parallèlement à la définition de l'échantillon, il faut prévoir le mode d'accès aux populations que l'on souhaite interroger. Cette programmation doit répondre à une double exigence : de pratique et de neutralité. On peut distinguer les modes d'accès directs et les modes d'accès indirects.

Les modes d'accès directs sont peu utilisés dans ces enquêtes. Ils sont certainement plus neutres mais il n'est pas toujours possible de les mettre en oeuvre. On utilise plus souvent des listes nominatives ou des fichiers existants. Malgré tout, pour certaines populations enquêtées nous avons recherché directement les personnes. Dans l'enquête Grande pauvreté, des personnes ont été rencontrées dans les gares, dans le métro, dans l'étude Jeunes/DSQ, les jeunes adultes ont été abordés dans les cités ou par le porte-à-porte).

Les modes d'accès indirects sont malgré tout plus fréquents que les modes d'accès directs. La dimension évaluative de ces études nous conduit fréquemment à réaliser des entretiens dans les structures liées à des dispositifs ou à passer par eux pour contacter les personnes à rencontrer. Le recours aux institutionnels est essentiellement employé lorsque l'on veut accéder à une population spécifique qui n'est pas localisée, ou bien lorsque l'on veut atteindre une population localisée sur des critères extérieurs à ce qui la constitue (appartenance à un dispositif, bénéficiare d'une politique sociale), ou tout simplement pour maximiser les chances d'acceptation.

Il faut souligner que dans toutes les études par sites, les personnes ont été interviewées en face à face. Cette approche de l'entretien et cette technique semble ainsi caractériser les enquêtes par sites.

3-3-2. Sites géographiques et sites institutionnels : une certaine vision du site

Dans les différentes études, le site ne recouvre pas le même espace social. Pour certaines, l'espace défini par le site est géographique ou plus exactement territorial. Dans l'étude Transitions, la délimitation géographique des deux bassins d'emploi était clairement définie, dans l'étude Illettrisme le territoire était circonscrit à l'académie et dans l'étude Jeunes/DSQ, le site était délimité par le quartier.

Les sites dans leur configuration géographique sont fréquemment sélectionnés à partir de la variable urbain/rural. Le choix de cette variable pour distinguer les sites marque la vision territoriale du site. En règle générale, il traduit une représentation de la structure de l'échantillon en fonction de variables socio-économiques et présuppose l'influence de ces variables sur les comportements des agents sociaux.

Dans cette logique territoriale, l'unité instituant le site peut être une entité administrative qui n'a de sens qu'au sein même de l'administration qui en est l'auteur : l'académie dans les enquêtes JNQ et Illettrisme, la Région-centre dans l'étude RMI/Justice - région qui ne correspond pas du tout au découpage régional de la France-.

Le terme de site est utilisé aussi pour désigner la structure dans laquelle sont réalisés les entretiens ou un ensemble de structures qui présentent les mêmes caractéristiques. Ce n'est pas le cadre géographique qui est alors prédominant, mais le cadre institutionnel. Dans l'étude JNQ, il s'agissait d'un dispositif, les CIPPA, dans l'enquête grande pauvreté, les sites étaient les lieux de vie et les lieux d'accueil des personnes pauvres (CHRS, association caritative).

Enfin diverses études combinent les deux types de sites. Dans l'étude Grande pauvreté, trois types de lieux ont été retenus :

- des lieux institutionnels ou associatifs pouvant accueillir (CHRS, CCAS, associations caritatives...),

- des îlots topographiques où vivent les personnes (habitat le plus dégradé au sein des DSQ, habitats précaires, ...),

- des lieux de passage et de transit, hors de tout dispositif social (services d'urgence santé, centres de soins, asile de nuit, le métro, les gares...)

3-3-3. Les sites obligés

Parmi les études qui ont servi de matériau d'analyse à cette recherche, on constate que certains sites apparaissent plus fréquemment que d'autres dans les études. Les critères qui conduisent à utiliser tel ou tel site plutôt que tel autre sont multiples et parfois les démarches qui conduisent au choix, complexes. Il est possible d'en distinguer trois principales : le site facile d'accès, le site présentant des caractéristiques incontournables et indispensables, et le site qui est objet permanent d'études.

Le site accessible et mobilisable

Dans cette catégorie c'est la facilité à mettre en place l'étude qui constitue l'argument majeur du choix. Très souvent cette accessibilité est construite parce que le commanditaire ou le bureau d'étude dispose en local d'un réseau de relation susceptible d'accepter d'être site d'enquête, de faciliter la démarche d'étude et de mobiliser des partenaires locaux si nécessaire.

Le site aux caractéristiques indispensables

Dans ce groupe, figurent les territoires -régions, départements, agglomérations- qui présentent des caractéristiques identifiées comme indispensables dans certaines études. L'insertion sociale et professionnelle peut difficilement se traiter sans un site en région Nord-Pas-de-Calais, sans une agglomération comme celle de Marseille, etc.

Le site objet permanent d'études

Plus rarement, le choix du site est déterminé par la poursuite de travaux engagés dans telle zone d'observation...etc. La nouvelle étude s'inscrit alors en prolongement des précédentes, qu'elle vient compléter.

4 - INGENIERIE ET ENQUÊTE SUR SITE

La réalisation d'une étude suscite des phases plus attractives que d'autres, il en va, par exemple, de la formulation des hypothèses ou de la rédaction du rapport final. D'autres étapes qui relèvent de la méthode sont souvent reléguées en fin de rapport. Nous avons montré au début de ce rapport que certaines étapes n'étaient même pas mentionnées, étapes pourtant importantes car elles conduisaient à effectuer des choix véritablement stratégiques pour la conduite de l'étude. Dans la plupart des comptes rendus d'études ne figurent pas non plus les indications sur le rôle des comités de pilotage, le souci éthique n'est abordé que dans les enquêtes qui portent sur des populations ou sur des thèmes très spécifiques. La conduite d'une enquête ou d'une étude suppose une organisation matérielle et un suivi tant du terrain d'investigation que des modalités de mise en œuvre et de restitution des travaux, on peut à ce propos parler d'une véritable ingénierie d'étude. Plus que d'autres, les enquêtes sur sites nécessitent une ingénierie dont la complexité se multiplie avec le nombre de sites et d'équipes, les modalités de fonctionnement des comités de pilotage, les problèmes de coordination des équipes et d'écriture du rapport final. La complexité est également liée aux dispositions éthiques mises en œuvre dans le programme.

4-1. Des équipes à coordonner

La complexité de l'ingénierie dépend finalement des choix initiaux en matière de nombre de sites et d'équipes de recherche.

Dans l'hypothèse où une seule équipe travaille sur un seul site, la situation est celle des études classiques et la notion de site disparaît au profit d'une démarche d'étude monographique.

Il arrive également, et ce fut le cas d'une large part des enquêtes présentées dans la première partie de ce texte que les investigations dans différents sites soient réalisées par la même équipe de chercheurs. Si cette solution permet de donner une meilleure cohésion, elle n'en présente pas moins l'inconvénient de supprimer toute diversité quant aux problématiques. Dans ce cas, l'intérêt du travail sur site réside surtout dans les possibilités plus grandes d'accès aux populations ou dans les comparaisons rendues plus faciles d'un site à l'autre.

De plus en plus fréquemment, les programmes sur site font appel à différentes équipes (CNAF-logement, MIRE-RMI, MIRE-qualifications sociales ...). Se pose alors nettement la question de l'articulation des travaux des équipes. L'idée de faire coordonner l'ensemble des équipes par l'une d'entre elles a été vite abandonnée après quelques essais infructueux dûs autant à l'indisponibilité des personnes qu'à la difficulté de tenir ce double rôle aux prescriptions souvent contradictoires. A partir de là, il est arrivé que les comités de pilotage décident d'assurer eux-mêmes la coordination des travaux sur site. Cette position, pour intéressante qu'elle soit, mêle cependant plusieurs aspects. Le comité de pilotage, émanation du commanditaire et par conséquent du financeur a d'abord un rôle que l'on peut qualifier de hiérarchique par rapport aux équipes. Il veille au respect du cahier des charges, prend les éventuelles décisions de réorientation des travaux, s'assure du respect des délais, toutes tâches qui imposent un rapport de subordination entre les équipes et lui-même. Or, dans une enquête sur site, la fonction de coordination procède d'une autre relation. La fonction de coordination doit d'abord permettre aux différentes équipes d'ajuster leurs démarches et investigations en fonction des avancées des différentes équipes de façon à permettre une capitalisation collective des avancées individuelles. De ce point de vue, l'animation d'une rencontre d'équipes n'est pas la même selon qu'il s'agit de s'assurer de l'état d'avancement des travaux ou de veiller à créer des synergies constructives entre les équipes. La tendance est, par conséquent à dissocier les deux activités et à confier à une équipe de recherche ou à un organisme tiers la fonction de coordination des travaux sur site.

Cette coordination comprend des tâches matérielles : organisation des réunions, diffusion des ordres du jour et des comptes rendus mais également des tâches de mise en forme des réflexions transversales. Il peut arriver que cet organisme se voit confier la rédaction du rapport de synthèse mais le plus souvent cette tâche revient au comité de pilotage.

4-2. Le montage du protocole d'enquête

Le montage du protocole d'enquête s'élabore en plusieurs étapes. Il peut être confié parfois à l'organisme qui assurera la coordination des travaux sur les différents sites. Il est fréquent que la première phase après la définition des objectifs de l'étude consiste à tester la faisabilité de l'accès au site : problème administratif mais également déontologique, et test des conditions concrètes d'accès aux personnes. La réalisation de l'appel d'offres qui relève du comité de pilotage peut également être suivi par l'organisme coordinateur qui assure également le suivi de la procédure de sélection sans toutefois y participer directement en qualité de décideur ou de co-décideur. En règle générale, le choix des sites s'opère lors de cette première phase. Il est très fréquent que l'attribution des sites aux différentes équipes sélectionnées se fasse sur la base du volontariat de ces équipes.

Le protocole d'enquête est défini de manière précise par le cahier des charges. Ce protocole indique la méthode d'investigation qui doit être utilisée par les équipes, les types d'informations à recueillir et les modalités du recueil. Le protocole prévoit également le calendrier de l'étude et les modalités de restitution. Si les axes de problématiques figurent usuellement dans les cahiers des charges, il appartient aux différentes équipes de proposer des hypothèses de travail. Il s'agit là de la plus grande originalité laissée aux chercheurs. On peut se demander, de ce point de vue, si les enquêtes sur sites ne prennent pas le risque d'homogénéiser les questionnements initiaux dans le cas des enquêtes à plusieurs équipes.

4-3. La rédaction du rapport de synthèse

Dans le cas des enquêtes par site, la rédaction du rapport de l'étude peut se faire selon deux logiques. La première cherche à globaliser les résultats, la seconde les fragmente selon la répartition des sites étudiés.

La globalisation ne pose pas a priori de problèmes d'ingénierie complexes lorsque les enquêtes sur les différents sites sont effectuées par la même équipe de recherche. La seule question qui se pose alors est purement technique et relève souvent de la statistique : a-t-on le droit de présenter des informations site par site alors que les effectifs peuvent être relativement

faibles ? Lors de l'enquête "grande pauvreté" qui comprenait 48 sites et 754 personnes enquêtées, la réponse a été négative et aucune exploitation n'a été effectuée sur la base de sites ou même de regroupements de sites, institutionnels ou géographiques. Lorsqu'en revanche, chaque site est étudié indépendamment des autres, même dans le cadre d'une problématique commune, la présentation des résultats par site peut être envisagée. Elle conduit à rédiger une série de monographies à partir desquelles une synthèse d'ensemble peut être effectuée. La synthèse n'est parfois qu'un collage des conclusions partielles ou de fragments de rapports. Il arrive que le dispositif d'intégration des informations soit plus sophistiqué. Ainsi dans le cas du programme commandité par le Plan Urbain Construction et portant sur les modalités de mise en œuvre des plans départementaux pour le logement des plus démunis, chaque équipe devait produire un rapport monographique. Un rapporteur désigné par le commanditaire du programme assurait la rédaction d'un rapport de synthèse sur la base d'une problématique proposée par le rapporteur à partir des échanges des différentes équipes dans le cadre des réunions du comité de pilotage. Chaque équipe, enfin, devait produire deux documents. Le premier consistait en une synthèse monographique de son site d'étude, le second portait sur le développement d'une problématique particulière à l'équipe. Cette dernière approche qui permet de casser la monotonie d'une succession d'approches monographiques est souvent utilisée dans d'autres disciplines (ethnologie, archéologie...) dans lesquelles le site occupe une place particulièrement importante. La lourdeur de cette démarche qui suppose un comité de pilotage particulièrement attentif et présent fait qu'elle n'est pas utilisée très souvent.

4-4. Enquête sur site et déontologie

Paradoxalement, au plan de la déontologie formelle, la multiplication des sites entraîne plutôt un allègement des précautions à prendre. En revanche, lorsque l'on prend en compte des dimensions moins formelles de la déontologie, les contraintes se trouvent multipliées.

Le respect formel de la déontologie revient à appliquer les règles définies par la Commisison Nationale de l'Informatique et des LIbertés (CNIL). Dans ce cas, les personnes devant figurer dans l'enquête doivent préalablement à l'enquête indiquer au possesseur des fichiers dans lesquels elles figurent, leur souhait éventuel de ne pas être enquêtées.

Il est arrivé que dans certaines enquêtes portant sur des populations plus fragiles, la CNIL demande que les personnes acceptent nominalement de figurer dans l'enquête, ce fut le

cas, par exemple, pour l'étude sur les jeunes adultes sortis de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En revanche, les études sur sites ne recourant que plus rarement aux exploitations de fichiers lourds ne font pas l'objet, ou bien moins fréquemment, de déclaration à la CNIL. Par ailleurs, dans la plupart des cas, les personnes sont interrogées en fonction de leur présence sur un lieu ou dans une institution et non pas de l'existence de leur nom dans un fichier. Les règles formelles de la déontologie ne trouvent, par conséquent, pas de point particulier où s'appliquer. Toutefois, d'autres règles s'appliquent. Elles concernent, par exemple, la nécessité d'une information des personnes sur les objectifs et les méthodes de l'investigation. Elles concernent également l'obligation de discrétion à observer à propos des informations communiquées par les différentes personnes interrogées. L'anonymat des entretiens et des informations doit bien entendu, être parfaitement contrôlé dans une enquête sur site. Le risque étant plus grand dans ce type d'enquête que la présence des enquêteurs vienne perturber les relations établies. Enfin, les enquêtes sur site présupposent le plus souvent l'existence d'une procédure de restitution soit par transmission du rapport final, soit par l'organisation de rencontres sur le site avec les différents acteurs.

CONCLUSION

ENTRE DURKHEIM ET WEBER : LA NÉCESSITÉ DU SITE OU POUR UN EMPIRISME CONTRÔLÉ

"Je ne veux que des faits, et je suis loin de vouloir former d'avance une théorie. Connaître la France tel est le but auquel il faut tendre". Faut-il faire remonter à cette phrase de CHAPTAL[1] les prémisses des premières enquêtes et attendre que la Monarchie de Juillet impulse de nombreuses études pour constater l'usage naissant des études dans la conduite des affaires publiques ? Le problème ne se pose plus aujourd'hui tant le nombre d'études, d'enquêtes, de sondages, de recherches est devenu important. La question demeure posée, en revanche, de la fiabilité de ces travaux. Dans bien des cas, les producteurs ont su s'entourer de certaines garanties : le jugement des pairs en est une dans bien des domaines de la recherche et parfois des études. La multiplication et les enjeux des sondages ont rendu nécessaire l'existence d'une réglementation en la matière. Les conseils scientifiques et les comités de lecture participent du même souci de contrôle. Par ailleurs, les différentes disciplines ont su progressivement instaurer des règles propres à leur champ. On pense ici aux modalités de construction d'objet en sociologie. De ce point de vue, l'épistémologie fait parfois office de guetteur vigilant. Mais nous savons tous, qu'en dépit de ces précautions bien des problèmes demeurent. Les formulations incertaines des questions dans certains sondages, le rôle exact de l'enquêteur dans cette interaction si peu explorée entre enquêté et enquêteur. Il est probable que dans la plupart des cas, la fiabilité des travaux et l'honnêteté de leurs auteurs n'est pas en cause. En revanche, cette connaissance incertaine des conditions exactes de réalisation des études et des recherches constitue un véritable trou noir dont on peut penser que s'y engouffrent les apories de quelques programmes d'études et de recherches. L'objectif de ce cahier de recherche et de quelques-uns qui le précèdent[2] est d'avancer dans la description des conditions de réalisation des enquêtes. La démarche est empirique mais on ne lui reprochera pas d'être plus empirique que ne le sont souvent les enquêtes elles-mêmes. En revanche, cette démarche procède d'une méthodologie, c'est-à-dire d'une réflexion sur les méthodes.

Le site est un bon exemple des difficultés de la méthode. Parce que le terme est simple, parce que le local opère depuis la décentralisation un retour en force dans le champ des études et des recherches, parce qu'aussi les commanditaires trouvent souvent commode de disposer des

---

[1] Citée par SAVOYE A., Les début de la sociologie empirique, Paris, Méridiens, 1995.

[2] DUBÉCHOT P., LEGROS M., La qualité des enquêtes auprès de populations en difficulté d'insertion sociale. Cahier de recherche n°47, avril 1993.
GILLES M.-O., Les spécificités des enquêtes quantitatives auprès de populations socialement marginales. Cahier de recherche n°68, avril 1995.

lieux d'enquête, le concept de site est devenu un véritable lieu commun dans les programmes d'études et de recherche.

Cette investigation conduite dans une vingtaine d'études montre que les usages de la notion de site sont multiples et que leur portée opératoire le dispute souvent à leur portée heuristique.

Dans la majorité des cas rencontrés dans cet itinéraire dans une série d'enquêtes, le site n'est qu'un prétexte. Il permet d'organiser au mieux le déroulement de la phase d'enquête d'une étude ou d'une recherche. Assurant la dispersion des personnes dans un territoire ou dans des institutions sans recourir à la mobilisation de sources complexes, le site paraît plus économique. Privilégiant la différence construite sur le hasard, le site est source, sans doute à tort, d'une plus grande confiance pour bien des commanditaires.

Le prétexte est commode, les résultats sont souvent satisfaisants et parfois même, et l'enquête réalisée par le CRÉDOC sur la grande pauvreté le montre bien, le site reste le seul accès possible à une population. Si ces raisons rendent compte de l'usage du concept de site dans bien des études, il faut se souvenir, en revanche que cette approche, ne permet pas de réaliser une réelle construction comparative d'un site à l'autre des informations recueillies dans ce cadre.

Mais le site n'est pas forcément un prétexte, il peut devenir véritablement heuristique. Deux démarches sont alors possibles. La première est celle des études locales entreprises par l'INSEE et certaines CAF[1] qui visent à mobiliser des données sur des territoires. Cette démarche utilisée au CRÉDOC par Nicole TABARD voici quelques années a été reprise dans bien des observatoires locaux.

La seconde démarche fait du site le point de vérification d'un système d'hypothèses. Dans ce cas, ce type d'étude trouve sa place dans les travaux qui tendent à analyser les interactions entre les personnes sous une forme ou une autre. GOFFMAN et CROZIER en représentent deux courants bien éloignés. Dans ces travaux, la personne interrogée est considérée comme un acteur. Le questionnaire trouve alors sa limite et l'entretien doit s'y substituer pour saisir et reconstruire les complexités du local.

---

[1] CNAF, Études locales : collaborations CAF/INSEE, Recherches et prévisions, n°29-30, sept-déc. 1992

Il est probable que cette coupure entre les études sur sites et les autres est plus profonde que l'on ne l'imagine au moment de rédiger un protocole d'enquête. Cette coupure rejoint probablement deux conceptions de la recherche en sciences sociales dont DURKHEIM et WEBER sont les tenants les mieux identifiés.

Au-delà des précautions à prendre tant en matière de construction d'objet que d'ingénierie d'enquête, il est probable que la leçon à tirer de cette investigation est de veiller à l'usage raisonné de cette notion de site. Ne pas chercher à la problématiser lorsqu'elle est à usage opératoire, ne pas appliquer des méthodes de comparaison quantitative lorsqu'elle s'inscrit dans une démarche interactionniste, tel est sans doute le moins mauvais usage que l'on puisse faire de la notion de site.

BIBLIOGRAPHIE

BLANCHET A., L'entretien dans les sciences sociales, Dunod, Paris, 1985

BOUDON R., BOURRICAUD F., Dictionnaire critique de la sociologie, PUF, Paris, 1982

BOURDIEU P., La misère du monde, Coll. Libre Examen, Seuil, Paris, 1993

CNAF, Études locales : collaborations CAF/INSEE, Recherches et prévisions, n°29-30, sept-déc. 1992

Collectif, L'esprit des lieux, localités et changement social en France, Paris, éd. du CNRS, 1986, 352p.

DANIEL C., VILLABARD J., ZILBERMAN S., Politique de l'emploi dans les quartiers en difficulté en 1992 : une approche quantitative, note de la DARES, version provisoire, janvier 1995.

DEMAZIÈRE D., DUBAR C. et alii, Insertion professionnelle des jeunes de bas niveaux scolaires : trajectoires biographiques et contexte structurel, une recherche dans quatre régions, CEREQ, coll. Documents série Synthèse n°91, janvier 1994.

ENGELS F., La situation de la classe laborieuse en Angleterre, Paris, Editions Sociales, 1960.

FORSE M., Les Français redécouvrent les vertus du micro-social. Observations et diagnostics économiques (1), juin 1982, p. 105-115.

GEORGE P., Dictionnaire de la Géographie, PUF, Paris, 1974

GURVITCH G., La vocation actuelle de la sociologie, PUF, Paris, 1969

LECLERC G., L'observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales, Paris, Le seuil, 1979.

LEDRUT R., Sociologie urbaine, PUF, Paris, 1968

RENARD J., Saint-Fulgent, Tout bouge et rien de change, cahier de l'OCS, vol. IV,3, 1982.

SAVOYE A., Les débuts de la sociologie empirique, Paris, éd. Méridiens Klincksieck, 1995, 244 p.

STEBE J-M., Les politiques publiques de réhabilitation du logement social à l'épreuve de l'évaluation, in Espaces et sociétés n°78 : méthodes et enjeux, L'Harmattan, Paris, 1995

TABARD N., Quartiers pauvres, quartiers riches, position dans la hiérarchie socio-spatiale, Direction des statistiques démographiques et sociales, document de travail, INSEE, décembre 1993.

ANNEXE 1

LES PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ENQUÊTE SUR SITE AUXQUELS LE CRÉDOC A PARTICIPÉ DEPUIS 1990

L'ÉVALUATION DU FRILE EN POITOU-CHARENTE

Denise BAUER, Michel LEGROS, rapport confidentiel Mars 1993.

LOGER LES PERSONNES DÉFAVORISÉES. Une politique publique sous le regard des chercheurs.

La Documentation Française mai 1995.

* **CONVENTIONS EN CONTREPOINT. Origine, mise en œuvre et renouvellement du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées en Ille-et-Vilaine**

  Patrick DUBÉCHOT, Michel LEGROS, Michel MESSU

L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEURS DE SES AGENTS. Rapport d'évaluation.

La Documentation Française, juin 1995

* **ÉVALUATION DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS EN FAVEUR DES AGENTS DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE**

  Isabelle GROC - Mai 1994

* **ÉVALUATION DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS EN FAVEUR DES AGENTS DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD**

  Guy POQUET - Juillet 1994

* **ÉVALUATION DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS EN FAVEUR DES AGENTS DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

  Patrick DUBÉCHOT - Juillet 1994

Travaux en cours

OBSERVER LES EMPLOIS ET LES QUALIFICATIONS DES PROFESSIONS DE L'INTERVENTION SOCIALE (Département du Val-de-Marne) -

Étude commanditée par la Mission Recherche - Expérimentation (MIRE).

CARACTÉRISTIQUES ET TRAJECTOIRES DES PERSONNES EMPLOYÉES DANS LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Etude commanditée par le Commissariat Général du Plan.

ANNEXE 2

ÉTUDES SUR SITES, MONO-SITE OU PLURI-SITES RÉALISÉES PAR LE CRÉDOC ENTRE 1990 ET 1995

1 - Les moins de vingt ans sans qualification. Conditions de vie et attitudes vis-à-vis des dispositifs d'insertion

Avril 1989

Enquête menée auprès de deux échantillons comprenant chacun 200 jeunes environ, âgés de 16 à 18 ans, sans qualification.

Le premier a regroupé uniquement les élèves de CIPPA, le second était constitué de jeunes chômeurs ou de stagiaires d'un autre dispositif d'insertion.

(Pour plus de détails voir le Chapitre 1 de ce Cahier de recherche)

nombre de zones d'observation :	5
nombre de lieux enquêtés ou structures :	de 5 à 7 par site
nombre d'entretiens par lieux :	de 3 à 25
nombre d'entretiens réalisés :	400
nature des entretiens :	semi-directifs
durée moyenne :	1 h 15

Les zones d'observation enquêtées : Académies enquêtées :

Amiens Caen Créteil	Grenoble Lille

les sites enquêtés : des districts scolaires

Les lieux et structures enquêtés :

Les établissements scolaires avec un CIPPA	Les structures ou services qui accueillaient des jeunes
Amiens : 2	stages de formation : 5
Caen: 2	stages de remise à niveau : 3
Créteil : 3	Missions Locales : 5
Grenoble : 3	PAIO : 2
Lille : 3	Centres sociaux ou équipes de Prévention : 5

Histoires individuelles et situations d'illettrisme Septembre 1991

Objectifs et contexte de l'étude

La mise en place de divers dispositifs d'insertion d'adultes en situation d'inactivité depuis une longue période et la mise en place par le Ministère de l'Education Nationale de tests de niveaux scolaires avaient incité le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI) à développer une recherche sur les conditions d'insertion des adultes de faible niveau de qualification.

Les objectifs de ce programme étaient de mieux connaître les itinéraires des personnes en grande difficulté sur le marché de l'emploi, présentant comme handicap supplémentaire une situation d'illettrisme.

La constitution de l'échantillon

Cinq sites avaient été retenus initialement par le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (G.P.L.I.) : Lille, Lyon, Marseille, Paris, Toulouse. Par la suite est venu s'ajouter un dernier lieu d'enquête : Strasbourg. Sur chaque site, le GPLI avait proposé un organisme de formation pour assurer la fonction de "groupe d'appui". Celui-ci devait contacter les organismes de formation de la région susceptibles d'accueillir des stagiaires correspondant aux trois critères définis par le G.P.L.I. :

- avoir reçu un enseignement en langue française pendant au moins 5 ans,
- avoir un niveau de sortie du système scolaire infra V,
- être âgé de plus de 25 ans.

Les formateurs des organismes qui acceptaient de participer à cette étude devaient faire passer les tests aux stagiaires concernés et recruter parmi ceux-ci des volontaires pour les entretiens avec les enquêteurs du CREDOC.

Le CREDOC a mené une enquête auprès de 398 stagiaires adultes recrutés parmi le millier ayant passé préalablement les tests de niveaux de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective (D.E.P.) du Ministère de l'Education nationale.

Modalités de mise en oeuvre de l'enquête

Dans un premier temps, le CREDOC ne participait pas aux réunions préliminaires de présentation de l'étude aux organismes de formation. Mais les formateurs ont demandé la présence du CREDOC. En effet, d'une part, ils ne voyaient pas le lien entre les tests scolaires réalisés par la D.E.P. et les entretiens individuels menés par le CREDOC. D'autre part la présentation des axes du guide d'entretien rassura certains formateurs qui se demandaient "sur quoi" nous allions "interroger leurs stagiaires". Les réunions ont été l'occasion pour les chercheurs et les enquêteurs du CREDOC de discuter des conditions d'entretien, du contenu avec les personnes présentes. Ces aspects organisationnels, cette mise en relation des formateurs avec les personnes du CREDOC, se sont révélés conditionner bien souvent l'accueil réservé à l'enquête et aux enquêteurs.

Initialement prévue sur deux mois et demi, cette enquête a été prolongée à cause des difficultés rencontrées dans la recherche d'organismes de formation organisant les stages adéquats et susceptibles de coopérer à l'étude.

La première négociation avec les organismes de formation a concerné le moment et la durée des entretiens. Il a été nécessaire de négocier avec les formateurs un temps d'enquête qui perturbait le moins possible le déroulement du stage et qui permettait une grande disponibilité à l'entretien des personnes à interviewer. L'intervention des enquêteurs devait coïncider avec la présence sur les lieux de cours des stagiaires. Mais l'individualisation des programmes de formation a rendu très complexe la coordination entre les structures d'appui, les organismes de formation et le CREDOC, mais aussi évidemment entre les stagiaires convoqués et les enquêteurs. Il n'était pas rare que sur un programme d'une dizaine d'entretiens, seulement six ou sept personnes soient présentes au rendez-vous.

Une telle enquête fournit des indications sur la méthode d'investigation

1- La duré d'intervention sur un même lieu de stage (deux ou trois jours) a favorisé le développement de relations intervenant avant et après les entretiens, d'une part, avec les stagiaires qui ont vécu l'entretien, et d'autre part, avec les formateurs. Les échanges avec les formateurs sont une source importante de connaissance des personnes interrogées, du travail des formateurs, de l'organisation du dispositif d'insertion local et des objectifs du stage en cours.

2- La relation enquêteur/enquêté était d'autant plus fructeuse et claire que les formateurs avaient compris l'objectif de l'étude, explicité les conditions et annoncé les axes de l'entretien aux enquêtés.

nombre de sites :	6
nombre de lieux enquêtés ou structures : de 4 à 6 par site	29
nombre d'entretiens réalisés :	398
nature des entretiens :	semi-directifs
durée moyenne :	1 h 15

Les sites enquêtés : les Académies

Créteil	Marseille
Lille	Strasbourg
Lyon	Toulouse

Evaluation de la Politique d'Action sociale, culturelle, sportive et de loisirs en faveur des agents des administrations de l'État

Mai 1994

Objectifs et contexte de l'étude

La grande diversité des interventions, tant dans la mise en oeuvre de l'action sociale de l'Etat, que dans les services proposés, l'absence de connaissance des effets de cette action sociale, le caractère parcellaire des études réalisées jusqu'alors, sont à l'origine de ce programme d'évaluation de la politique sociale, culturelle, sportive et de loisirs en faveur des agents des administrations de l'État.

Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, le Comité interministériel de l'évaluation (C.I.M.E.) a retenu de faire évaluer cette politique de l'Etat. Ce projet est commandité par les Ministères de la Fonction publique, de l'Intérieur, du Budget et par le Comité Interministériel des Services Sociaux (C.I.S.S.).

Pour réaliser cette évaluation, l'Instance d'évaluation a souhaité disposer d'études locales élaborées sur une base départementale. Neuf sites ont été retenus pour servir de terrains d'enquête, dont trois, le Val-d'Oise, le Nord, la Meurthe-et-Moselle, ont été confiés au CRÉDOC.

Dans l'optique décrite ci-dessus, l'enquête a poursuivi principalement un triple objectif, à savoir :

1- Apporter des éléments d'information sur les pratiques administratives, les compétences et les moyens mis en œuvre en matière d'action sociale.

2- Clarifier les objectifs poursuivis plus ou moins implicitement et évaluer leur adéquation au contexte actuel de la politique d'action sociale.

3- Mieux cerner les bénéficiaires concernés par l'action sociale de l'État et mieux identifier leurs besoins.

Pour ce faire, une double enquête sur le terrain a été organisée :

* Une enquête auprès des services déconcentrés de l'État dans les trois départements pour procéder à une analyse des structures, des moyens, des procédures, des pratiques et de la politique locale d'action sociale.

* Une enquête auprès des personnels, celle-ci comprenant deux aspects : une enquête par questionnaire auprès d'une centaine d'agents de l'État et une enquête qualitative par entretiens semi-directifs auprès de quinze d'entre eux.

La constitution de l'échantillon

L'approche méthodologique adoptée sur chacun des trois sites était certes commune, mais les spécificités de chaque département, tant en ce qui concernait sa composition sociologique que son organisation administrative, avaient motivé certains choix. Les administrations dans lesquelles ont été menées les enquêtes n'étaient pas toujours les mêmes.

L'étude en parallèle de trois sites -mais sans qu'il y ait à un moment ou un autre de mise en commun, de comparaison- a permis de ventiler entre eux les administrations visitées, de manière à couvrir au mieux l'ensemble des instances administratives engagées dans l'action sociale. Nous avons décidé de prendre en compte dans un département, des administrations qui n'apparaîtraient pas dans les autres (la Justice dans le Val-d'Oise, la Défense en Meurthe-et-Moselle) ; en contre partie les administrations prises en charge dans deux départements n'ont pas toujours été objet d'enquête dans le troisième (l'Education nationale ne figure pas dans les administrations retenues dans le Val-d'Oise, parce qu'elle est sur la liste du Nord et de la Meurthe-et-Moselle.

Pour déterminer rapidement les spécificités du département étudié, tant en ce qui concerne les domaines économiques, socio-démographiques, urbains, une séance de travail a été

programmée avec le Secrétaire de la Préfecture et la Responsable de l'action sociale au sein de la Préfecture.

Les responsables de chaque administration retenue, ainsi que les gestionnaires et les opérateurs de l'action sociale ont contribué dans les départements à dresser une liste d'agents à interviewer.

La rencontre avec le Secrétaire général de la Préfecture et la responsable du Bureau de l'action sociale avait permis de jeter les bases de la mobilisation des administrations en faveur de l'enquête : un courrier avait été envoyé par la Préfecture aux différentes administrations retenues pour l'enquête.

Les outils d'investigation : entretien et questionnaire

Deux types d'outils ont été utilisés pour mener l'enquête sur le terrain. La première catégorie d'acteurs, c'est-à-dire les responsables départementaux, les gestionnaires et les opérateurs, a été soumise à des entretiens semi-directifs de nature qualitative. Ces entretiens ont été adaptés à chaque type d'interlocuteur.

La seconde catégorie d'acteurs, les agents, ont été interrogés par questionnaire fermé correspondant à une prescription du protocole défini par l'instance d'évaluation. Les entretiens ont été réalisés, sur les lieux de travail ou au domicile, auprès de personnes ayant personnellement donné leur accord pour participer à l'enquête. Les résultats obtenus ne peuvent être lus qu'à titre indicatif, la population interrogée ne pouvant être assimilée à un échantillon représentatif des agents de la fonction publique dans le département considéré.

Modalités de mise en oeuvre de l'enquête

Dès le démarrage de l'étude nous nous sommes trouvés confrontés à la complexité de l'organisation de chacun des ministères et particulièrement à une difficulté importante: trouver les bons interlocuteurs. La dimension départementale étant privilégiée dans cette étude, nous avons prioritairement orienté nos premiers entretiens vers les directeurs départementaux au sein

de chaque administration, sauf pour le Ministère de la Justice qui a trois administrations distinctes.

Cette complexité administrative a évidemment des incidences sur l'organisation de la gestion de l'action sociale. Ainsi, pour chacune des administrations il a été nécessaire de rencontrer des personnes occupant des positions variées.

nombre de sites :	3
nombre de lieux enquêtés ou structures :	de 7 à 9 administrations par site (23)
nombre d'entretiens par lieux :	5 à 18
nombre d'entretiens réalisés :	411
nature des entretiens :	semi-directifs (111) et questionnaires (300)
durée moyenne :	1 h 15

Les sites : Les départements enquêtés :

Nord Pas-de-Calais Meurthe-et-Moselle	

Les lieux d'enquêtes : Les administrations enquêtées :

Affaires Maritimes Affaires Sociales et Solidarité Agriculture et Forêts Budget et Finance, Défense	Direction Départementale de l'Equipement Préfecture Intérieur (Police) Justice

Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte

Juillet 1993

Objectifs et contexte de l'étude

L'objectif de l'étude était de retrouver et d'interroger une fraction significative d'une population de 500 jeunes adultes âgés de 21 à 24 ans révolus, et sortis des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse depuis quatre années. Ces jeunes devaient avoir été pris en charge pendant une durée supérieure à un an au cours de leur adolescence.

En l'absence de base de données nationale, la sélection des jeunes adultes à enquêter ne pouvait se faire que dans les fichiers constitués par les services départementaux. Le projet ne pouvait donc aboutir qu'avec l'accord et la collaboration des départements enquêtés. Le choix de ces départements constituait une première étape.

Constitution de l'échantillon

Le choix des départements enquêtés

Afin de construire une classification des départements de France métropolitaine, une analyse en composantes principales avait été menée sur l'ensemble des départements, de manière à dégager des groupes de départements homogènes du point de vue de six variables. Les départements ont été regroupés selon leurs caractéristiques principales en six classes. L'objectif étant d'obtenir un terrain d'enquête par classe, le Comité de Pilotage a d'abord sélectionné deux départements par classe, pour ensuite n'en retenir qu'un, après accord des directions départementales.

La constitution de l'échantillon

Dans chacun des cinq départements retenus, les services ont dû construire un fichier des individus sortis de leurs dispositifs respectifs au cours de l'année 1988. Les fichiers ainsi constitués à partir des dossiers comprenaient le nom et le prénom de la personne, la dernière adresse contenue dans les dossiers ou connue des services. Le fichier le plus important, celui du Pas-de-Calais, contenait 482 individus, le fichier le plus petit, celui de la Dordogne, 114 noms. Au total, 1 189 individus ont été répertoriés.

La recherche, puis l'interrogation de ces personnes présentaient un double risque. Il y avait d'abord le risque de ne retrouver que les personnes les mieux insérées et qui accepteraient volontiers de parler de leur itinéraire, le risque symétrique de ne retrouver que les usagers des services sociaux ou des services éducatifs existait aussi. Afin d'éviter de tels biais, les membres de l'instance d'évaluation ont fixé comme objectif de retrouver 80 % des personnes de l'échantillon initial de 500 personnes avec un seuil de validité de 60 %.

Une liste de 500 personnes a donc été constituée à partir des différents fichiers par un premier tirage aléatoire.

Par ailleurs, cet échantillon de 500 noms, il fallait envisager que des personnes refusent l'entretien, ou que les enquêtés soient confrontés à des situations impossibles (décès, migration à l'étranger, ...). Afin de compenser ces pertes, une seconde liste a été constituée lors du tirage aléatoire. Evidemment, afin de ne pas biaiser l'échantillon, il était exclu de remplacer une personne du fichier A par une autre du fichier B, en dehors des cas strictement mentionnés précédemment.

La difficulté principale rencontrée en début d'enquête a été constituée par les délais variables de remise de ces listes par les départements. Cette situation a nécessité une réactualisation de chacun des fichiers par tirage aléatoire en fonction des listes définitives obtenues. Certains fichiers ont été plus importants que prévus pour compenser d'autres départements.

Modalités de mise en oeuvre de l'enquête

Déontologie et recherche des jeunes

La Commission Nationale pour l'Informatique et les Libertés, après de longues hésitations a autorisé le déroulement de cette étude sous certaines conditions. La première, a été

que les listes de personnes à interroger soient constituées par les services des Directions Départementales de l'ASE et de la PJJ, de manière à ce que les enquêteurs du CRÉDOC n'aient pas accès au dossier de la personne interviewée. La seconde règle imposée était l'envoi d'un courrier de présentation de l'enquête accompagné d'un coupon-réponse permettant à la personne de répondre positivement ou négativement. Toute autre démarche ne devait pas être engagée avant cette réponse et, en cas de non-réponse, une relance ne devait pas avoir lieu avant une période de quinze jours. Par ailleurs, aucune interrogation ne devait être effectuée sans avoir au préalable obtenu l'accord des personnes interrogées. Un numéro de téléphone vert a été mis à la disposition des enquêtés, pendant toute la durée de l'étude. Les personnes recherchées pouvaient ainsi, anonymement, obtenir toutes précisions sur l'objet de cette enquête et décider d'en accepter le principe ou le refuser.

Les difficultés d'accès aux populations

80% des personnes contactées n'ont pas répondu ou n'ont pas pu répondre (40% des courriers envoyés nous ont été retournés avec la mention *"N'habite pas l'adresse indiquée"*). Ce constat confirmait qu'une enquête de ce type ne peut être envisagée sérieusement qu'avec une solide phase de recherche des individus. Les règles déontologiques exigées par la CNIL n'ont pas favorisé un démarrage rapide de l'enquête. La constitution des fichiers a demandé du temps et les allers et retours de courriers également.

Les questions de déontologie ont été un élément important de positionnement par rapport à la démarche de recherche des individus. Dans la majorité des cas, les personnels ont accepté de collaborer à l'étude sous réserve de la stricte observation des précautions proposées par la CNIL et garantissant la non utilisation des informations nominatives à d'autres fins que celles de l'étude. Les chargés de recherche du CRÉDOC ont parfois dû négocier et démontrer leur bonne connaissance du secteur social, leur compréhension des motifs de réticence, pour obtenir les listes de noms.

Les services de l'ASE et de la PJJ ont participé de façon différenciée à la mise en oeuvre de l'enquête. Un département a sensibilisé et mobilisé son personnel et s'est engagé directement dans sa réalisation en envoyant le courrier initial avec un en-tête Conseil général. Dans ce même département, le fait que la responsable de site ait eu une formation d'assistante sociale, en plus de celle de chargée d'étude, a nettement favorisé les échanges avec les travailleurs sociaux. Sur un autre site, les responsables départementaux ont souhaité que le CRÉDOC fasse le travail de recherche et ne s'adresse à eux que dans un second temps, uniquement pour les jeunes non repérés et pour lesquels nous étions dans une impasse. Ils ont alors impliqué les assistantes sociales des circonscriptions. Ils ont souhaité rester maîtres de l'information et ont joué un rôle d'intermédiaires entre les travailleurs sociaux et le CRÉDOC. Dans ce département, les enquêteurs n'ont eu aucun contact avec les professionnels du social.

Les trois autres départements se sont situés dans une position médiane. Une réunion entre le CRÉDOC et des travailleurs sociaux a été organisée pour présenter l'étude et discuter des questions de méthodes de recherche et des problèmes déontologiques que posait cette enquête.Des responsables départementaux ont suivi le déroulement de l'étude sur leur territoire.

Ainsi, nous avons eu à gérer ces positionnements divers et, pour chacun des départements à adapter la méthode d'enquête, les moyens de recherche et à négocier des modes de collaboration spécifiques.

Le dispositif mis en place par le CRÉDOC

Pour garantir la réussite de cette entreprise délicate, et pour se conformer aux exigences de la CNIL, le CRÉDOC a mis en place un dispositif centré sur la dimension recherche avec des niveaux d'investigation différenciés.

Un chargé de recherche du CRÉDOC a géré le déroulement de l'enquête sur les cinq départements, il a centralisé les informations concernant, par exemple, les interviews à réaliser hors des départements enquêtés. Il a également eu pour tâche d'assurer un lien constant entre les directeurs départementaux de l'ASE et de la PJJ et le CRÉDOC.

Dans chacun des départements, un responsable de site a été mis en place pour assurer, localement, le bon déroulement de l'enquête. Il a été le seul à être en lien avec les services administratifs de l'ASE et de la PJJ. Il a eu pour tâche d'établir les contacts avec les responsables des organismes, services et établissements sociaux ayant accueilli les jeunes recherchés. Une autre tâche, et non des moindres, a été d'aider et de participer aux démarches de recherche, et puis de soutenir les enquêteurs : réticence d'une famille d'accueil, d'un travailleur social à donner une adresse. Le responsable du site a été amené à réaliser des entretiens qui s'annonçaient difficiles (jeune fille toxicomane venue directement dans les locaux du CRÉDOC, jeune homme en détention...).

Les enquêteurs ont eu à réaliser les entretiens, et auparavant, à retrouver les traces des individus à partir des premières indications, à obtenir leur accord. La difficulté de l'enquête nous a conduit à opter pour des équipes aux compétences diversifiées et complémentaires : de formation sociologique en majorité, un tiers des enquêteurs avaient également des formations d'éducateurs ou d'assistants sociaux avec des formations supérieures (Diplôme Supérieur de Travail Social).

Des résultats variables selon les départements

Au terme de l'enquête, nous avons obtenu des résultats très variables selon les départements. Dans deux départements les enquêteurs du CRÉDOC ont dépassé les 80% de personnes du fichier A, retrouvées et interviewées, dans deux autres, ils n'ont pas atteint les 60%. Dans le département de l'Indre-et-Loire nous avons pratiquement retrouvé tous les individus. Dans le Val-d'Oise, seulement la moitié des personnes du fichier ont été interviewées.

Tout d'abord, il est absolument nécessaire de prendre en compte la dimension institutionnelle de cette étude. Son objet, une évaluation des dispositifs, à travers une reconstitution des trajectoires des personnes au sein de l'ASE et de la PJJ, et leur degré d'insertion sociale actuel ne pouvait laisser indifférents les professionnels de ces institutions. Les directions départementales (et les travailleurs sociaux) de l'ASE et de la PJJ n'ont pas été sans s'inquiéter du souci d'évaluation manifesté à travers cette étude par les Inspections Générales, et donc par l'Etat. L'opportunité de cette enquête, sa faisabilité, sa fiabilité ont parfois été remises en cause.

Deuxièmement, cette enquête était une affaire de confiance. Les enquêtés nous ont interrogés sur la manière dont nous les avions retrouvés. Les enquêtés et les personnels du secteur social concernés se sont interrogés sur l'utilisation des résultats par le commanditaire de l'étude. Cette étude était une affaire de confiance et de temps. Le temps nécessaire aux enquêtés et au personnel de ce secteur social pour apprécier les enquêteurs du CRÉDOC, et mesurer, évaluer le degré de confiance qu'ils pouvaient leur accorder.

Au-delà de ces dimensions institutionnelles et humaines, il est possible de repérer des questions de méthode et des aspects liés davantage à la population recherchée.

Sur le plan de la méthode, il faut noter que le taux de réponses positives au courrier initial, a été le plus élevé dans le département qui a choisi de faire partir ce courrier avec un en-tête ASE/Conseil général. La proximité du demandeur, (à opposer au courrier à en-tête CRÉDOC, organisme inconnu et parisien) a déterminé l'accord. Et d'après les enquêteurs, il ne semble pas que les personnes aient eu le sentiment d'être "obligées" de répondre positivement.

Un autre aspect méthodologique doit être souligné. Il concerne le dispositif du CRÉDOC. Le responsable de site, dans une telle enquête doit être très disponible et très proche géographiquement du terrain d'enquête de manière à maintenir une collaboration étroite à la fois avec les responsables institutionnels et les travailleurs sociaux.

Représentativité de l'échantillon

Afin de vérifier la représentativité des 367 personnes interviewées par le CRÉDOC, nous avons procédé à certaines vérifications :

- poids de chaque classe dans la nomenclature définie initialement et comparaison avec le poids des départements dans notre échantillon interrogé,

- comparaison à partir de quelques variables (origines et trajectoires institutionnelles, sexe), entre la population enquêtée et la population du fichier initial.

Au cours d'une réunion du Comité de Pilotage, des représentants des Conseils Généraux s'étaient inquiétés du fait que les informations données par les enquêtés, pourraient être incomplètes, voire erronées. En conséquence, l'étude des trajectoires pourrait être biaisée si nous ne disposions pas des éléments d'information les plus complets possibles. Il apparaissait donc nécessaire de recueillir des compléments d'information sur les trajectoires des individus du fichier A à partir des dossiers détenus par les services.

L'objectif était que le CRÉDOC dispose, à la fois, d'une grille remplie au cours de l'entretien et d'une grille remplie par les services de l'ASE et de la PJJ pour un individu donné.

Ce travail supplémentaire demandé aux départements n'a pas toujours été facile à mettre en place. Les départements ont dû effectuer des recherches dans les archives. Il pouvait ne pas y avoir de dossier centralisé, comme cela s'est avéré être le cas dans le cadre de la PJJ. Les éléments de trajectoire étaient éparpillés au gré du passage de la personne dans l'un ou l'autre des services.

Finalement, nous avons recueilli au total 302 trajectoires saisies à partir des dossiers. Parmi les 302 trajectoires fournies par les services, 199 correspondaient à des personnes interviewées et 103 à des personnes qui ont refusé, ou qu'il était impossible de contacter (départ à l'étranger, décès ...), ou enfin des individus que nous ne sommes pas parvenus à retrouver. Finalement, la population interrogée s'est avérée peu éloignée de la population non-enquêtée.

nombre de sites :	5
nombre de lieux enquêtés ou structures :	au domicile des personnes
nombre d'entretiens réalisés :	367
nature des entretiens :	semi-directifs
durée moyenne :	1 h 15

Les départements enquêtés :

Dordogne Indre-et-Loire Meurthe-et-Moselle	Pas-de-Calais Val-d'Oise

Panel RMI-CREDOC

Avril 1991

Objectifs et contexte de l'étude

Le Choix d'un panel national

A une logique nationale de mise en place du RMI, devait, selon les chargés d'études du CREDOC, correspondre une logique d'évaluation de ses effets sur l'ensemble du territoire. La proposition du CREDOC à la Commission Nationale d'Evaluation s'inscrivait dans ce souci de cohérence. Cependant, bien que s'appliquant à l'ensemble du territoire et à une population déterminée par des critères de ressources, le RMI est loin de constituer dans les faits, une prestation uniforme. Les différences dans les modalités locales d'application du contrat d'insertion, l'hétérogénéité des populations ont incité le CREDOC à proposer la constitution d'un échantillon représentatif du territoire métropolitain afin, précisément, d'apporter une image d'ensemble des effets de cette prestation, par delà les nécessaires dissemblances locales.

La seconde caractéristique de la méthode suivie par le CREDOC était constituée par le choix de procéder à des interrogations répétées dans le temps, sur un même échantillon d'allocataires, c'est-à-dire de créer un panel.

Processus d'élaboration du questionnaire

A partir d'une grille initiale comportant les points clés de l'interrogation, le cheminement s'est fait par étapes. Consultation des différents partenaires : professionnels du travail social, allocataires du RMI, chercheurs travaillant sur des questions adjacentes au dispositif. Une version a été soumise à la société chargée de l'enquête. Avant d'arrêter définitivement le contenu et la forme du questionnaire et après acceptation du dossier par la CNIL, le questionnaire a été testé auprès d'un échantillon d'une centaine d'allocataires.

Constitution de l'échantillon

Le choix de la base de sondage

La base de l'échantillon était constituée des allocataires des Caisses d'Allocations Familiales (95% des allocations RMI sont versées par la CAF). Il existait un fichier national géré par la CNAF, mais du fait de l'absence de numéro de matricule, ce fichier ne permettait pas d'extraire des individus. Cette contrainte conduit à recourir directement aux fichiers des Caisses gérés par les centres informatiques. Cette procédure s'avérait assez lourde et, afin de réduire le nombre de CAF concernées par l'échantillonnage de leur fichier, le CREDOC a retenu l'option d'un sondage à deux degrés :

- dans une première phase, certaines CAF qui constituaient les unités primaires ont été sélectionnées,

- dans une seconde phase, un tirage d'allocataires du RMI a été effectué, au sein de chaque CAF retenue, pour constituer les unités secondaires.

Un suivi permanent de la réalisation du Panel a été effectué par le sous-groupe technique statistique de la commission scientifique du RMI.

Le choix des unités primaires

La stratification, nécessaire à l'organisation correcte du plan de sondage, a été obtenue à partir d'une typologie des CAF. Les éléments les caractérisant ont été premièrement, des données internes à la Caisse concernant la population percevant le RMI : nombre d'enfants à charge, type de famille, tranche d'âge de l'allocataire, tranche du RMI versé, montant moyen du RMI par types de famille, nombre d'allocataires. Deuxièmement, des données externes relatives à l'environnement économique et social dans lequel évoluaient les allocataires ont été prises en compte : situation de l'emploi dans le département (taux de chômage départemental, nombre de C.R.E.), les caractéristiques de l'environnement (taux d'urbanisation).

La classification opérée à partir des variables actives de l'Analyse en Composantes Principales distinguait cinq groupes de CAF. Chacun des groupes comprenant entre quatorze et

trente-neuf CAF, constituait une strate à l'intérieur de laquelle ont été tirées les CAF qui sont les unités primaires du sondage à deux degrés.

Vingt-cinq Caisses ont été tirées avec un taux de sondage uniforme dans chaque strate (de l'ordre de une caisse sur cinq). A l'intérieur de chaque strate, un tirage sans remise et avec probabilité inégale proportionnelle à la taille des Caisse (nombre d'allocataires du RMI) a été fait :

- Classe 1 (4 Caisses, dans 4 départements sur un total de 19)
- Classe 2 (8 Caisses, dans 8 départements sur un total de 39)
- Classe 3 (4 Caisses, dans 4 départements sur un total de 19)
- Classe 4 (3 Caisses, dans 3 départements sur un total de 14)
- Classe 5 (6 Caisses, dans 4 départements sur un total de 26)

Le choix des unités secondaires

Les unités secondaires sont constituées par les allocataires du RMI. Le tirage s'est fait sur un fichier regroupant tous les individus ayant perçu le RMI au moins une fois entre décembre 1989 et mars 1990. Dans chacune des Caisses retenues, les noms de 150 allocataires ont été tirés (soit plus de 3 000 adresses).

L'objectif visé était d'interroger 2 000 allocataires à la première vague. En supposant un taux de perte entre chaque vague de l'ordre de 20%, la deuxième vague concernait 1 600 personnes, et la troisième 1 200. Si le taux de chute avait été égal dans chacune des CAF, le plan de sondage aurait assuré la représentativité de l'échantillon et celui-ci aurait pu être dépouillé comme un recensement.

Modalités de mise en oeuvre de l'enquête

Taux de refus et tirage complémentaire

Le tirage dans les fichiers informatiques des CAF et la création par le CREDOC d'un fichier nominatif ont nécessité la demande d'un avis de la CNIL. Cette commission a tenu à ce que les allocataires choisis soient prévenus du principe de l'enquête et qu'ils puissent, s'ils le souhaitaient, exprimer leur désir de ne pas y participer. Dans la pratique, une lettre a été

envoyée aux allocataires concernés et ils étaient libres d'exprimer leur refus dans un délai de deux semaines. On considérait que l'allocataire ne se manifestant pas acceptait l'enquête. Le CREDOC communiquait un numéro de téléphone vert (appel gratuit) pour tout contact.

Le taux de refus primaire, c'est-à-dire, le taux de refus exprimé après réception de la lettre de la CNIL, a été beaucoup plus élevé que prévu : 50% (il était envisagé aux alentours de 20%). Il a donc fallu procéder à un tirage complémentaire sur quelques sites. Aussi a-t-il fallu, dès réception des résultats des questionnaires, et avant tout travail d'exploitation, s'assurer de la validité de l'échantillon interrogé.

Représentativité de l'échantillon

L'effet conjugué des taux de refus primaire (40%) -à la réception du courrier- et secondaire (27%) -refus lors du passage de l'enquêteur ou impossibilité d'entrer en contact avec les personnes SDF ou prises en charge par des organismes caritatifs- a entraîné des taux de perte d'une importance non prévue.

Une série de vérifications concernant la représentativité nationale de l'échantillon a donc été nécessaire après le tirage complémentaire. Les premiers résultats ont été comparés avec ceux :

- de la CNAF, dont les fichiers consignaient l'ensemble des allocataires. Les écarts entre les deux populations concernaient l'allocation-logement, les revenus d'activité professionnelle (un panel un peu plus "riche": effet déclaratif ?), une sur-représentation de la Région parisienne,

- du SESI qui recueillait des données sur les contrats d'insertion. Les écarts concernaient le niveau de formation (un effet de déclarations plus valorisées), une sous-représentation des SDF.

Malgré le non respect du plan de sondage initial, le panel du CREDOC restait assez représentatif de la population nationale des allocataires du RMI sur les critères essentiels (âge, taux de sortie du dispositif, montant perçu, taux de contractants, dernier emploi occupé...). Le CREDOC a fait le choix de ne pas redresser l'échantillon. Mais parallèlement à l'étude, plusieurs dizaines de personnes SDF, dont les noms faisaient partie des listes des CAF ont été enquêtées, sans pour cela intégrer les données ainsi recueillies dans le panel.

nombre de sites :	25
nombre de lieux enquêtés ou structures :	
nombre d'entretiens réalisés (1ère vague):	1965
nature des entretiens :	semi-directifs
durée moyenne :	1 h 15

Les CAF enquêtées :

Albi	Nantes
Angers	Paris
Arras	Perpignan
Avignon	Rennes
Besançon	Roubaix
Bordeaux	Rouen
Bourges	Strasbourg
Chambéry	Toulouse
Dunkerque	Valenciennes
Marseille	Val-de-Marne
Metz	Vannes
Montpellier	Vesoul
Moulins	

De l'éducation des élèves au management des établissements (proviseurs, principaux et adjoints)

Avril 1991

Objectifs et contexte de l'étude

Cette étude devait apporter des informations globales sur les chefs d'établissement et fournir des éléments permettant de décrire les attitudes et les représentations de leur fonction.

Avant le lancement de cette première enquête auprès d'une population de chefs d'établissement, une enquête qualitative a été effectuée auprès de cinquante chefs d'établissement par deux professeurs d'université. Des réunions de groupe et des entretiens individuels avec ces chefs d'établissement, une série d'échanges avec les membres de la DEP ont permis d'élaborer le contenu du questionnaire.

Le principe d'un panel de chefs d'établissement ayant été retenu, il a fallu définir la base de sondage à utiliser et les modalités mêmes du tirage.

La constitution de l'échantillon

Le choix de la base de sondage : l'approche par établissement

La réflexion s'est d'abord concentrée sur le choix des éléments constitutifs du panel: directeurs d'établissement ou établissements?

La réponse a été simple du fait de la nature des informations dont il était possible de disposer. Alors que tout est connu et rapidement disponible en ce qui concerne les

établissements (taille, catégorie, commune INSEE...), il n'est pas possible de rattacher un directeur d'établissement à l'établissement précis qu'il dirige. Cette absence d'information aurait rendu délicate l'interrogation dudit proviseur et aurait été préjudiciable à une stratification préalable de la population des directeurs d'établissement.

Si le principe d'une sélection des établissements s'imposait donc pour la constitution de l'échantillon, cela ne présageait en rien de l'attitude à observer en ce qui concerne les différentes vagues d'interrogation qui allaient suivre. En effet, se posait le problème du renouvellement du panel. Afin d'éviter une lassitude possible des répondants et une distorsion de leurs réponses en raison d'un trop long séjour dans le panel, il convenait de renouveler à chaque vague d'enquête et en partie les effectifs du panel. Un renouvellement systématique à chaque vague, c'est-à-dire tous les six mois, paraissait lourd à gérer et était peut-être inutile. La période d'une année était vraisemblablement une période de référence : il est rare qu'un chef d'établissement change en milieu d'année scolaire.

Restaient à fixer de manière concrète, à la fois la périodicité des renouvellements et la part du panel concernée par ces renouvellements. Il semblait au CREDOC qu'à ce niveau, une périodicité de un ou deux ans pouvait être envisagée. Le taux de renouvellement serait de 20% dans le cas d'un renouvellement annuel et de 30% dans le cas d'un renouvellement bisannuel.

Le principe du renouvellement permettait donc l'adéquation périodique de la structure du panel à la structure nationale des établissements, et évitait un séjour trop long dans le panel d'un même individu. Chaque année, on estime à 8% la part des nouveaux directeurs d'établissement.

Lorsqu'un directeur, sélectionné par l'intermédiaire de l'établissement qu'il dirigeait, changeait de poste, il était suivi dans sa nouvelle affectation. En revanche, lorsque le directeur sélectionné partait à la retraite, c'était son successeur qui était rencontré. Ce choix de suivre les directeurs plutôt que les établissements constitue de fait un compromis entre la première idée de sélection des directeurs et la contrainte technique obligeant le CREDOC à un tirage d'établissements.

Les modalités de tirage

Le panel, composé de 1 000 individus, regroupait en fait deux sous-populations distinctes : les chefs d'établissement et les adjoints aux chefs d'établissement. Ils étaient tirés au

sort dans la même base de sondage, c'est-à-dire que deux personnes du même établissement pouvaient être interrogées.

La DEP avait souhaité voir interroger 800 chefs d'établissement et 200 adjoints répartis de la manière suivante :

- 200 principaux de collège et 50 adjoints parmi 4 776 établissements,
- 200 proviseurs de lycées professionnels et 50 adjoints parmi 1 312 établissements,
- 400 proviseurs de lycées et 100 adjoints parmi 1 201 établissements,

Pour chacune de ces sous-populations, une stratification a été opérée. Les critères de stratification retenus variaient en fonction des spécificités des sous-populations et de la pertinence qu'ils pouvaient avoir dans l'explication du comportement des chefs d'établissement et, enfin, de la taille des effectifs considérés.

Ces critères de stratifications étaient :

- pour les principaux des collèges : la taille de l'établissement, la taille de l'agglomération,

- pour les adjoints des collèges : la taille de l'établissement,

- pour les proviseurs des LP : la taille de l'établissement, la taille de l'agglomération, la spécificité de l'enseignement,

- pour les adjoints des collèges : la spécificité de l'établissement,

- pour les proviseurs des lycées et leurs adjoints: la taille de l'établissement, la présence de classes préparatoires aux grandes écoles, la spécificité de l'enseignement.

Modalités de mise en oeuvre de l'enquête

Les individus sélectionnés ont été prévenus par courrier du principe de l'enquête. Il leur était laissé quinze jours afin de notifier leur refus de participer au panel. Afin de prévenir tout problème (refus important après réception du courrier ou difficulté pour les enquêteurs à joindre

les personnes), il avait été décidé de procéder à un double tirage : à côté de l'échantillon principal, un échantillon de secours avait été constitué.

Le taux de refus global est de 15 %. Le premier (7%) est le fait de chefs d'établissement ayant notifié un refus de participer au panel. A ce premier type de refus, il faut ajouter ceux intervenus au moment de la réalisation de l'enquête.

Au total, 1 009 entretiens ont été réalisés. Ils se sont déroulés par téléphone et duraient entre 40 et 75 mn.

La représentativité de l'échantillon

Les données provenant de l'échantillon CREDOC ont été rapprochées des informations relatives aux chefs d'établissement fournies par la sous-direction des enquêtes statistiques et des études de la DEP. En dépit du choix de départ qui consistait à pondérer différemment chacune des catégories de l'échantillon, il apparaît que la représentativité du corps des chefs d'établissement était plutôt bien assurée au terme de la première vague d'interrogations.

nombre de sites :	25
nombre de lieux enquêtés ou structures :	en moyenne 40 par site
nombre d'entretiens réalisés :	1 009
nature des entretiens :	par téléphone
durée moyenne :	environ 55 mn

Les sites : des académies

Aix-Marseille	Nancy-Metz
Amiens	Nantes
Besançon	Nice
Bordeaux	Orléans-Tours
Caen	Paris
Clermond-Ferrand	Poitiers
Créteil	Reims
Dijon	Rennes
Grenoble	Rouen
Lille	Strasbourg
Limoges	Toulouse
Lyon	Versailles
Montpellier	

Entre école et emploi : les transitions incertaines

Novembre 1991

Objectif et contexte de l'étude

L'insertion professionnelle des jeunes est progressivement devenue l'une des préoccupations majeures des politiques de l'emploi et divers programmes d'insertion professionnelle ont été créés et mis en place pour apporter une formation à ces jeunes sans emploi pour tenter de les faire entrer sur le marcher du travail.

L'étude des usages des dispositifs d'insertion par les jeunes adultes de 20 à 24 ans les moins qualifiés constitue l'objet même de ce rapport. L'hypothèse était qu'en présence d'une absence d'homogénéité des usages, correspondait une diversité des situations intermédiaires. Cette disparité semblait devoir être analysée en termes de facteur d'inclusion et d'exclusion : confrontés à des dispositifs hétérogènes, ces jeunes eux-mêmes profondément dissemblables, ne bénéficieraient pas des mêmes atouts pour réussir leur insertion professionnelle.

Les recherches du CREDOC dans ce champ mal défini de l'insertion de certaines catégories constituées de population avaient conduit les chercheurs du Département EPS à essayer d'articuler une analyse des données quantitatives avec une exploration plus qualitative de l'objet d'étude. Deux types de démarches complémentaires avaient été mis en place :

- une exploitation de l'enquête sur l'emploi par le CREDOC,

- une enquête auprès de 100 jeunes âgés de 20 à 23 ans, chômeurs, stagiaires, ou dans des professions précaire (intérim, CDD...), dans deux bassins d'emploi, connus des chercheurs pour y avoir étudié ces dernières années divers segments de politique sociale : la zone d'emploi des arrondissements de Saint-Nazaire et d'Amiens.

Constitution de l'échantillon

Le choix des sites

Les sites d'enquête ont été choisis sur la base d'une bonne connaissance par les chercheurs du CREDOC des bassins d'emploi au regard de la problématique étudiée et des conditions de réalisation. Au départ, les bassins d'emploi de la Loire-Atlantique et des Ardennes avaient été envisagés comme terrains d'étude. Le double avantage de ces sites résidait dans leur adéquation avec les exigences liées à l'objet d'étude et dans certaines facilités du point de vue des conditions matérielles de réalisation. Cette dernière raison avait conduit le CREDOC à remplacer les Ardennes par la Somme. A l'occasion d'études précédentes, le département EPS avait déjà étudié le fonctionnement de certaines mesures jeunes dans ces deux zones -Saint-Nazaire et Amiens- et, par conséquent, avait une bonne connaissance du terrain.

Les caractéristiques de ces deux bassins d'emploi étaient :

- un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, et particulièrement chez les jeunes,
- une proportion élevée de jeunes parmi les chômeurs,
- des risques de pauvreté chez les jeunes adultes,
- des situations de cohabitation,
- un moindre taux de scolarisation.

La sélection des enquêtés

Pour cette étude, le département EPS a rencontré des jeunes entre 20 et 24 ans, de niveau VI ou V bis, dans différentes position d'insertion : stagiaires, intérimaires, chômeurs, salariés en CDD...

Le traitement de l'enquête Emploi de l'INSEE en 1987 permettait de fournir un cadre représentatif au niveau national. Le but de l'enquête de terrain n'était pas d'interroger un échantillon représentatif de l'ensemble des jeunes sans emploi, mais d'arriver à apprécier les motivations d'un nombre suffisant de jeunes chômeurs, stagiaires ou en statut précaire dans le champ de l'insertion professionnelle.

Compte-tenu des objectifs qualitatifs de cette partie de l'étude, le choix avait été de réaliser des entretiens semi-directifs, sur la base de questions très ouvertes.

Au total, 100 jeunes ont été interrogés :

- chômeurs : 32
- stagiaires : 36
- salariés "précaires" : 32

Les lieux d'enquête

Ces jeunes ont été contactés dans les ANPE, les PAIO et Missions locales, dans les organismes de stages d'insertion professionnelle, dans les agences d'intérim. Les entretiens se déroulaient dans les locaux de ces différents organismes, mais aussi dans les bars, et même au domicile des enquêtés lorsque ceux-ci le souhaitaient.

nombre de sites :	2
nombre de lieux enquêtés ou structures :	4 par site + au domicile
nombre d'entretiens réalisés :	100
nature des entretiens :	semi-directifs
durée moyenne :	environ 1h 15

Les sites enquêtés : des bassins d'emploi

Amiens	Saint-Nazaire

Chômeurs au fil du temps

Novembre 1991

Objectifs et contexte de l'étude

La cessation de travail, à l'occasion d'une période de chômage, voire de la retraite, entraîne, pour les personnes qui se trouvent dans cette situation, la mise en oeuvre d'un processus d'adaptation qui les conduit d'un statut social à un autre. Pour rendre compte de la complexité du processus, différents travaux ont abordé l'évolution de la santé, la transformation des systèmes relationnels, la modification des attitudes intra-familiales..., mais la transformation des rythmes de vie aux différents stades du processus "désinsertion-réinsertion" n'a pas été encore décrite.

Cette recherche, réalisée à la demande du Service des Etudes et de la Statistique du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, s'attache précisément à traiter cet aspect de la cessation de l'activité professionnelle. L'objectif était d'interviewer soixante personnes par entretiens semi-directifs.

La constitution de l'échantillon

Le choix des sites

Par sa taille réduite et son mode de stratification, cet échantillon ne prétendait pas à une représentativité nationale des inscrits à l'ANPE, au sens statistique du terme. L'objectif de l'étude étant de comparer les comportements des personnes selon les sites enquêtés, l'échantillon de chacun des sites n'est pas représentatif de la population du site, mais présente dans chacun des sites les mêmes caractéristiques. Pour pouvoir mesurer ces effets de sites, l'échantillon a dû être fortement stratifié.

Le commanditaire s'intéressait au secteur rural. Les sites ont été négociés entre le commanditaire et le CREDOC, avec une détermination du choix selon la connaissance que possédait les uns ou les autres des caractéristiques du bassin d'emploi et selon les conditions de faisabilité de l'enquête (accessibilité du site, réseau de relations en local).

Toutefois, les sites retenus illustrent une réelle diversité du territoire national. Trois zones d'observation différentes ont été choisies comme terrain d'enquête. Ces trois zones correspondent à cinq sites. Un tiers des entretiens ont été réalisés dans deux groupes e communes rurales du Sud-Ouest de la France. Le premier site comprend des villages appartenant au rural profond, à forte distance des grands pôles d'emploi. Le deuxième site rural possède une agriculture dynamique, le chef-lieu est plus accessible, on compte davantage d'emplois industriels.

Un second tiers des entretiens ont été réalisés dans une ville ouvrière du Nord de la France aux industries anciennes, en crise, avec un taux de chômage élevé. Le dernier tiers de l'échantillon est situé dans un bassin d'emploi dynamique de la région parisienne. Les chomeurs interviewés résidaient dans deux communes d'un département de la petite couronne. La première est une commune assez "huppée", la seconde est marquée par la présence de classes moyennes du privé.

Le choix de la base de sondage

Plus de 600 adresses d'inscrits à l'ANPE à la mi-1990 ont été communiquées au CREDOC par la Direction Générale de L'ANPE. Suivant la recommandation de la CNIL, avant cet envoi, l'ANPE avait informé les demandeurs d'emploi de cette transmission et ils étaient en mesure de refuser de faire partie des personnes rencontrées. Seule une vingtaine de personnes, dans les quinze jours impartis, se sont manifestées, certaines pour signaler qu'elles n'étaient plus concernées par l'enquête, ayant retrouvé un emploi.

L'objectif initial était de rencontrer autant d'hommes que de femmes, le même nombre de personnes dans chacune des zones d'observation. Le dernier critère de stratification était l'ancienneté d'inscription à l'ANPE.

Modalités de mise en oeuvre de l'enquête

Soixante demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en juin 1990 et encore au chômage au moment de la collecte ont été interviewés en utilisant la méthode des entretiens semi-directifs, particulièrement à même de laisser s'exprimer la représentation subjective des chômeurs sur leur temps quotidien et son évolution. Ces entretiens, d'une durée moyenne de deux heures, ont eu lieu entre octobre 1990 et avril 1991.

Pour interviewer soixante personnes, il a fallu en rencontrer plus du double. Les contacts n'ayant pas donné lieu à un rendez-vous s'expliquent essentiellement par la durée entre le tirage de l'échantillon et la collecte, certaines personnes n'étant plus inscrites à l'ANPE au moment de l'interview. Les refus ont été rares et circonscrits à la région parisienne.

En tout 131 personnes ont été contactées, moins d'un contact sur deux a abouti à un entretien. Sur les 71 personnes contactées et non interviewées (55 n'étaient plus chômeurs). Dans les sites ruraux 74% des contacts ont donné lieu à un entretien, dans le site "ouvrier" 58%, en région parisienne (28%). Les sorties du statut de chômeurs sont plus nombreuses dans ce dernier site, mais les non joignables et les refus sont aussi plus nombreux.

Représentativité de l'échantillon

Dans ses grandes lignes, l'échantillon réalisé reflète les objectifs initiaux. A une ou deux unités près, les effectifs prévus dans chaque site et la répartition par sexe, sont conformes aux objectifs. En revanche, la répartition par tranche d'âge s'est avérée plus complexe et les 50 ans et plus sont nettement déficitaires. Mais cette distorsion était attribuable à la base de sondage, où plusieurs strates concernant ces âges étaient vides ou peu remplies, les cas de chômage inférieur à un an étant rares dans ces tranches d'âge. Par ailleurs, les objectifs n'ont pas tous été atteints pareillement selon les sites.

nombre de zones d'observation :	3
nombre de sites :	5
nombre de lieux enquêtés ou structures :	au domicile
nombre d'entretiens réalisés :	60
nature des entretiens :	semi-directifs
durée moyenne :	2 h

Les zones d'observation enquêtées : 3 bassins d'emploi

- une ville industrielle de province - une zoine urbaine de la région parisienne (2 communes) - une zone rurale (2 communes)	Les sites enquêtés : des communes-centres

RMI-Justice, le social et le judiciaire : une conciliation difficile

Avril 1992

Objectifs et contexte de l'étude

L'ambition généraliste du RMI, sa volonté juridique ne distingue pas les situations : pauvreté, exclusion, marginalité ou délinquance ne sont plus des signes distiinctifs. Le RMI s'adresse à tous les individus en difficulté, en marge et quelle que soit la marge. Vraie pour l'ensemble des allocataires, cette finalité prend une acuité toute particulière lorsque l'intéressé sort d'un établissement pénitentiaire ou relève d'une mesure judiciaire en milieu ouvert.

Pour les responsables de l'action sociale du Ministère de la Justice, il importait de savoir s'il était possible, et avec quels outils, de redynamiser, dans le cadre du RMI, des personnes aux parcours de vie très compliqués.

La constitution de l'échantillon

Cette étude a été réalisée sur une seule zone d'observation : la Région Centrre (cette Région ne s'étend pas à la région géographique mais correspond à un territoire juridictionnel). L'échantillon enquêté a été constitué à partir de deux types de population ; les détenus et les probationnaires. Pour cela sept maisons d'arrêt et cinq services de milieu ouvert (les Comités de Probation et d'Aide aux Libérés) ont été sélectionnés

Parmi l'ensemble des sites possibles, le choix avait été négocié entre le l'Administration pénitentiaire et le CREDOC, sur la base de différents critères :

- l'importance du nombre d'allocataires du RMI dans le département,

- le nombre de probationnaires suivis par le C.P.A.L. ou la taille de l'établissement pénitentiaire,

- le fait que les chargés de recherche du CREDOC connaissaient les travailleurs sociaux et les directeurs en charge de l'action pour avoir déjà mené une étude auprès d'eux.

D'autres critères liés à des situations particulières au sein de l'administration pénitentiaire ont déterminé le choix des lieux d'enquête. :

- un établissement récent issu d'un programme de construction particulier (le programme 13000),
- une organisation particulière : Service unifié.

Plusieurs services et établissements sollicités ont refusé de participer à cette étude et à accueillir des enquêteurs pour marquer leur désapprobation à la politique de leur administration (à cause des problèmes d'effectifs)

Les modalités de mise en œuvre de l'enquête

Au cours des premiers contacts avec l'ensemble des responsables des sites, des difficultés sont apparues dans la mise en place des entretiens auprès des détenus et des probationnaires. Les problèmes se sont situés dans les domaines organisationnel et matériel (problèmes de calendrier, pas de repérage systématique des allocataires du RMI...) et pédagogique (peu d'intérêt des services concernés pour l'objet de l'étude). Finalement, en accord avec le commanditaire, il a été décidé d'élargir les terrains d'enquêtes à d'autres établissements et services.

Les conditions dans lesquelles se sont déroulés les entretiens dans cette enquête sont tout à fait particulières, puisque bon nombre d'entre eux se sont déroulés à l'intérieur des prisons, dans les parloirs avocats ou dans des locaux particuliers (salle de classe, bibliothèque...) Si l'accès aux détenus n'a pas toujours été aisé pour des raisons de sécurité, les détenus ont volontiers participé aux entretiens. Dans les CPAL, en revanche, deux méthodes ont été mises en place pour rencontrer les probationnaires. Un système de rendez-vous, pris par les travailleurs sociaux, a, comme cela est souvent le cas, plus ou moins bien fonctionné : les gens

ne venaient pas le jour fixé. Nous avons donc tenu des permanences : les personnes convoquées par les travailleurs sociaux dans le cadre de leur suivi éducatif, se voyaient proposer un entretien avec le CRÉDOC. Une sur deux acceptait en règle générale.

nombre de sites :	1
nombre de lieux enquêtés ou structures :	12
nombre d'entretiens par lieux :	4 à 7
nombre d'entretiens réalisés :	68
nature des entretiens :	semi-directifs
durée moyenne :	1 h 30

La zone d'observation : une région

la Région Centre (découpage de l'Administration pénitentiaire)

Les sites enquêtés : des structures et services

Maisons d'Arrêt	CPAL
Blois Fleury-Mérogis Fresnes Melun Orléans Osny Poissy Rouen	Créteil Pontoise Meaux Paris

Les sortis du RMI dans le Val-de-Marne

Octobre 1992

Objectif de l'étude et contexte

La loi du 1er décembre 1988 mentionnait, en son article premier, le caractère national de l'impératif d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. A cet impératif national correspondait une évaluation nationale. Les études évaluatives locales menées dans de très nombreux départements trouvent leurs origines dans ce souci.

Elaborée dans le courant de l'année 1991, la demande d'évaluation formulée par le Conseil Général du Val-de-Marne et les services départementaux. Parmi l'ensemble des évaluations réalisées, un aspect restait mal connu tant des décideurs locaux que des instances nationales : le devenir des anciens allocataires. Ce thème d'évaluation a été retenu par le Conseil général et les services déconcentrés de l'Etat dans le département.

La constitution de l'échantillon

Une méthode proche de celle employée pour les allocataires du panel a été utilisée pour rassembler les informations sur les anciens allocataires. Eux seuls, en effet, pouvaient donner des indications sur leurs conditions d'insertion après le RMI. Cette interrogation devait être suffisamment large pour couvrir l'ensemble du spectre des critères d'insertion, et surtout l'interrogation devait se faire directement.

Il a été décidé d'interroger directement les anciens allocataires, repérés dans le fichier de la CAF. Le choix a été fait d'une enquête exhaustive auprès de tous les allocataires sortis du dispositif et restés dans le département du Val-de-Marne.

La sélection de la population interrogée

La CNAF utilise comme définition de sortie du RMI, une période continue de six mois de non-perception de l'allocation. La CAF du Val-de-Marne avait recensé dans ses fichiers 1 656 allocataires répondant à ce critère. In fine 538 personnes ont été interrogées.

Le recueil des données et la mise en oeuvre de l'enquête

Le recueil de l'information s'est effectué grâce à la passation d'un questionnaire auprès des ex-allocataires. En raison des difficultés prévisibles à retrouver ces anciens allocataires, le CREDOC a utilisé son propre réseau d'enquêteur.

Pour la construction du questionnaire six aspects de la vie sociale des individus ont été sélectionnés : santé, logement, formation, activités professionnelles, famille, ressources. Outre la mesure de la différence d'état avant et après le RMI, pour chacun des domaines, l'ancien allocataire a été interrogé sur ses projets et sur l'opinion qu'il a du RMI.

La différence entre la population concernée et la population réellement interrogée est due à deux facteurs distincts. Tout d'abord, le tirage des noms d'allocataires dans le fichier de la CAF, procédure non prévue lors de la création du fichier, a nécessité une demande d'avis à la CNIL. La commission a demandé à ce que les allocataires puissent exprimer leur refus de participer à l'enquête par retour du courrier. Cette procédure nous a fait écarter 546 personnes et un autre tiers n'a pu être contacté sur le terrain (adresses imprécises, déménagements, refus des personnes contactées...).

Le redressement de l'échantillon

La difficulté à laquelle le CREDOC s'est heurté était qu'aucune donnée statistique n'était disponible sur la base de sondage utilisée. En revanche, la CAF a fourni les données caractérisant l'ensemble des allocataires effectifs au moment de l'enquête. Ne disposant pas de données fiables sur la population mère, aucun redressement n'a été effectué. En effet, à quelles valeurs exactes ajuster les paramètres de redressement. Cependant quelques données comparatives entre la population interrogée et la population présente dans les fichiers au moment

de l'enquête ont été utilisées : la nationalité, la situation du couple, la présence d'enfants, la perception d'allocation-logement ...

nombre de zones d'observation :	1
nombre de lieux enquêtés ou structures :	au domicile
nombre d'entretiens réalisés :	538
nature des entretiens :	questionnaires
durée moyenne :	45 mn

La zone d'observation enquêtée : un département

Val-de-Marne	

Les allocataires du RMI dans le Territoire-de-Belfort : demande de soins et offre sanitaire

Décembre 1992

Objectifs et contexte de l'étude

Le Conseil général du Territoire de Belfort souhaitait mieux connaître, à travers une enquête, l'état de santé et les conditions de recours aux soins des bénéficiares du RMI. Plus précisément l'étude devait porter sur les axes suivants :

- l'analyse de l'état de santé des populations bénéficiant du RMI,
- la connaissance des modalités d'accès aux soins,
- l'analyse des consommations médicales
- l'étude de la couverture sociale.

Protocole de l'étude

Le protocole de l'étude s'est attaché à confronter le point de vue de deux populations distinctes :

- allocataires du RMI,
- personnels médicaux ou administratifs : médecins, travailleurs sociaux, personnels administratifs et directeurs de services à caractères sociaux, représentants d'organismes caritatifs.

Le premier échantillon a été interrogé par entretiens approfondis et par questionnaire afin de faire apparaître la demande de santé.

Le second a été interrogé sur le mode des groupes d'experts, afin de fournir le point de l'offre. Quatre réunions ont été organisées à Belfort avec chacun des groupes de professionnels afin d'effectuer un audit des institutions, focalisant les entretiens sur l'accessibilité au système local de santé pour les allocataires du RMI.

Mise en oeuvre de l'enquête

A compter du début de l'enquête, tout nouvel allocataire du RMI dans le Territoire-de-Belfort s'est vu proposé un bilan de santé gratuit. Les travailleurs sociaux qui géraient les dossiers avaient été sensibilisés à l'étude et devaient inciter les allocataires à réaliser ce bilan au Centre d'examen de santé. L'objectif était d'assurer le maximum d'exhaustivité, et donc de représentativité. Le taux de refus a été faible.

Parallèlement à cet examen de santé, les allocataires devaient répondre à deux questionnaires : le questionnaire médical du Centre (questionnaire type Sécurité Sociale) et le questionnaire complémentaire du CREDOC. Une même personne assurait la passation de ces deux questionnaires. Les allocataires étaient en confiance pour répondre aux questions, assurés de la confidentialité de leurs réponses. Par ailleurs, on était assuré de la cohérence dans la façon de remplir les questionnaires, un "effet enquêteur" n'étant pas à craindre.

362 dossiers avaient été remplis au Centre d'examen de santé de Belfort. Ils ont été saisis et analysés par le CREDOC. Parmi ces dossiers, seuls 308 comportaient les deux questionnaires. Les résultats ont été élaborés à partir de ces dossiers.

nombre de zones d'observation :	1
nombre de sites :	1
nombre de lieux enquêtés ou structures :	1
nombre de questionnaires obtenus :	308
nature des entretiens :	questionnaires
durée moyenne d'un entretien :	15 mn
durée de l'enquête :	décembre 91 à juin 92 (7 mois)

La zone d'observation enquêtée : un département

Territoire-de-Belfort	

Le lieu d'enquête : un organisme

Centre d'examen de santé	

Le recours à l'ANPE dans les stratégies de recherche d'emploi. Logique d'usage, opinions et attentes

Décembre 1992

Objectif et contexte de l'étude

Sur les relations entre l'ANPE et les demandeurs d'emploi, sur les pratiques de recherche d'emploi et, plus généralement, sur les politiques d'emploi, une abondante littérature existe. En schématisant, on peut distinguer trois groupes de travaux. Le premier regroupe des études ou, plutôt, des résultats d'enquêtes, dont la logique s'apparente à des baromètres de satisfaction. Le deuxième type de travaux comprend des comptes-rendus d'évaluation de mesures ou de dispositifs. Le dernier type, plus éloigné de la pratique de l'ANPE, s'intéresse dans une démarche de recherche, aux politiques de l'emploi et aux institutions chargées de traiter les demandes des chômeurs.

Le recours à la notion d'institution pour désigner l'ANPE permet de penser, dans un même ensemble conceptuel, l'organisation et son public. Cette perspective, analyser l'ANPE dans ses rapports aux personnes au chômage comme une institution, et, parmi l'ensemble des modèles institutionnels comme une institution de réparation, a conduit le CREDOC à recueillir le point de vue de personnes, -qui, extérieures à l'institution, ont un rapport avec elles- pour tenter de reconstruire la complexité du rapport à l'institution dans une situation de rupture.

Constitution de l'échantillon

Les entretiens tests

Préalablement à la construction du questionnaire, 25 entretiens ont été réalisés avec des demandeurs d'emploi pour tester les principaux thèmes d'interrogation, et la pertinence des approches en termes d'internalité et d'externalité, de relation entre la densité locale d'opportunité d'emploi et l'attitude des demandeurs d'emploi à l'égard de leur agence ainsi que la liaison entre l'attitude à l'égard de l'ANPE et l'intensité de la recherche d'emploi par la personne au chômage.

L'offre locale du travail étant un facteur d'explication non négligeable dans les rapports qu'entretiennent les individus avec les institutions du service public de l'emploi auxquelles ils sont confrontés, trois agences situées dans trois zones géographiques différentes ont été retenues :

- Coulommiers (77), agence dans un environnement rural,
- Issy-les-Moulineaux (92), agence d'agglomération,
- Orléans (45), agence dans un environnement urbain, d'une ville de province.

Dans chacune de ces agences, et dans un premier temps, un échantillon restreint de demandeurs d'emploi a été constitué se partageant entre deux catégories : des ouvriers et des techniciens ou des cadres moyens. Lors du contact téléphonique avec ces demandeurs d'emploi, lorsqu'ils acceptaient l'éventualité d'un entretien, un questionnaire-minute leur était soumis pour permettre de connaître le degré d'intensité de leurs recherches de travail. De ce point de vue, deux catégories intéressaient l'étude : les "faibles" démarcheurs (quatre démarches maximum) et les "forts" démarcheurs (au moins une dizaine de démarches).

Afin de respecter simultanément les trois critères de sélection (externalité/internalité, catégories socio-professionnelles, intensité des démarches), huit personnes ont été rencontrées dans chaque site.

Dans un second temps, le groupe de pilotage a souhaité renforcer dans l'échantillon la population des demandeurs d'emploi ayant eu des trajectoires professionnelles particulières : femmes partagées entre leur activité familiale et leurs désirs professionnels, jeunes peu qualifiés utilisateurs de stages, personnes ayant des contrats de travail de courte durée...

Dans chacune des agences, une réunion avec quelques agents de l'ANPE, en contact direct avec les demandeurs d'emploi a complété cette phase qualitative. Celle-ci a donc permis de créer une typologie des comportements de recherche d'emploi et de l'usage des services proposés par l'ANPE. Cette première classification, très empirique dans son élaboration a confirmé trois groupes :

- les personnes qui ne cherchaient pas d'emploi au moment de l'enquête,

- celles qui cherchaient un emploi, mais ne comptaient que très peu sur l'ANPE pour l'obtenir,

- celles qui cherchaient un emploi et comptaient sur l'ANPE pour les aider à en trouver.

L'échantillon retenu

Il a été tiré dans les fichiers nationaux de l'ANPE, un premier échantillon de 2 790 demandeurs d'emploi encore inscrits à l'ANPE, à la fin du mois d'avril 1992. Pour éviter une trop grande dispersion de l'échantillon qui aurait nui à la réalisation de la collecte, ces inscrits à l'ANPE ont été répartis dans trente agences locales de l'ANPE représentant, par leur diversité, l'ensemble du territoire de la France métropolitaine.

Conformément aux recommandations de la CNIL, toutes les personnes de la base de sondage ont reçu un courrier de l'ANPE les informant de l'enquête. Un quart des personnes ont manifesté leur souhait de ne pas être interrogées. Afin de compenser la distorsion entre l'échantillon initial et celui réalisé au moment de la collecte, les enquêteurs devaient respecter une série de quotas par ancienneté d'inscription, tranche d'âge et sexe pour retrouver la structure de l'échantillon initial.

nombre de zones d'observation :	
nombre de sites :	30
nombre de lieux enquêtés ou structures :	30
nombre d'entretiens réalisés :	538
nature des entretiens :	questionnaires
durée moyenne :	45 mn

Les zones d'observation enquêtées : des villes

Altkirch	Ivry-sur-Seine
Annemasse	Juvisy-sur-Orge
Argenton-sur-Creuse	Longwy
Bagneux	Mantes-la-Jolie
Bernay	Marseille-Est
Bordeaux	Mazamet
Brioude	Metz
Bron	Montbard
Challans	Nîmes
Cognac	Paris Jaurès
Dôle	Pau Université
Digne	Revin
Étaples	Romainville
Grande Synthe	Saumur
Halluin	Yvetot

Les sites enquêtés :

les agences de l'ANPE de ces mêmes villes

Le sentiment de solitude chez les personnes âgées de 60 ans et plus Juillet 1994

Objectifs et contexte de l'étude

Le Groupe d'Etude et de Recherche sur les Handicaps de la Sénescence -GERHSE- a suscité une enquête sur le thème de la solitude chez les personnes âgées. Des caisses de retraite complémentaire ont accepté de la financer. Cette étude avait plusieurs objectifs. Tout d'abord, il s'agissait de définir les critères permettant d'affirmer un sentiment de solitude.

L'interrogation d'un échantillon représentatif de la population des 60 ans et plus (bénéficiaires d'une retraite complémentaire à celle du régime général de la Sécurité Sociale) devait permettre d'évaluer l'incidence de ce sentiment de solitude. Une fois ce sentiment de solitude diagnostiqué, il importait d'en rechercher les facteurs associés (responsables ou co-responsables).

Le CREDOC a dans un premier temps été sollicité afin de concevoir le questionnaire. Dans un second temps, le Comité de pilotage a souhaité que le CREDOC en assure l'exploitation statistique et la rédaction du rapport.

L'organisation de l'enquête

La base de sondage

En réunissant autour de lui les représentants de différentes caisses de retraite complémentaire, le GERHSE pensait organiser un recueil de l'information auprès des personnes âgées reposant sur l'utilisation du réseau des conseillers sociaux des caisses. Plusieurs obstacles majeurs ont contrarié cette idée de départ :

- l'utilisation des fichiers informatiques des bénéficiaires des Caisses participant à l'étude nécessitait autant de demandes à la CNIL que de Caisses impliquées. La multiplication des dossiers et les retards en découlant avait fait craindre un dérapage dans le calendrier. Par ailleurs, la structure des fichiers varie d'une Caisse à l'autre et il aurait été difficile de réaliser des algorithmes des tirages propres à chacune d'entre elles, et qui assuraient une représentativité de l'échantillon obtenu.

- Restait alors le fichier ARRCO. Malheureusement, de par sa structure, le fichier ARRCO ne pouvait servir de base de sondage : on ne pouvait y distinguer parfaitement les personnes décédées ou veuves. Par ailleurs, l'adresse consignée dans le fichier était celle notée à la date du départ en retraite, les remises à jour ultérieures n'étant pas systématiquement réalisées.

- Indépendamment de ces contingences techniques, il était apparu que les services sociaux des caisses de retraite complémentaire concernées ne pourraient faire face au surplus de travail provoqué par la passation des questionnaires auprès de leurs bénéficiaires.

En conséquence, il avait été décidé par les commanditaires de faire réaliser par un institut de sondage indépendant, un sondage national auprès d'une population âgée de 60 ans et plus. Si les coûts immédiats de l'intervention d'ISL semblaient lourds, l'opération gagnait cependant en représentativité géographique, en temps et en fiabilité (les informations étant recueillies par des professionnels de l'enquête).

L'élaboration du questionnaire

L'élaboration du questionnaire, grille de recueil de l'information auprès des personnes, a demandé au comité de pilotage de longs mois de travail et de réflexion. La présence d'un nombre important de personnes, la diversité de leurs formations et de leurs sensibilités, ainsi que la difficulté d'interrogation d'une population fragilisée sur des sujets délicats (évocation de la perte d'un être cher, de problèmes de santé invalidants, d'isolement familial...) tout a concouru à une longue maturation de ce questionnaire. Le "noyau technique" du comité de pilotage n'a cessé, jusqu'en mars 1993, d'améliorer et d'enrichir la première maquette, déjà très structurée, proposée à l'été 1992. Au cours des dernières réunions, les représentants de l'organisme d'étude ont apporté les retouches ultimes afin d'assurer la meilleure compréhension des questions et leur ordre de passage optimal.

Compte tenu de l'âge des personnes, il avait été décidé que la durée maximale d'interrogation serait de 45 mn. Au-delà de ce seuil, il semblait que l'attention de la personne ne pouvait plus permettre un questionnement fiable.

La mise en oeuvre de l'enquête

Deux semaines (du 22 mars au 3 avril) ont suffi aux enquêteurs pour contacter 802 personnes âgées d'au moins 60 ans. Toute personne interrogée (ou son conjoint) avait, à un moment ou à un autre de sa carrière professionnelle, été salariée du secteur privé et donc, à ce titre, bénéficiait d'une retraite complémentaire ARRCO ou AGIRC. Dans le cours du questionnaire subsistaient quelques questions dites "ouvertes", c'est-à-dire attendant une réponse en clair de l'interviewé.

La représentativité de l'échantillon

Il convenait de vérifier que les 802 personnes rencontrées constituaient un échantillon représentatif des personnes de 60 ans et plus. Les quotas imposés ayant été scrupuleusement respectés, les 802 personnes interrogées coïncidaient assez correctement avec les données issues du recensement de 1990 sur les critères suivants : sexe, âge, région et taille d'agglomération. En conséquence, après comparaison attentive, le CRÉDOC avait décidé de ne pas effectuer de redressement de la population enquêtée.

nombre de zones d'observation :	l'ensemble du territoire
nombre de sites :	?
nombre de lieux enquêtés ou structures :	au domicile
nombre d'entretiens réalisés :	802
nature des entretiens :	questionnaires
durée moyenne :	45 mn
durée de l'enquête de terrain :	du 22 mars au 3 avril (10 jours)

Politiques sociales : l'épreuve de la pauvreté
Février 1995

Objectifs de l'étude

Ce rapport répondait à une commande de la Section des Affaires sociales du Conseil Economique et Social et prenait place dans un programme d'évaluation des conditions de mise en oeuvre et des effets des politiques publiques en matière de lutte contre la grande pauvreté. Ce programme d'évaluation se divisait en trois phases :

- une synthèse, faite par le CES, de l'ensemble des travaux d'évaluation déjà effectués,

- réalisation d'entretiens, avec des acteurs des politiques devant améliorer la situation des personnes concernées, confiée au Centre d'Economie des Besoins Sociaux de l'Université de Nantes,

- l'observation directement auprès des populations de l'impact qu'ont pu avoir les mesures retenues, confiée au CREDOC.

Dès l'origine, le problème théorique et conceptuel majeur de la définition du champ de l'évaluation s'est posé : de multiples études ont montré la difficulté, voire l'impossibilité de fournir une réponse théorique satisfaisante à la question de l'objet "pauvreté". Cette quête du concept de pauvreté hante la recherche en ce domaine. Les notions de seuils n'autorisent qu'une approche monétaire, le cumul des désavantages relatifs ne peut s'apprécier qu'a postériori, il en va de même des formes de privation ou d'absence de moyens d'accès aux droits.

Face à cet objet théorique mal défini, le Département EPS a opté pour une démarche fortement empirique : il a fait le choix d'interroger des personnes se trouvant au moins momentanément en situation présumée de pauvreté et se reconnaissant comme telles. Pour rendre opérationnelle cette notion de présomption de pauvreté, les chargés d'études et de recherche ont opté pour une construction de la population à enquêter en trois phases différentes.

Au cours de la première phase, dix zones géographiques ont été sélectionnées, lors d'une seconde phase 48 sites différents ont été retenus, enfin 756 personnes ont été rencontrées.

La construction de l'échantillon

Chacune des deux premières étapes visait à privilégier la sélection des territoires sur lesquels la densité de personnes en situation de pauvreté pourrait être présumée la plus forte.

Le choix des zones géographiques

Le cahier des charges du programme prévoyait d'interroger les personnes en présomption de grande pauvreté sur dix zones géographiques différentes. Les départements ont été sélectionnés ultérieurement :

- 2 départements d'Ile-de-France (Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis),
- 3 grandes villes de Province (Nancy, Rouen, Lyon),
- 2 départements urbanisés (Bouches-du Rhône, Nord)
- 2 départements à dominante rurale (Charente-Maritime, Aude),
- la ville de Paris

La sélection des départements a été effectuée à partir d'une série de critères de "présomption de grande pauvreté" :

- le nombre de bénéficiaires du RMI pour 1000 habitants,
- le taux de chômage,
- le taux de chômage de longue durée
- les dépenses sociales brutes par habitant
- le taux de scolarisation des 15 à 25 ans.

L'utilisation du recensement communal de l'INSEE a permis de distinguer les départements ayant moins de 30% de leurs habitants domiciliés dans des communes rurales. Cette classe des départements urbanisés (hors Ile-de-France) contient 24 départements. La classe des départements à dominante rurale comprenait 64 départements.

La sélection des sites

Si des départements ou des villes peuvent, plus que d'autres, rassembler des populations en présomption de pauvreté, l'échelle d'une ville et a fortiori d'un département est trop grande pour conduire une investigation visant à rencontrer des personnes en situation de pauvreté. Il a donc été décidé de retenir dans chacune des zones géographiques des lieux particuliers, ou sites, définis comme des "regroupements, temporaires ou non, de personnes isolées ou de familles en situation de présomption de grande pauvreté". Les personnes participant à l'enquête devant être abordées uniquement sur ces lieux et être sélectionnées en fonction d'un seul critère : leur présence sur le lieu de l'enquête.

Après examen de la littérature, confrontation avec des professionnels du secteur social, mobilisation des données disponibles au CREDOC et échanges avec le Comité de pilotage, trois types de lieux ont été retenus :

- des lieux institutionnels ou associatifs pouvant accueillir les personnes (CHRS, CCAS, associations caritatives...),

- des îlots topographiques où vivent les personnes (habitat le plus dégradé au sein des DSQ, habitats précaires, ...),

- des lieux de passage et de transit, hors de tout dispositif social (services d'urgence santé, centres de soins, asiles de nuit, métro, gares...).

Dans le souci de diversifier au maximum le profil des personnes rencontrées, différents types de structures pour un même site ont été enquêtés : par exemple pour le site "CHRS", certains accueillaient des familles, d'autres des femmes avec enfants, d'autres des personnes isolées (cf. tableau page suivante).

Des sites aux enquêtés

Pour chaque type de site, des informations sur le profil des populations rencontrées ont été recueillies. Ces données sont de qualité et de contenu inégaux suivant les sites : il existe peu de chiffres fiables sur les populations qui vivent en zone caravane, ou dans le métro et les gares. Les quelques données recueillies ont tout de même servi de base à la construction de quotas sur

les critères isolé/famille. Sur l'ensemble de l'échantillon, la répartition de ces deux catégories est à peu près égale. Par contre, elles sont différentes d'un site à un autre.

Gestion et déroulement de l'enquête

Le recueil des données

Les modalités de recueil de l'information devaient tenir compte du fait qu'il s'agissait de recueillir un matériel utilisable dans une perspective évaluative de l'efficacité des politiques sociales pour les plus défavorisés. L'expérience de l'étude ASE/PJJ, d'une formule mixte combinant une phase de recueil d'informations par questions fermées et une phase par questions ouvertes, a été approfondie.

Toutes les personnes interrogées n'étaient pas concernées par les mesures étudiées. La partie préliminaire descriptive permettait à l'enquêteur de cibler les politiques à aborder -relatives à la santé, au logement, à l'insertion sociale et professionnelle, à la scolarisation, la formation professionnelle, à l'accroissement des ressources, aux politiques familiale, culturelle, définies préalablement par le Comité de pilotage. Les parties fermées du questionnaire avaient pour objectif de cerner rapidement les mesures particulières qui posaient problème pour la personne interrogée. Le déroulement de la rencontre faisait ainsi se succéder des moments d'investigation à partir de questions fermées et des moments, qui pouvaient durer de quelques minutes à près de quinze minutes, pendant lesquels l'enquêteur adoptait un mode d'entretien centré sur un thème mais à faible directivité. Tous les entretiens ont été enregistrés et 90 d'entre eux ont été entièrement retranscrits et découpés par thème.

nombre de zones d'observation :	10
nombre de sites :	11
nombre de lieux enquêtés ou structures :	50
nombre d'entretiens réalisés :	756
nature des entretiens :	questionnaires + semi-directifs
durée moyenne :	1 h

Les zones d'observation enquêtées : des départements et des villes

Aude Bouches-du-Rhône Charente-Maritime Hauts-de-Seine, Nord Paris Seine-Saint-Denis,	Lyon Nancy, Rouen

Les sites enquêtés : des services, des centres, des infrastructures, la rue

CHRS CCAS, Tutelle, services associatifs associations Centres d'urgence santé centres d'accueil d'urgence	métro gares ou RER hôtels garnis quartiers DSQ habitats mobiles

Insertion professionnelle et effets de quartiers

Avril 1995

Objectifs et contexte de l'étude

La mise en place dans les quartiers de dispositifs locaux d'orientation professionnelle, le développement de structures d'insertion par l'économique, telles que les régies de quartier ou les associations intermédiaires doivent ainsi permettre d'améliorer l'insertion professionnelle des habitants des sites Développement Social des Quartiers (D.S.Q) et de favoriser l'activité économique locale. L'objectif de cette étude est de mesurer l'incidence des politiques publiques sur les modalités d'insertion professionnelle des jeunes adultes de ces quartiers.

L'étude, commanditée par le Plan Urbain, s'intéresse donc, particulièrement, aux effets des quartiers en difficulté sur l'accès à l'emploi des jeunes adultes, sous deux angles principaux. D'une part, l'influence de la stigmatisation attachée à ces quartiers, et d'autre part, l'impact des actions menées dans le cadre de la politique de la ville.

Construction de l'échantillon

Pour apprécier l'effet "quartier" dans cette double dimension, le CREDOC a procédé à une enquête auprès d'un échantillon de 400 jeunes adultes de 18 à 30 ans dans des sites DSQ et des quartiers présentant des caractéristiques similaires mais n'ayant pas bénéficié de mesures de développement social des quartiers. La limite d'âge des jeunes interrogés a été fixée à 30 ans, afin de mieux appréhender en termes d'insertion professionnelle, le phénomène d'allongement de la jeunesse et de report des seuils d'entrée dans la vie adulte.

Concernant le choix des sites, trois critères ont été pris en considération. Le premier est géographique : il s'agit de répartir les quartiers étudiés dans les principales régions où se trouvent situées les opérations DSU-DSQ. Les zones sont deux départements : le Nord, la Lorraine, et trois régions : Rhône-Alpes, PACAC, Ile-de-France.

Le second critère vise à replacer les quartiers dans la topographie économique et sociale de leur commune. Il a été établi à partir de deux études effectuées sur le recensement de 1990. Les quatre grands groupes de villes relevés par Nicole TABARD[1] ont été confrontés aux huit "classes emploi" de quartiers en difficulté établies par la DARES[2]. Au total, les catégories de quartiers nécessitant une représentation spécifique sont :

- des quartiers ayant une structure du chômage assez proche de celle de leur commune,
- des quartiers très marqués par le chômage,
- des quartiers de centre ville avec une forte présence d'indépendants,
- de très gros quartiers de ZUP et de villes nouvelles.

Le troisième critère présente l'originalité d'intégrer, en tant que telle, l'influence des politiques de l'emploi sur les quartiers. L'étude de la DARES établit, en effet, une relation entre les "classes emploi" de quartiers en difficulté et la "pénétration" relative des mesures de politique d'emploi dans ces quartiers[3]. Très grossièrement, on peut noter que les quartiers de centre-ville se différencient par une bonne pénétration des mesures (y compris de formation en alternance) tandis que ceux qui sont très marqués par le chômage peuvent avoir des "taux de pénétration" des mesures soit, très supérieurs, soit très inférieurs, à ceux de leur commune. Dans la majorité des cas cependant, la pénétration de la politique de l'emploi apparaît peu liée à la configuration des quartiers.

Cinq sites ont été retenus en combinant ces trois critères. Sur chacun, un quartier DSQ et un quartier comparable de la même commune ont été enquêtés. En ce qui concerne les quartiers DSQ, il s'agit :

---

[1] TABARD N. Quartiers pauvres, quartiers riches, position dans la hiérarchie socio-spatiale, Direction des statistiques démographiques et sociales, document de travail, INSEE, décembre 1993.

[2] DANIEL C., VILLALARD J., ZILBERMAN S., Politique de l'emploi dans les quartiers en difficulté en 1992 : une approche quantitative, note de la DARES, version provisoire, janvier 1995.

[3] La problématique est ainsi inverse de la nôtre : l'étude de la DARES répond à la question : les mesures d'emploi sont-elles plus "utilisées" dans les quartiers de développement social ? tandis que notre question est : le quartier a-t-il un impact sur la relation à l'emploi ?

- pour le Nord, d'un assez gros DSQ de centre ville présentant une bonne pénétration des mesures d'emploi,

- pour l'Est, d'une importante ZUP où les mesures sont moins présentes que dans le reste de la commune,

- en Rhône-Alpes, d'un assez petit quartier très marqué, en particulier, par le chômage de longue durée, où le taux d'activité des jeunes est élevé et la pénétration des mesures d'emploi plutôt bonne,

- en PACAC, d'un relativement petit quartier comparable à sa commune mais où les mesures d'emploi pénètrent très mal,

- en Ile-de-France, d'un quartier à fort chômage, en particulier des femmes, au sein d'une commune moins touchée et où les mesures d'emploi pénètrent très peu.

Ces quartiers ont été comparés à cinq autres sites dans les mêmes communes, choisis en fonction des critères suivants : la taille du quartier, le type d'habitat, la distance au centre-ville et la configuration socio-économique. Les quartiers de comparaison devaient donc sur ces critères présenter des caractéristiques identiques aux sites DSQ. Le choix des quartiers "témoins" a été réalisé à partir des données du recensement de 1990 complétées par une interrogation des services municipaux locaux et des responsables des DSQ.

80 jeunes ont été interrogés par ville (40 en DSQ/40 hors DSQ) par questionnaire en face-à-face. Les questions posées aux jeunes concernaient essentiellement la perception de leur quartier, la situation familiale et professionnelle, l'utilisation des dispositifs d'aide à l'insertion et enfin le rapport à l'emploi.

Les jeunes ont été interrogés par les enquêteurs du CREDOC dans les quartiers retenus, sur la base d'un contact direct obtenu au domicile, dans la rue ou dans tout autre lieu public. Cette méthode d'enquête a permis de cerner une grande diversité de situations professionnelles : jeunes demandeurs d'emploi, jeunes au travail, en apprentissage, en intérim, etc. Les enquêteurs avaient pour consigne d'interroger autant d'hommes que de femmes et autant de 18-24 ans que de 25-30 ans. Par ailleurs, nous avions imposé aux enquêteurs d'interroger au moins 25% d'actifs et 25% d'étudiants au maximum.

Par ailleurs, une vingtaine d'entretiens, au total, ont été réalisés dans les cinq régions avec les responsables de structures locales oeuvrant dans le domaine de l'insertion (chef de projet, représentants d'antennes ANPE, missions locales, entreprises d'insertion, centre social...).

L'échantillon a été construit par quotas, de manière à équilibrer les proportions de jeunes âgés de 18 à 24 ans et ceux de 25 à 30 ans à la fois sur les quartiers DSQ et sur les quartiers hors DSQ. Dans l'échantillon effectivement obtenu, les jeunes de moins de 25 ans étaient légèrement en sur-nombre, surtout dans les quartiers hors DSQ. C'est pourquoi nous avons choisi de redresser l'ensemble de l'échantillon, pour rééquilibrer ces deux proportions.

nombre de zones d'observation :	5
nombre de sites :	10
nombre de lieux enquêtés ou structures :	au domicile
nombre d'entretiens réalisés :	400
nature des entretiens :	semi-directifs
durée moyenne :	1 h 15 h

Les zones d'observation enquêtées : des régions et des agglomérations

Ile-de-France (Choisy-le-Roi) Lorraine (Nancy) PACAC (Marseille)	Nord-Pas-de-Calais (Lille) Rhône-Alpes (Grenoble)

Les sites enquêtés : des quartiers des villes ou des banlieues

Navigateurs, Gabriel (Choisy-le-Roi) Vandoeuvre, Laxou/Champ-Boeuf (Nancy) La Castellane, Bel-Air (Marseille)	Wazemmes, Bois-Blanc (Lille) Mistral, Teisseire (Grenoble)

Dépôt légal : Septembre 1995

ISSN : 1257-9807

ISBN : 2-84104-042-9

CAHIER DE RECHERCHE

Récemment parus :

Design et forme naturelle de l'objet : la mise au point d'un outil de design et d'ingénierie de l'immatériel
Patrick BABAYOU, Valérie BAUDOUIN, Aude COLLERIE DE BORELY, Chantal RENAULT, Cécile STEPANCZAK et Jean-Luc VOLATIER - **n°72 (1995)**

Allocation intra-ménage de la consommation alimentaire
Patrick BABAYOU - **n°73 (1995)**

Deux articles sur le commerce
Philippe MOATI - **n°74 (1995)**

Le petit déjeuner : Représentations et comportements
Valérie BEAUDOUIN, Aude COLLERIE DE BORELY, Marie-Odile GILLES, Saadi LAHLOU, Franck MARSAL, Laurence PEYRE, Stéphanie WATTRELOT et François YVON - **n°75 (1995)**

Pauvretés, ruptures et évaluations de politiques sociales
Département Évaluations des Politiques Sociales du Crédoc - **n°76 (1995)**

L'évaluation des politiques publiques et le concept de "bénéficiaires"
Guy POQUET - **n°77 (1995)**

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

ISBN : 2-84104-042-9

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie